

# UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES,  
et des sciences de gestion



DEPARTEMENT : sciences commerciales

## MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du Diplôme de master en science commerciale

**Spécialité : Marketing Hôtelier et Touristique**

### *Thème*

Le rôle des organisations associatives dans la promotion du  
tourisme de montagne, cas des associations de tourisme et sport  
de montagne de Tizi-Ouzou

Réalise par : SALI Fatima et OUARAB Ghalia

Sous la direction de :  
Dr. HADJOU Lamara

Devant le jury composé de :

Le président : Mr. KHEDACHE Samir

M.A.B UMMTO

L'examineur :

A- Mr. MOUZAOUI Zaki

M.A.B UMMTO

B- Mr. SEDDIKI Abderrahmane

M.A.A UMMTO

Le rapporteur : Dr. HADJOU Lamara

M.C.A UMMTO

Premier Promotion : 2017/2018

# Remerciements

*C'est avec un grand plaisir que je réserve ces lignes en signe de gratitude et de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*En premier ;*

*Merci dieu, lumière des cieux et de la terre, qui aide et qui guide.*

*Ensuite ;*

*Nos plus amples remerciements iront à notre encadreur Dr HADJOU LAMARA enseignant au sein de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, pour son aide et ses conseils. Qu'il trouve en ces lignes l'expression de ma gratitude.*

*Nos remerciements iront également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail de recherche ; Président du jury Mr KHEDACHE Samir et les examinateurs : Mr MOUZAOUI Zakj et Mr SEDDIKI Abderrahmane.*

*J'exprime ma gratitude à tous les présidents des différentes associations de tourisme et de sport de montagne de la ville de Tizi-Ouzou qui ont accepté de répondre à mon questionnaire avec gentillesse.*

*Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.*

# Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail aux deux êtres les plus chers à mon cœur : mon père et ma mère ( que dieu les protège) qui mont toujours soutenus afin d'arriver là ou je suis maintenant, je leur doit reconnaissances, remerciements et grâces.*

*Je dédie ce travail aussi à :*

✚ *Tout ma famille surtout mes deux sœurs Aldjia et son fils Aylan et Koula ; a mon frère Ahmed que dieu le protège.*

✚ *A mon bien aimer Kamel*

✚ *A mon promoteur HADJOU Lamara*

✚ *A ma binôme Ghalia et sa famille.*

✚ *A toute ma nouvelle famille HARZALLAH et spécialement à : Belkacem ; Layla,*

✚ *A mes amies : Achwak OURADI ; Samia, l'équipe sportif de kidokan.*

**Fatima**

# Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail :*

*Aux deux êtres les plus chères au monde, mon père et ma mère, source intarissable d'amour, de tendresse et de sacrifice. Que Dieu les protège et les entoure de sa bénédiction ;*

✚ *Mes très chère grande mère et grand père, que dieu les protège.*

✚ *A mon frère Lounas, mes sœur Sarah et Dihia et Yasmine.*

✚ *A mon promoteur*

✚ *A ma cher binôme Fatima et sa famille.*

✚ *A tous mes amis (es)*

*A tous ceux que j'aime et qui m'aime.*

*Ghalia*

# Liste d'abréviation

ANCC : Agence National de Changement Climatique

ATTAC : *Association* pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

ARUP : Association Reconnue d'Utilité Publique

BMX : Bicycle motocross

BVVG : Bien Vivre en Val Gelon

C : commerce

CAP : Club Alpine Français

CARE : Cooperative for American Remittances to Europe à la création de l'association

CICR : *Comité international de la Croix-Rouge*

CIO : Comité International Olympique

CNM : Conseil National de la Montagne

CRESS : Chambre Régional de l'Economie Sociale et Solidaire

Cul : Culturel

DC : direction de la culture

DJS : Direction de Jeunesse et Sport

DTA : Direction de Tourisme et l'Artisanat

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

Evn : événement

FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne

FIFA : Fédération Internationale Football Associations

FMI : *Fonds Monétaire International*

FSM : fédération de sport de montagne

J: jeunesse

IFMGA: Internationale Fédération of Mountain Guide Association

Int: International

IPPNW: *International Physicians for the Prevention of Nuclear War*

IVBV : International Vereinigang der BegfuhuVerbande (allemande)

GCP : Gestion de Cycle de Projet

LSM : ligue de sport de montagne

LSM : loisir et sport de montagne

M de DJ : montagne de Djurdjura

N : National

NAP : Nouvelle Activité Préscolaire

Nbr : nombre

NOTE : Nouvelle Organisation Territoriale république

OMC : Organisation Mondiale de Commerce

ONG : Organisation Non Gouvernemental

ONGI : Organisation Non Gouvernante Internationale

ONT : Office National de Tourisme

ONU : Organisation des Nations unies

ORIL : Opération de Réalisation de Mobilier de Loisir

R : régional

R et W et N : Régional et Wilaya et National

SA : sport aérien

SAMB : aérien et sport de montagne de Bouzeguen

SM : sport de montagne

SRU : Solidarité Renouvellement Urbaines

Sub : subvention

Sub.C : subvention communale

Sub. W : subvention wilaya

Sub DJS : subvention de la direction de jeunesse de sport

T et C : tourisme et culture

T et Cul : Tourisme et Culture

T et C et J : tourisme et culture et jeunesse

TTA : Trésor Touristique Algérien

UDES : Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

ULM : Ultra Léger Motorisé

UIAGM : Union Internationale des Associations de Guide de Montagnes

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UTN : Unité Touristique Nouvelle

VTT : Vélo Tout Terrain

W: wilaya

WWF: World Wide Fund for nature

W et R : Wilaya et Régional

## *Liste des figures*

<b>Figure N°1</b> : les différents types d'associations.....	14
<b>Figure N°2</b> : les logiciels libres .....	24
<b>Figure N°3</b> : outils de partage de fichiers .....	26
<b>Figure N° 4</b> :les ressources de l'association .....	29
<b>Figure N°5</b> : la décomposition d'un paysage de montagne .....	43
<b>Figure N°6</b> : types de montagnes .....	44
<b>Figure N°7</b> : l'étagement de la végétation selon le degré de la hauteur de la montagne .....	47
<b>Figure N°8</b> : les différents reliefs dans le monde.....	48
<b>Figure N°9</b> : évolution en termes de gouvernance et la portée environnementale.....	52
<b>Figure N°10</b> : les domaines impactés par la loi II de la montagne dans le soutien économique	53
<b>Figure N°11</b> : zone de vallées ; plaine et dépression à Tizi-Ouzou .....	82

## *Liste des graphiques*

<b>Graphe N°1</b> : l'attribution des subventions par les associations.....	94
<b>Graphe N° 2</b> : la participation aux différents réseaux.....	95
<b>Graphe N°3</b> : les secteurs d'activités .....	97
<b>Graphe N°4</b> : les territoires d'investissement .....	98
<b>Graphe N° 5</b> : le public touche .....	99
<b>Graphe N°6</b> : nombre d'adhérent.....	100
<b>Graphe N° 7</b> : la création des circuits .....	106
<b>Graphie N°8</b> : des visites touristiques.....	107
<b>Graphe N°9</b> : les actions de bénévoles .....	108
<b>Graphe N°10</b> : les projets touristiques .....	109
<b>Graphe N°11</b> : les formations .....	100
<b>Graphe N°12</b> : les événements.....	

# Liste des tableaux

<b>Tableau N° 1</b> : Objectifs principaux des grandes ONG .....	16
<b>Tableau N°2</b> : guide et fiches pratiques des associations .....	23
<b>Tableau N°3</b> : il représente les domaines où les associations possèdent des sources web .....	25
<b>Tableau N°4</b> : Ressource de travailler à plusieurs .....	27
<b>Tableau N° 5</b> : Ressource de communication entre les bénévoles .....	28
<b>Tableau N° 6</b> : Ressource de structure de projet .....	28
<b>Tableau N°7</b> : les forces et faiblesses de l'association .....	33
<b>Tableau N°8</b> : les approches et les orientations d'Euromontana .....	34
<b>Tableau N°9</b> : les activités terrestres.....	63
<b>Tableau N°10</b> : les activités nautiques et aériennes .....	64
<b>Tableau N°11</b> : loisirs non sportifs .....	65
<b>Tableau N° 12</b> : les ensembles physiques en % et le pourcentage par rapport à la superficie totale de la wilaya.....	82
<b>Tableau N°13</b> : les établissements hôteliers climatiques de Tizi-Ouzou.....	86
<b>Tableau N°14</b> : nombre d'agence de voyage .....	87
<b>Tableau N°15</b> : identification des associations .....	92
<b>Tableau n°16</b> : les ressources et les financeurs de l'association.....	93
<b>Tableau N°17</b> : les acteurs institutionnels.....	95
<b>Tableau N°18</b> : nombre d'athlètes.....	101
<b>Tableau n° 19</b> :les objectifs principaux .....	102
<b>Tableau n° 20</b> : les objectifs secondaires .....	103
<b>Tableau n°21</b> : le rôle des associations .....	104
<b>Tableau N°22</b> : effectuation des excursions de l'association.....	105
<b>Tableau n°23</b> : le nombre de fois des événements.....	112
<b>Tableau n°24</b> : les moyens de communication .....	113
<b>Tableau n°25</b> : les actions à qui les associations participent .....	11

# *Liste des cartes*

<b>Carte N°1</b> : carte des climats mondiaux.....	46
<b>Carte N°2</b> : les principales chaines de montagne.....	50
<b>Carte N°3</b> : découpage administrative .....	78

# Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	1
<b><u>Chapitre 01 : les organisations associatives</u></b>	
Introduction du chapitre 01 .....	6
I : aperçu sur les organisations associatives .....	7
II: L'implication des associations touristique dans la promotion de tourisme de montagne .....	17
III: les grandes associations de tourisme de montagne dans le monde .....	32
IV: poids du monde associatif dans le tourisme de montagne .....	38
Conclusion du chapitre 01 .....	40
<b><u>Chapitre 02 : tourisme et montagne</u></b>	
Introduction du chapitre 02 .....	41
I : les montagnes.....	42
II : les aspects législatifs ; loi de la montagne.....	51
III : Tourisme de montagne .....	57
IV : impact environnementaux du tourisme de montagne .....	67
V : les outils de protection environnementale en zone de montagne .....	71
Conclusion du chapitre 02.....	75
<b><u>Chapitre 03 : évaluation du rôle des associations de tourisme et sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou</u></b>	
Introduction du chapitre 03 .....	76
I : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou .....	77
II : Démarche méthodologique de la recherche.....	88
III : analyse et interprétation des résultats.....	92
Conclusion du chapitre 03.....	115
<b>Conclusion générale</b> .....	116

---

# *Introduction Générale*

---

## **Introduction Générale :**

L'industrie des services est devenue une des tendances de notre époque. Partout dans le monde, le secteur des services est en évolution permanente et s'adapte continuellement aux changements rapides de l'environnement. Cette industrie se caractérise également par une forte croissance des entreprises en concurrence afin de satisfaire des consommateurs de plus en plus exigeants. D'un autre côté, ce secteur nécessite des efforts constants du personnel afin d'améliorer la productivité et la qualité des services.

Le secteur des services occupe une place très importante dans l'économie mondiale actuelle.

Il est devenu le principal moteur de croissance économique. Selon les statistiques, le secteur tertiaire représente une part importante du PIB (produit intérieure brute) dans la majorité des pays industrialisés. De même qu'il est à l'origine de la création de la plupart des nouveaux emplois, car il regroupe 60% à 70% de la population active<sup>1</sup>.

Aujourd'hui le tourisme est considéré de plus en plus comme un moteur de développement durable par ses effets d'entraînement des autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, BTPH, Industrie...). Il constitue un soutien à la croissance et une source de création de richesses, d'emplois et de revenus durables. Il représente également 231 Millions d'emplois direct et indirect soit 8% de l'emploi total, 12% du PIB mondial et 30% des échanges internationaux des services commerciaux<sup>2</sup>.

Le tourisme constitue une source importante de revenu pour les communautés locales et favorise leur développement socio-économique : construction d'infrastructures de base permettant d'accueillir les visiteurs, création d'emplois et création d'un marché pour les produits de l'artisanat. Il peut même freiner la migration forcée des jeunes vers la ville, lesquels peuvent désormais envisager un avenir décent au sein de leur communauté. Le tourisme permet donc d'améliorer le niveau de vie des populations vivant en montagne.

La typologie touristique est de plus en plus complexe. À l'origine, elle se limitait au tourisme saisonnier, balnéaire, culturel, et rural...etc. La complexité croissante du fonctionnement de la société conduit à une diversification extraordinaire de l'offre touristique. La variété des espaces disponibles, la mobilité accentuée, la multiplicité des moyens de

---

<sup>1</sup> HAROUAT Fatima Zohra, mémoire de magistère en marketing des services « comment promouvoir le tourisme en Algérie » université ABB de Tlemcen 2011/2012, page 01.

<sup>2</sup> NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », université Abderrahmane mira, 2015, page 01.

communication et de transport, la prolifération des formes de loisir, l'éventail très large de catégories d'usagers aboutissent à de très nombreuses formules de vacances.

Le tourisme de montagne est considéré l'un des plus importants types de tourisme. Le tourisme montagnard est le tourisme dans les massifs montagneux, ses origines remontent aux 19<sup>èmes</sup> siècles avec l'avènement de la montagne comme lieu de détente. De nos jours, le tourisme de montagne est le plus souvent associé au tourisme sportif, à cause des sports d'hiver et d'activités sportives comme le rafting, le trekking ou la randonnée en été

Les régions montagneuses recouvrent environ 24 pour cent de la surface des terres dans le monde<sup>3</sup>. Elles sont présentes sur tous les continents et dans tous les types importants d'écosystèmes, depuis les déserts et les forêts tropicales jusqu'aux calottes glacières

Les montagnes ont toutes en commun une caractéristique considérable : des changements rapides en altitude, climat, végétation et terre sur des distances très courtes, conduisant à de grandes différences en termes d'habitat et à de hauts niveaux de biodiversité. Le temps en montagne est difficile à prévoir, et les précipitations peuvent varier considérablement.

Les montagnes représentent l'une des plus importantes destinations touristiques du monde, car ils génèrent entre 15 et 20 pour cent du tourisme mondial annuel, soit 70 à 90 milliards de dollars par an<sup>4</sup>. On estime que le tourisme de montagne génère des recettes d'environ 75 milliards de dollars par année en attirant chaque année 50 millions de personnes. On prend des vacances en montagne pour fuir le stress de la ville, pratiquer les sports de montagne (ski, trekking, alpinisme, rafting, canyoning, planche à neige, parapente), admirer des paysages fabuleux, se ressourcer, faire des voyages de méditation. Le tourisme de montagne étant la plupart du temps saisonnier ou obéissant à des modes passagères, les profits qu'il génère devraient être réinvestis afin de diversifier les moyens de subsistance des communautés locales, pensent les experts. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour que le tourisme de montagne engendre des bénéfices aux effets durables, il doit être planifié et géré dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique et doit favoriser la participation des acteurs locaux, car il y va du devenir de leurs communautés. Cela nécessite la conversion du tourisme de masse en écotourisme, seul capable de freiner la détérioration des écosystèmes de montagnes tout en préservant les cultures et coutumes autochtones.

---

<sup>3</sup> . AKKOUCHE Souraya, « Manuel pour les associations algériennes » ; Edition Fondation Friedrich Ebert ; 2007, page 7.

<sup>4</sup> IBD, page11.

Pour promouvoir le tourisme en zone montagneuse, il est nécessaire de mettre en évidence les rapports entre le tourisme de montagne et les organisations associatives dans les différents secteurs d'activités (tourisme ; sport de montagne ; environnement).

Une association est un regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens afin d'exercer une activité ayant un but premier autre que leur enrichissement personnel. Le caractère désintéressé de l'activité interdit la distribution d'un bénéfice aux associés mais il n'implique pas que l'activité soit non commerciale, ou qu'elle soit déficitaire : l'objet de l'association peut être commercial (tel que la distribution de produits issus du commerce équitable), et le bénéfice peut servir à la développer.

Une association est une société de personnes et de droit privé dont l'objet social ne doit pas être lucratif.

Les groupes de bénévoles constituent une forme initiale d'organisation à but non-lucratif, ayant existé depuis l'Antiquité., par exemple, comptait diverses organisations, allant du club élitiste réservé aux hommes riches aux associations religieuses privées, en passant par les associations professionnelles.

Lorsqu'une association a une activité internationale (ONGI), sans devenir lucratives, les associations peuvent avoir des activités variées : promotion et pratique d'une activité (sport, activité manuelle, culturelle, théâtre, musique, etc.), défense d'une catégorie de personnes (étudiants, handicapés, victimes, malades, usagers des services publics, consommateurs, professions diverses, etc.), action sociale et humanitaire (aide à domicile, soins gratuits, distribution de nourriture, secourisme, garde d'enfants, etc.), regroupement de professionnels, animation d'un quartier ou d'une ville...etc.

L'organisation de l'association se structure autour de projets à plus ou moins long terme. Elle doit donc être souple et donner leur place aux initiatives de ses bénévoles. Sa capacité à mobiliser le bénévolat est forte puisqu'elle fait appel aux sentiments. En revanche, elle aura souvent des difficultés à lever des cotisations élevées et à disposer d'une base d'adhérents large. Pour recueillir des subventions, elle souffrira de la faible lisibilité de son but et/ou de la dilution de sa zone d'influence.

Les associations jouent un rôle très important dans le tourisme de montagne où l'association a mis en œuvre un ensemble d'actions pour favoriser les pratiques sportives de pleine nature (Vélo, Escalade, Randonnée, Ecole d'aventure, Orientation...) ; et l'organisation des séjours et des évènements pour permettre à la population locale de mieux s'approprier le patrimoine et les caractéristiques de son territoire. Développé et réalisé des projets liés à l'environnement et au développement durable. Et créant un espace de vie Sociale.

Elles contribuent au développement des activités montagne et haute montagne : alpinisme, randonnée, escalade, cascade de glace, ski de randonnée, ski alpin, ski nordique, surf des neiges, télémark, raquettes à neige, sports aériens, vélo de montagne, descente de canyon, spéléologie, via-ferrata, paralpinisme, slackline, trail, marche nordique. Si les associations encouragent la multi activité, le développement croisé des activités de montagne et de la vie associative sera un enjeu majeur : Développer, dynamiser et sécuriser, les ambitions de l'association, au service de tous (pratiquants, adhérents, clubs, professionnels, partenaires, collectivités).

Le développement des actions pour les jeunes permet de favoriser l'accès des mineurs à la montagne. Elles développent des projets permettant de découvrir les activités de montagne, et toutes les pratiques ; des outils pédagogiques, techniques et la formation d'initiateurs sont mis en place. Les nouvelles activités offrent un complément très intéressant permettant de diversifier les publics. Les associations considèrent la sauvegarde de montagne comme une responsabilité collective et individuelle toujours plus actuelle. Sa fragilité impose à tous un comportement responsable. Pour un développement respectueux de l'environnement

Notre étude concerne le rôle des organisations associatives dans la promotion du tourisme de montagne. Ce sont des atouts majeurs pour développer le tourisme dans les zones montagneuses.

Notre travail est conçu dans le but d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante : **Quel est le rôle des organisations associatives dans la promotion du tourisme de montagne ?**

### **Méthodologie**

Pour ce faire, notre démarche méthodologique s'appuie sur les éléments suivants :

- La recherche bibliographique qui nous a permis la collecte d'informations traitées précédemment par quelques auteurs sur notre sujet et notre zone d'étude.
- Questionnaire et entretiens oraux avec quelques présidents des associations de tourisme et de sport de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou ; dans le but de s'informer sur quelques outils de promotion du tourisme de montagne et la nature de leur relation avec les acteurs institutionnels
- Mais nous tenons à signaler de nombreuses difficultés surtout dans la collecte d'informations au sein des directions du tourisme suscité qui ne disposent pas d'informations actualisées et correctes et ne reflètent pas la réalité sur le terrain.

On peut citer aussi le manque de documentation sur les organisations associatives dans le tourisme et le sport de montagne, et aussi la documentation sur le tourisme de montagne et

les statistiques sur l'évolution du tourisme en zone de montagne et ses impacts en matière de revenus et d'emploi. Ceci nous a empêchés de faire une analyse détaillée.

Notre travail sera divisé en deux parties :

**La partie théorique :**

Le premier chapitre de notre mémoire consiste à situer les organisations associatives. Pour cela, nous allons donner quelques généralités. Ensuite, nous exposons l'implication des associations touristique dans la promotion du tourisme de montagne, et on a étudié les grandes associations du tourisme de montagne dans le monde. Enfin, nous allons voir le poids de ce monde dans ce secteur.

Le deuxième chapitre est consacré au tourisme et montagne. Pour comprendre ce chapitre, nous allons donner tous les détails sur les montagnes et la loi de la montagne. Ensuite ; nous expliquons le tourisme de montagne tan que forme de tourisme. Enfin, nous allons voir l'impact environnementaux et les outils de protection en zone de montagne.

**La partie pratique :**

Le troisième chapitre de notre mémoire donne un bref état la présentation des opportunités touristiques et les montagnes à Tizi-Ouzou. Et à partir de la deuxième section nous essayerons par le biais d'un questionnaire de trouver des réponses aux questions qu'on se pose, de découvrir le rôle des organisations associatives dans la promotion du tourisme de montagne.

Nous avons donc distribué notre questionnaire sur l'ensemble des présidents des associations touristiques et sportives dans la wilaya. Mais face aux difficultés rencontre de la part de quelques présidents, nous sommes obligés de le renvoyé par e-mail.

# *CHAPITRE I*

---

## *Les organisations associatives*

---

## **Introduction**

Une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou mettant en commun des activités ou des connaissances sans chercher à réaliser de bénéfices au profit de ses membres. Elle doit développer la transversalité de ses actions et stimuler de nouvelles initiatives.

L'association est un contrat de droit privé qui laisse aux créateurs et membres d'association la liberté : de s'organiser ; de choisir le but de l'association ; de décider du mode d'organisation et des procédures internes de fonctionnement ; de les introduire dans les statuts, et éventuellement un règlement intérieur et de modifier aussi souvent que voulu ou nécessaire son but, son mode d'organisation et son fonctionnement.

L'association active sur différents secteurs (social, économique, scientifiques, sportifs, touristique, religieuse.....), parmi ces secteurs, le secteur de tourisme (tourisme de montagne) où elle décrit dans chacun des domaines d'activités, les actions existantes qui continueront à être développées, puis les actions nouvelles ou novatrices qui apporteront de l'évolution ou en réponse à un besoin du moment.

Il est donc nécessaire de mieux comprendre les concepts clés des associations touristiques et leur fonctionnement sur le terrain.

A cet effet, nous définirons quelques concepts qui permettront de savoir qu'est-ce qu'une association ; les types d'associations et le fonctionnement, puis en présente leur activités et leurs outils et leurs ressources, en suite les grandes associations mondiales du tourisme de montagne ; en fin en terminons par le poids du monde associatif dans le tourisme de montagne.

## I : aperçu sur les organisations associatives

### I.1 : Différentes définitions

#### I.1.1 : Définition d'une association

« L'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire. » *Article 2 de la Loi du 12 janvier 2012.*<sup>5</sup>

#### I.1.2 : Définition d'une association à but non lucratif :

##### Définition 1

Une association à but non lucratif est un groupe d'au moins deux membres qui exercent une activité sans en retirer un avantage financier à titre personnel. S'il y a des bénéfices, ils sont reversés à l'association pour la développer.<sup>6</sup>

##### Définition 2

Une association à but non lucratif est un regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens afin d'exercer une activité dont l'objectif n'est pas leur enrichissement personnel. Le caractère désintéressé de l'activité interdit la distribution d'un bénéfice aux associés mais il n'implique pas que l'activité soit déficitaire : un bénéfice peut servir à la développer.<sup>7</sup>

#### I.1.3 : Définition d'une association particulière

Lorsqu'une association a une activité internationale, on parle d'organisation non gouvernementale internationale (ONGI).

Sans devenir lucratives, les associations peuvent avoir des activités variées : promotion et pratique d'une activité (sport, activité manuelle, culturelle, théâtre, musique, etc.), défense d'une catégorie de personnes (étudiants, handicapés, victimes, malades, usagers des services publics, consommateurs, professions diverses, etc.), action sociale et humanitaire (aide à domicile, soins gratuits, distribution de nourriture, secourisme, garde d'enfants, etc.), regroupement de professionnels, animation d'un quartier ou d'une ville...etc.

<sup>5</sup> AKKOUCHE Souraya, « Manuel pour les associations algériennes »; Edition Fondation Friedrich Ebert ; page 13.

<sup>6</sup> [www.linternaute.fr/Dictionnaire](http://www.linternaute.fr/Dictionnaire); consulte le 27/11/2018 à 14:15.

<sup>7</sup> [www.wiki-compta.com/association\\_a\\_but\\_non\\_lucratif.php](http://www.wiki-compta.com/association_a_but_non_lucratif.php); consulte le 27/11/2018 à 14 :18.

## I.2 : Le statut de l'association :

### I.2.1 : définition

L'acte fondateur d'une association est la signature d'un contrat par au moins deux personnes qui les engagent les unes par rapport aux autres. Ce contrat est appelé *statuts de l'association*. Les statuts peuvent comporter des clauses permettant de les modifier<sup>8</sup>.

### I.2.2 : La rédaction des statuts

La forme et le contenu des statuts sont libres, sous réserve de ne pas être contraire à la loi. Les modèles de statut (voir annexe N°1) parfois fournis par les préfetures et sous-préfetures ou par d'autres organismes n'ont aucun caractère obligatoire. Une association qui veut obtenir ou conserver la qualité d'association agréée ou d'association reconnue d'utilité publique doit cependant conformer ses statuts à des exigences administratives qui limitent leur libre rédaction.

#### I.2.2.1 : Les statuts comportent généralement les éléments suivants :

- L'objet de l'association,
- Le titre de l'association,
- Le lieu de son siège social (qui peut être un domicile ou un bâtiment communal),
- La durée pour laquelle l'association est créée (qui peut être une durée indéterminée),
- Les moyens de l'association, c'est-à-dire les modalités pratiques de son action,
- La composition de l'association : Les différentes catégories de membres (membres fondateurs, bienfaiteurs, associés...), Les conditions d'adhésion et de radiation (démission et exclusion),
- L'organisation de l'association : modalités des prises de décisions et de leur exécution, fonctionnement des instances dirigeantes,
- Les ressources de l'association : ressources financières (dont les cotisations et les dons, donations ou legs), ressources humaines, organisation financière et comptable, obligations de transparence,
- Modalités de modification et de dissolution<sup>9</sup>.

### I.2.3 : Âge minimum des fondateurs et dirigeants

Les statuts ne peuvent pas :

- avoir été rédigés ou signés par des personnes âgées de moins de 16 ans,

<sup>8</sup>campus.cerimes.fr/maieutique/UE-sante-societe-humanite/associations/cours.pdf ; consulte le 27/11/2018 à 14 :20, p 4

<sup>9</sup> IBD, p 4.

- permettre à des personnes âgées de moins de 16 ans de réaliser des actes d'administration,
- permettre à des jeunes âgés de 16 ou 17 ans de réaliser des actes d'administration sans l'accord écrit préalable de leurs parents ou tuteurs,
- permettre à des mineurs de réaliser des actes de constitution, de modification ou de transmission du patrimoine de l'association.<sup>10</sup>

#### **I.2.4 : Le statut de membre**

Dans l'association, la volonté de se lier est marquée par l'adhésion. Le législateur de 1901 a prévu une absolue liberté pour le citoyen et pour l'association : nul ne peut être contraint d'adhérer à une association (dans la pratique, des exceptions à ce principe sont imposées, principalement pour encadrer l'exercice de certaines activités : associations de pêche, de chasse, ordre professionnel...).

Mais en contrepartie l'association a le droit absolu de choisir ses membres et d'écarter qui bon lui semble.

**I.2.4.1 : Les conditions d'adhésion :** Les membres fondateurs sont libres de constituer un groupement ouvert au plus grand nombre (association ouverte) ou alors réservé à quelques-uns (association fermée).

L'adhésion des membres peut être soumise à des conditions qui doivent être connues de tous et énoncées dans les statuts ou dans le règlement intérieur : âge, qualification professionnelle, cooptation,...etc.<sup>11</sup>.

#### **I.2.5 : Le statut particulier de bénévole « dirigeant »**

Le dirigeant est un bénévole qui a décidé d'assumer des fonctions particulières dans l'association ; il porte une mission au service de l'association et de son but ; il accepte d'en prendre la responsabilité vis-à-vis des adhérents. Pour cette raison, le statut des dirigeants est particulier.

Sur le plan juridique, le dirigeant a la qualité de mandataire telle qu'elle est définie par les articles 1984 et suivants du Code civil. Il doit gérer l'association dans le respect de l'objet statutaire, en « bon père de famille », et rendre des comptes à son mandant qui est l'assemblée générale. Cette assemblée générale des adhérents peut le révoquer librement et à tout moment, et engager sa responsabilité civile. À l'extérieur, le président représente l'association face au

<sup>10</sup> [campus.cerimes.fr/maieutique/UE-sante-societe-humanite/associations/cours.pdf](http://campus.cerimes.fr/maieutique/UE-sante-societe-humanite/associations/cours.pdf) ; consulte le 27/11/2018 à 14 :20, p 4.

<sup>11</sup> RANCILLAC Serge et LAURENT Samuel, « guide Pratique des associations loi 1901 », Éditions d'Organisation, 2005; p 35.

tiers. C'est lui qui signe ses contrats et qui peut engager une action en justice au nom de l'association.<sup>12</sup>

### **I.2.5.1 : L'exigence du bénévolat**

On a souligné plus haut le caractère parfaitement libéral de la loi de 1901 ; elle ne pose qu'une seule obligation – négative : l'interdiction de partager des bénéfices (L. 1901, art. 1). Cette interdiction emporte différentes conséquences dont le principal est certainement le caractère obligatoirement désintéressé des fonctions de dirigeant. Cette exigence est codifiée à l'article 261-7-1-d du Code général des impôts.

L'association doit être gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation.<sup>13</sup>

### **I.2.6 : Définir les rôles**

#### **I.2.6.1 : Les fondateurs**

Ce sont des personnes ayant participé à la fondation de l'association. Il peut s'agir de personnes privées bénévoles mais également d'élus ou de fonctionnaires territoriaux agissant dans le cadre de leurs prérogatives. Lorsqu'ils sont encore présents dans l'association, les fondateurs peuvent se sentir investis d'une mission particulière. Dans toutes les associations, l'esprit des fondateurs continue à survivre d'une manière ou d'une autre.

Il est toujours bon que l'institution garde vivante la mémoire de sa genèse mais les fondateurs doivent accepter de voir croître l'organisme et devenir autre chose que ce qu'ils avaient imaginé.

#### **I.2.6.2 : Les membres actifs**

Ils participent occasionnellement à la mise en place des activités (accompagnement, aide à la mise en place ou au rangement, surveillance d'un entraînement...) ou régulièrement à la mise en œuvre des projets.

La nature et l'étendue de leur engagement bénévole sont fonction à la fois de leur disponibilité et de leurs compétences. La durée de cet engagement est également très variable d'une personne à l'autre.

Les bénévoles sont par définition actifs. Ce sont les véritables membres de l'association dans la mesure où l'article premier de la loi de 1901 définit l'association comme le contrat par

---

<sup>12</sup>. RANCILLAC Serge et LAURENT Samuel, « guide Pratique des associations loi 1901 », Éditions d'Organisation, 2005; p40.

<sup>13</sup>IBD, p 41.

lequel des personnes « *mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

Les bénévoles peuvent accepter d'assumer des fonctions dirigeantes (en général, président, trésorier ou secrétaire) ; ils consacrent alors une partie de leur temps à la gestion de l'association, acceptant de « prendre des responsabilités ». Les dirigeants constituent un petit groupe qui s'investit particulièrement dans le fonctionnement associatif et prend en charge l'organisation des activités sur un plan concret.

### **I.2.6.3 : Les « membres passifs »**

Les membres passifs limitent leur contribution à une participation financière.

Sur un plan strictement juridique, on peut se demander si ces personnes peuvent prétendre à la qualité de membre, au regard des exigences de mise en commun exprimées par l'article premier de la loi de 1901. À l'inverse, on pourrait soutenir que la liberté contractuelle des fondateurs permet de créer une catégorie d'adhérents dont la contribution est exclusivement financière.

Les membres « passifs » se contentent de soutenir financièrement l'association sans s'y engager, ni en profiter. Ce sont souvent d'anciens bénévoles qui trouvent ainsi le moyen de rester lié au projet<sup>14</sup>.

### **I.2.7 : Les éléments fondateurs d'une association**

Le projet de création d'une association se place sous le signe de la liberté : celle de se regrouper pour prendre collectivement une initiative. Les futurs associés se retrouvent autour de valeurs communes et définissent ensemble un socle de constitution de l'association qu'ils écrivent dans les statuts. Ce socle durera toute la vie de l'association, souvent au-delà de la présence des membres fondateurs, tant que de nouveaux adhérents se reconnaîtront dans les valeurs initiales. En se référant au premier article de la loi 1901, ce socle est constitué :

#### **I.2.7.1 : Du partage et de la participation**

Du fait de la mise en commun des connaissances et des activités apportées par chacun. Dans cette perspective, l'action de l'association se construit d'abord sur ce que chacun décide librement d'y apporter. Par une démarche collective et une confiance dans ses ressources propres, l'association exprime la volonté de faire ensemble pour trouver une solution.

#### **I.2.7.2 : De l'égalité**

L'égalité dans l'association est celle de cocontractants. Le contrat associatif implique ces trois qualités :

---

<sup>14</sup> RANCILLAC Serge et LAURENT Samuel, « guide Pratique des associations loi 1901 », Éditions d'Organisation, 2005; page : 31 à 34.

- L'apport de connaissances et d'activités est effectué par tous les associés ;
- La permanence de ces apports est constatée chez tous les associés ;
- Le but est le même pour tous les associés.

#### I.2.7.3 : D'un dispositif permanent

Une durée, fixée par les statuts, qui peut être illimitée. Ceci garantit la disponibilité en permanence de moyens d'action adaptés au projet associatif. Il repose sur l'organisation de la vie de l'association : les permanences, le rythme des réunions et des activités ...

#### I.2.7.4 : De la finalité du projet

La finalité du projet (l'éducation populaire, par exemple) apparente les associations entre elles et peut également faire l'objet d'une marque distinctive, ainsi l'agrément d'éducation populaire ou la reconnaissance d'utilité publique.

#### I.2.7.5 : D'un but

Rien ne limite, ni n'interdit l'invention, l'innovation, l'originalité dans la définition du but de l'association.

À partir de ce socle les dirigeants peuvent, tout en se référant aux valeurs initiales, faire évoluer le projet associatif au fil des années.<sup>15</sup>

### I.3: La création et la déclaration d'une association

La loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association.

La législation offre la plus grande liberté en ce qui concerne les buts, la composition et le fonctionnement.

La chronologie proposée est indicative, et obligatoire pour les points 5 et 6.

- **Partir d'une idée, d'un projet.** Bien le cerner et le définir et prévoir le mode d'organisation de l'association.
- **Rédiger des statuts**, les proposer aux personnes intéressées, les discuter, les amender.
- **Organiser une assemblée générale constitutive** avec toutes les personnes qui décident de s'engager dans le projet. Au cours de cette assemblée générale, discuté et approuver les statuts, puis procéder, s'il y a lieu, aux élections prévues par les statuts.
- **Rédiger un compte rendu** de cette assemblée générale constitutive, précisant les personnes élues et leurs responsabilités.

---

<sup>15</sup>[correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf](http://correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf) ; consulte le 27/11/2018 à 14 :32, p 44.

- **Déposer une déclaration à la préfecture** ou sous-préfecture du lieu du siège social, accompagnée de deux exemplaires du contrat d'association (statuts). Cette déclaration doit faire apparaître l'objet de l'association, ainsi que les noms, professions, domiciles et nationalités des personnes qui, à un titre quelconque, sont chargées de son administration et de sa direction.

L'administration fait remplir un imprimé de demande d'insertion au Journal officiel qu'elle transmet à la direction des Journaux officiels puis délivre un récépissé de déclaration qu'elle fait parvenir au déclarant dans un délai de 5 jours. Cette insertion dans le Journal officiel publiée dans un délai d'un mois donne la capacité juridique de l'association à la date de parution effective au Journal officiel et non à la date de déclaration en préfecture.

- **Ouvrir un registre spécial** ou un classeur dans lequel doivent figurer tous les changements concernant les statuts et les administrateurs (déclarations à la préfecture et récépissé).
- Peuvent aussi joindre les comptes rendus d'assemblée générale et de conseil d'administration. Ceci n'est pas obligatoire mais conseillé.<sup>16</sup>

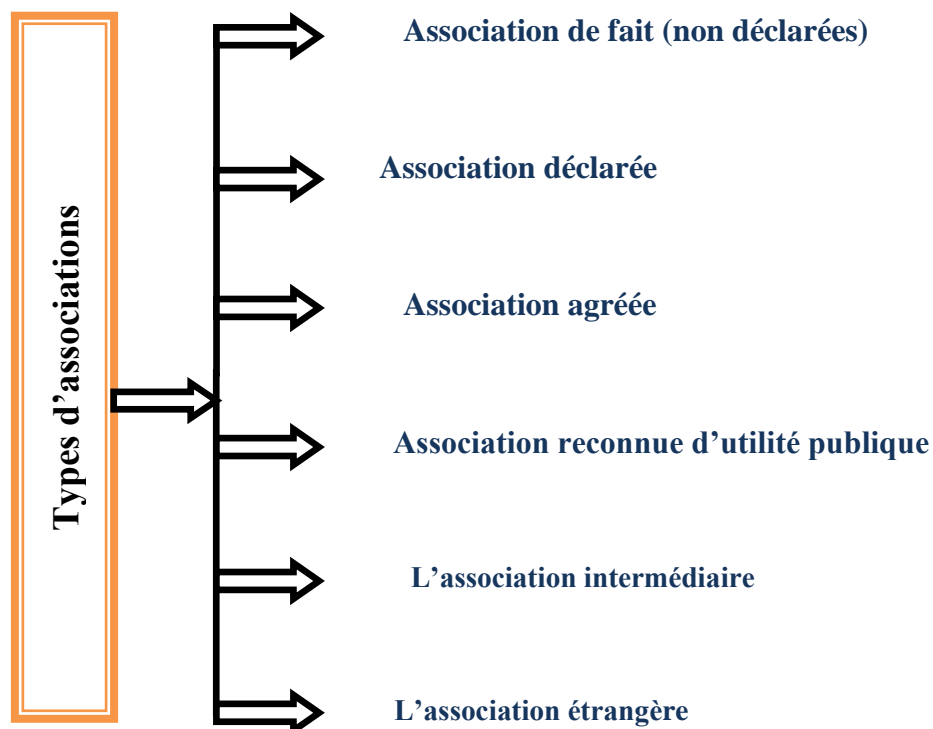
#### **I.4: Types d'associations**

Il est important de bien faire la différence entre les différents types d'association afin de nous permettre d'identifier la structure associative adaptée à notre projet. Les associations peuvent prendre plusieurs formes.

---

<sup>16</sup>[correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf](http://correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf) ; consulte le 27/11/2018 à 14 :32, p 52.

Figure N°1 : les différents types d'associations



Source : réalise par nous même

#### I.4.1: Association de fait (non déclarées)

Une association de fait est une association pour laquelle ses fondateurs n'ont pas accompli les formalités administratives de déclaration et de publication au Journal Officiel.

L'association de fait n'existe qu'en tant que contrat mais n'a pas de personnalité juridique. Elle n'a pas de nom ni de siège social et ne peut pas accomplir d'acte juridique (conclure un contrat en son nom, louer un local, obtenir une subvention, etc.).

Ce type d'association n'est donc adapté que si les fondateurs n'envisagent pas de conclure des contrats avec des tiers ni de demander une subvention.<sup>17</sup>

#### I.4.2: Association déclarée

Une association déclarée est une association dont la création a été déclarée officiellement par ses fondateurs et a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Une association déclarée bénéficie de la personnalité juridique et peut accomplir certains actes juridiques en son nom (ouvrir un compte bancaire, embaucher un salarié, agir en justice, demander une subvention, etc.).<sup>18</sup>

<sup>17</sup>[www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation](http://www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation); consulté le 27/06/2018 ; à 17 :05

### I.4.3: Association agréée

Une association agréée est une association ayant reçu un agrément de la part de l'État en fonction de critères relatifs à son mode de fonctionnement et à la reconnaissance de l'intérêt général de son action. L'agrément permet à l'association de bénéficier de certains avantages : droit de pratiquer certaines activités (chasse, aide aux sans-abris, etc.), possibilité de recevoir des subventions de l'Etat et de bénéficier d'avantages fiscaux.

Pour obtenir un agrément, l'association doit être déclarée et respecter des conditions générales :

- Avoir un objet répondant à l'intérêt général ;
- Avoir un mode de fonctionnement démocratique (les organes dirigeants doivent se réunir régulièrement) ;
- A respecter une certaine transparence financière (qui se traduit notamment par la tenue d'une comptabilité d'association et sa diffusion annuelle aux administrations avec lesquelles l'association est en relation).

Toute autorité administrative peut également ajouter ses propres **conditions particulières** (par exemple, un nombre minimal d'années d'existence ou l'ajout de certaines clauses dans **les statuts de l'association**).

L'agrément ministériel est délivré, suivant l'importance et l'objet de l'association :

- **Au plan local** (par la préfecture, l'inspection d'académie ou le rectorat),
- **Au plan national** (par une administration centrale ou un établissement public).<sup>19</sup>

### I.4.4: Association reconnue d'utilité publique

Les associations reconnues d'utilité publique (RUP) disposent de pouvoirs plus étendus que les autres types d'associations et peuvent donc accomplir certains actes juridiques spécifiques, tels que recevoir des donations ou des legs ou gérer des biens de l'État.

Au-delà de cet effet proprement juridique, la reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un **label** conférant à l'association une légitimité particulière dans son domaine d'action.

La demande de reconnaissance d'utilité publique doit être adressée par courrier au ministère de l'Intérieur et être accompagnée de certaines pièces justificatives.<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> [www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation](http://www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation); consulté le 27/06/2018 ; a 17 :05

<sup>19</sup> [www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation](http://www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation); consulté le 27/06/2018 ; a 17 :05

<sup>20</sup> [www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation](http://www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation); consulté le 27/06/2018 ; a 17 :05

### I.4.5 : L'association intermédiaire

La mission principale des associations intermédiaires est d'embaucher les personnes sans emploi ou en difficultés et les mettre ensuite à la disposition des personnes physiques et morales. Toute association intermédiaire doit être déclarée et ensuite agréée et il faut qu'elles concluent une convention avec l'État. Cette convention peut être conclue pour une durée de trois ans au maximum. L'association souhaitant coopérer avec des entreprises privées doit encore conclure une convention avec Pôle emploi. Les associations intermédiaires sont exonérées de certains impôts, par exemple de l'impôt sur la société.<sup>21</sup>

### I.4.6: L'association étrangère

L'association étrangère est celle qui a son siège social à l'étranger. On lui applique la loi du pays où elle a son siège « pour apprécier :

- Leur personnalité juridique ;
- Leur capacité à recueillir une libéralité ;
- Leur capacité à agir en justice ».<sup>22</sup>

## I.5: Les organisations non gouvernementales

Ces sont des organismes ayant vocation à intervenir dans le champ international mais dont les membres ne sont pas des États. Les ONG sont juridiquement attachées à leur pays de naissance.

**Tableau N° 1 : objectifs principaux des grandes ONG<sup>23</sup>** : Ce tableau nous montre les différents objectifs des grandes ONG

Objectifs	ONG
<b>Humanitaires</b>	CICR (Croix Rouge); Amnesty International ; Handicap international ; Médecin de Monde ; Médecins Sans Frontières ; Fédération internationale des lignes des Droits de l'homme ; CARE
<b>Religieux</b>	Églises ; Secours catholique ; Conseil œcuménique
<b>Politiques</b>	Internationale socialiste ; Union libérale mondiale ATTAC ; Economistes contre la course aux ; Armements ; IPPNW (Médecins contre le nucléaire)
<b>Economiques</b>	Fédérations syndicales ; Associations patronales ; Confédération paysanne ; Forum social mondial ; Greenpeace; WWF (World wide Fund for Nature
<b>Sportifs</b>	Comité International Olympique (CIO) ; Fédération internationale de football, Association (FIFA)

Source : Fontanel Jacques, les organisations non gouvernementales

<sup>21</sup>Jana Mrázová ; « Guide pratique de l'association loi 1901 » ; 2013 ; page 40 et 41.

<sup>22</sup>IBD, p 42.

<sup>23</sup>HIHAT Yamina ; TIFAOUI Nassima, mémoire de master en sociologie ; option sociologie de travail et RH ; université de Bejaia « L'impact du mouvement associatif sur Le développement et l'organisation sociale dans le milieu rural ; Etude de cas des associations du village IGUERSAFEN TIZI-OUZOU » 2016, p 45.

## **I.5.1: L'importance des ONG**

Les organisations non gouvernementales sont appelées à jouer un rôle Important dans le processus de la mondialisation .Elles défendent parfois des droits internationaux applicables au monde entier et elles se proposent aussi de se rebeller contre le libéralisme excessif que les organisations gouvernementales cherchent a imposé un monde entier. Le FMI, l'OMC et la Banque mondiale constituent les embryons d'un gouvernement mondial, qui est remis en cause violemment par la plupart des ONG.

Il y a les ONG qui s'occupent des droits de l'homme, comme Amnesty International, celles qui traitent l'urgence (Médecins du Monde ou Médecins Sans Frontières) et celles qui s'occupent du développement à long terme (comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement). Il faut ajoute: les ONG très actives qui organisent des campagnes, comme Greenpeace ou les Amis de la Terre.

Les ONG sont partout, surtout à titre consultatif ou dans la rue. Aujourd'hui, il y a 30000 ONG internationales, dont plus de 2 000 accréditées auprès de l'ONU. Elles ont occupé l'espace de la contestation politique sur des points précis il y a parfois concurrence entre les

ONG, lesquelles ne sont pas toujours «humanitaires »Aujourd'hui, les ONG sont prêtes à avoir des actions communes, sur la dette des pays du tiers monde, les droits de l'homme ou la campagne contra L'OMC.<sup>24</sup>

## **II: L'implication des associations touristique dans la promotion de tourisme de montagne**

### **II.1 : Les activités touristiques dans les montagnes**

Il existe plusieurs action et activités touristique dans les montagnes, on site les suivantes :

#### **II.1.1 : des actions qui sont organisées et planifiées dans l'espace de vie sociale :**

**II.1.1.1 : Rencontres ponctuelles parents-enfants :** les associations de tourisme de montagne proposent des temps de partage entre les enfants et leurs parents. Dans le but de favoriser Le lien social en fusons plusieurs activités (sorties familiales; ateliers parents/enfants ; création d'une commission animation ; les spectacles ; redonnée en plain nature ; projet vacances et alimentation...)

---

<sup>24</sup> HIHAT Yamina ; TIFAOUI Nassima, mémoire de master en sociologie ; option sociologie de travail et RH ; université de Bejaia « L'impact du mouvement associatif sur Le développement et l'organisation sociale dans le milieu rural ; Etude de cas des associations du village igursafen Tizi-Ouzou, 2016 , p 45.

Objectifs :

- Développer les liens parents, enfants autour d'une activité
- Faire découvrir une activité ludique, partager un savoir-faire, découvrir des lieux de proximité (nature, patrimoine) en famille.
- Découvrir et fidéliser de nouvelles familles
- Décentraliser des actions dans les petites communes pour toucher aussi les familles de la commune concernée.

**II.1.1.2 : Sorties Familiales :** De nombreuses nouvelles familles s'adhèrent à des associations et elles ont besoin de tisser des liens sociaux. Si pour cela que la majorité des associations au monde font des sorties familiales

Objectifs :

- Permettre aux familles de découvrir des sites et des lieux variés
- Permettre aux familles du canton de se rencontrer, d'échanger et de passer un moment de convivialité
- Permettre de faire des sorties à moindre coût
- Permettre aux personnes non motorisées et aux personnes seules de bénéficier d'une organisation
- Permettre à l'association de découvrir et de fidéliser les familles
- Contribuer à la mixité sociale un programme annuel de sorties est élaboré avec le petit groupe de suivi.

**II.1.1.3 : Spectacles en publics :** Le financement des spectacles en milieu rural, dans les villages.

Objectifs :

- Permettre aux communes de recevoir à « Domicile » des spectacles de qualité mais surtout permettre aux familles d'accéder à côté de chez eux à des spectacles de qualité.
- Favoriser l'accès à la culture pour tous.

**II.1.1.4 : Facilite l'accès aux salles de spectacles :** Les lieux de diffusion culturels sont très peu fréquentés par la population du territoire

Objectifs:

- Favoriser l'accès à la culture pour tous.

**II.1.1.5 : Animations :** sorties touristique et conférences.

Objectifs :

- Développer l'offre de sorties et de conférences, et de trouver un rythme plus régulier et s'appuyer sur l'expérience de nos partenaires (ex : Les vendredis de la découverte...), pouvons aussi ce sujet travailler avec le comité culturel.

**II.1.1.6 : Services à la population :** Pendant de nombreuses années l'initiation à l'informatique a été la demande principale des adhérents et aussi la population montagnard mais elle s'est réduite au fil du temps: ces derniers années plusieurs d'associations touristique propose des : ateliers de langues ; formation ; journée de sensibilisation et conférence

**II.1.1.7 : Groupe Photo Numérique :** Ce groupe se réunit régulièrement et il partage ses expériences et ses connaissances dans le domaine photographique. Il Contribue à la réalisation des objectifs de l'association en créant du lien et de réelles situations de coopération : exposition photos ; réalisation de photos et vidéo sur évènements touristiques et réalisation de photos pour évènements sportifs et d'animations

**II.1.1.8 : Intégration des publics en difficulté dans leurs actions :** Dans Le cadre de sa mission d'Espace de vie sociale et suite aux besoins exprimés par des partenaires sociaux, plusieurs associations touristiques pourrait intégrer des publics « en difficulté ou isolés » dans certaines de ses actions.

**II.1.2 : Activités de Pleine Nature**

L'association a dans ses objectifs stratégiques de développer la pratique sportive en favorisant la création et le développement de structures permettant la pratique des Sport de pleine nature sur les territoires : Orientation, Vélo de Montagne, Randonnée, Ski de montagne, Escalade entre autres. L'objectif c'est de rendre ces structures viables et pérennes.



Source : [www.google.fr/image/sportdemontagne](http://www.google.fr/image/sportdemontagne)

### **II.1.3 : Création d'une école d'aventure**

L'objectif de ces écoles est de proposer aux jeunes publics une approche non spécialisée des massifs montagneux locaux. Avec l'éventail des activités proposées, en dehors de la découverte, ces jeunes devraient mieux connaître les risques inhérents au milieu montagnard, et ainsi, mieux savoir les réduire. Parallèlement, la notion de sécurité sera abordée de façon transversale. Les jeunes vont pouvoir tester les principales techniques de progression adaptées aux terrains rencontrés et avec l'aide de leurs encadrant, dégager des fondamentaux qui leur permettront de parcourir la montagne avec sérénité et plaisir.

### **II.1.5 : Semaine du développement durable**

En prenant appui sur l'évènement national, a réalisé ces dernières années des actions visant à sensibiliser les habitants à différentes problématiques du développement durable :

- Le recyclage
- Le gaspillage alimentaire
- Le compostage
- La mobilité douce, le covoiturage
- Les Circuits courts de distribution
- La pollution des sols les actions se sont organisées autour d'un forum d'une journée, mais aussi de projections/débats et d'animations comme une «Disco soupe»

### **II.1.6 : Jardin Pédagogique**

Sa vocation principale est d'accueillir des groupes scolaires pour des animations autour des sciences de la nature et de l'alimentation.

Ce Jardin joue un rôle important dans les domaines du lien social et intergénérationnel et de l'éducation à l'environnement

### **II.1.7 : Fête De la Nature**

Cette animation, organisée chaque année en France par l'association BVVE, vise par la mise en place d'ateliers à destination de la population, à mettre en valeur des aménagements des Zones Humides. Ces dernières années, elle a été également le support de :

- Inauguration du sentier d'interprétation les chevaliers de l'Huile
- Concours Photo sur le thème de l'eau

Au-delà de l'organisation d'actions de sensibilisation comme la fête de la nature, le rôle des associations est de participer à la vie du réseau, participer au Comité de Pilotage de gestion des sites, visites de sites, formations...

## II.2: Les formations fournées par les associations touristique

Chaque association a ces propres formations selon leurs besoins et leur budget, parmi ces formations on cite quelques-unes comme suit :

### II.2.1: Initiation en tourisme

Est une formation très importante pour les associations de tourisme; pour mettre ses adhérent dans un contexte de savoir générale sur le tourisme. Cette formation permettre au adhérent de connaître les concepts suivante : Aperçu historique du tourisme; définitions (tourisme ; touriste ; voyageur ...); produit touristique ; les professionnels du tourisme ; l'infrastructure touristique.

### II.2.2 : Gestion de cycle de projet (GCP)

La Gestion du Cycle de Projet (G.C.P) se focalise sur la gestion des interventions ou projets de développement ayant comme objectif de contribuer à changer une situation insatisfaisante en une situation satisfaisante.<sup>25</sup>

La planification et la mise en œuvre des projets suivent une séquence bien établie, qui débute par une stratégie convenue, qui mène à l'idée d'une action donnée, qui est ensuite formulée, mise en œuvre, et évaluée en vue d'améliorer la stratégie et les interventions futures.<sup>26</sup>

La gestion de cycle de projet se décompose en six phases : programmation ; identification ; instruction ; financement ; mise en œuvre ; évaluation

### II.2.3: secourisme

La formation aux premiers secours est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Elle utilise des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes, décrites dans les recommandations pédagogiques et qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.<sup>27</sup>

Les premiers secours représentent l'ensemble des techniques d'aide apportée aux personnes qui ont besoin d'aide (accident ; problème de santé, victime...). Ces techniques permettent d'apporter des réponses efficaces devant un danger vital et ont comme objectif d'en minimiser les conséquences tout en assurant la survie des personnes en leur prodiguant des premiers soins d'urgence.

<sup>25</sup> South Research ASBL, «gestion du cycle de projet et le cadre logique », cercle de coopération des ONG de développement, page 5.

<sup>26</sup> Commission européenne – Europe Aid, « manuel gestion du cycle de projet », CEAE, mars 2001, page3.

<sup>27</sup>Bureau de la formation et des associations de sécurité civile, « formation en premiers secours », 1ère édition Paris, janvier 2001, p 4.

### **II.2.4 : Guide touristique**

Le métier de guide touristique consiste à prendre un groupe de touristes en charge et à assurer le bon déroulement de leurs visites et de leur voyage. Il est le garant du respect du contrat passé entre l'agence de voyage ou d'une association et les voyageurs en matière d'hébergement, de transport, d'excursions... Le guide touristique a donc un rôle administratif, mais pas seulement, puisqu'il partage ses connaissances et son amour du voyage avec les touristes lors de visites guidées, d'excursions... Il travaille pour une agence ou un organisateur de voyages.

### **II.2.5: gestion et encadrement d'un groupe d'enfant**

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les bénévoles des associations locales ont un rôle majeur à jouer pour faire découvrir aux enfants des activités culturelles, sportives et scientifiques. En effet, les bénévoles associatifs sont des personnes-ressources du territoire et peuvent partager avec les enfants leurs connaissances et leurs compétences. Mais apprendre à gérer et à encadrer un groupe d'enfants fait appel à des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui nécessitent une formation.<sup>28</sup>

### **II.2.6: initiation à la connaissance de la vie associative**

#### **« L'association, un espace démocratique d'action à mieux connaître »**

Espace de liberté et d'action, une association réunit les volontés de personnes qui associent leurs connaissances et leur activité dans un objectif commun. Et cette volonté collective s'incarne dans un cadre juridique et administratif que représente une association. En effet, défendre ensemble un projet nécessite aussi, au-delà des valeurs citoyennes et des ambitions éducatives, des connaissances sur le fonctionnement même du cadre qui va permettre leur mise en œuvre. Ainsi, les bonnes volontés sont nécessaires, mais insuffisantes si les bénévoles veulent donner vie à leurs projets. Or agir de manière collective dans le cadre d'une association soulève un certain nombre de questions comme la forme de l'association, son fonctionnement, la désignation de ses dirigeants, les obligations légales, les responsabilités civiles et pénales, les moyens de financement. Ainsi, en développant leurs compétences sur le fonctionnement de leur association, les bénévoles seront ainsi en capacité de mettre en pratique les valeurs qui les animent.<sup>29</sup>

### **II.2.7 : comptabilité associative**

Une gestion rigoureuse de sa comptabilité est indispensable pour toute association qui veut faire vivre et surtout pérenniser son projet associatif. Aussi, la formation à la

<sup>28</sup>[www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative](http://www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative); consulte le 10/07/2018 à 10 :40

<sup>29</sup>[www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative](http://www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative); consulte le 10/07/2018 à 10 :40

comptabilité associative a pour but de développer les savoirs et les savoir-faire en matière de gestion comptable. De sorte que les bénévoles associatifs soient en capacité de passer d'une gestion « familiale » en recettes et dépenses à une gestion comptable selon le plan comptable en débits et crédits.<sup>30</sup>

### II.2.8: initiation en fonction employeur des responsables associatifs

Le développement des associations locales nécessite de plus en plus l'embauche de salariés. En conséquence, les dirigeants associatifs engagent leur responsabilité en endossant une fonction d'employeur qui exige la connaissance de procédures techniques et administratives. Et pour concilier les droits et obligations du salarié avec les siens, l'employeur associatif doit apprendre à maîtriser des compétences spécifiques en matière du droit du travail ou des conventions collectives.<sup>31</sup>

## II.3 : les outils :

Les associations utilisent des différentes moyennes, ressources et des outils pour mieux atteindre leurs objectifs.

### II.3.1: Guides / fiches pratiques

Tableau N°2 : guide et fiches pratiques des associations

Elément	Signification
Les fiches pratiques du Centre De Ressources départemental de la vie associative	le projet associatif, le financement et la fiscalité, les responsabilités des dirigeants, l'assurance, la gestion et la comptabilité, le compte de résultat, la fonction employeur, la communication...
Guide pratique de l'association	outils, fonctionnement, acteurs, communication, réglementation, manifestation, finances...
Les guides pratiques pour la vie associative	bénévolat, gestion comptable et fiscalité, gestion administrative et financière, emploi...
Les guides de l'accompagnement associatif	RH, numérique, subvention, coopération, responsabilité sociétale, banques, fonds propres, trésorerie, fondations, associations employeurs, fusion...

Source : réalisée par nous-même à l'aide [www.pass66.fr](http://www.pass66.fr) > S'informer, s'outiller

### II.3.2 : Modèles de documents / Kits

**II.3.2.1 : Boîte à outils des associations:** kits clés en main, formulaires administratifs, modèles, fiches pratiques, checklists, quizz, textes et lois, glossaire...

**II.3.2.2 : Le kit pratique de création d'une "association loi 1901" :** modèles de documents (statuts, règlement intérieur, etc.), déclaration de création d'association en ligne, formulaires utiles aux démarches...

<sup>30</sup>[www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative](http://www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative); consulté le 10/07/2018 à 10 :40

<sup>31</sup>[www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative](http://www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative); consulté le 10/07/2018 à 10 :40

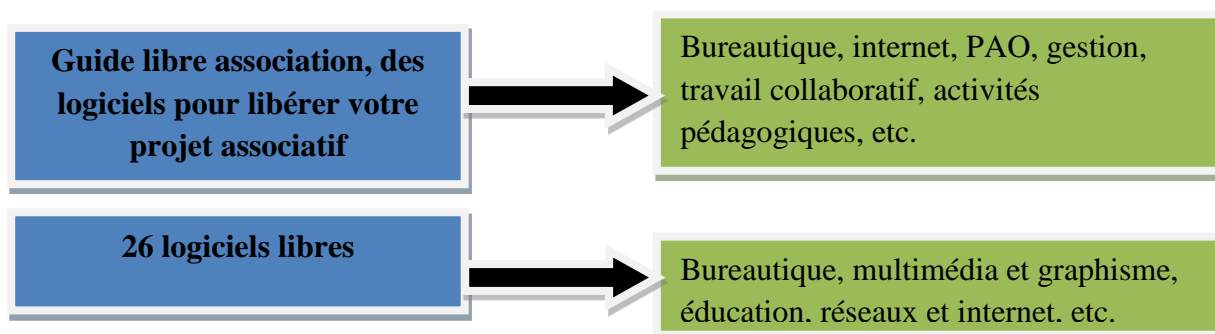
**II.3.2.3 : Modèles de documents** : statuts et règlement intérieur, courriers administratifs, lettres aux membres, convocations, documents comptables, animation de réunions, procès-verbaux, emploi, partenariat et mécénat, bénévolat...

**II.3.2.4 : Boîte à outils** : loi 1901, exemple de statuts, modèles (PV d'AG, bulletin d'adhésion, remboursement de frais, facture, budget prévisionnel, compte de résultat, reçu de don), règle de conservation des documents administratifs et comptables<sup>32</sup>...

### II.3.3 : Logiciels libres

Il existe deux types de logiciel pour faciliter leurs tâches.

**Figure N°2: les logiciels libres.** On distingue deux types de logiciel



Source réalisée par nous-même ; à l'aide [www.pass66.fr](http://www.pass66.fr) > S'informer, s'outiller

### II.3.4 : Les sources web utiles

Il représente les domaines où les associations possèdent des sources web.

<sup>32</sup>[www.pass66.fr](http://www.pass66.fr) > S'informer, s'outiller, consulte le 05/10/2018, à 13 :32

**Tableau N°3 : il représente les domaines où les associations possèdent des sources web.**

Domaines	Exemple de sources web
Actualités, informations	-Centre de ressources départemental de la vie associative ; -Association mode d'emploi ; Associa thèque ; - Guide pratique de l'association ; Generation-en-action.com
Défense et promotion de la vie associative	Le Mouvement associatif et Solutionsdassociations.org...
Sites web institutionnels	Journal Officiel ; Associations.gouv.fr ; Service-public-asso.fr ; Service-civique.gouv.fr...
Partenaires financiers et crowdfunding	-Admical ; - AirdieFrance active - Annuaire des fonds et fondations....
Juridique	-Juris-associations
-Economie Sociale et Solidaire	-CRESS Occitanie (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) -UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) -Espace des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
Bénévolat	-Plateforme numérique Réserve civique - Réseau social diffusez et Tousbenevoles.org
Travaux, analyses	-Recherches & Solidarités ; - Dataasso.org ; -Asso1901.com et Observatoire national de l'Economie Sociale et Solidaire....

Source : réalise par nous-même, à l'aide de [www.pass66.fr](http://www.pass66.fr) › S'informer, s'outiller

### **II.3.5 : les outils numériques d'une association:**

Les différents outils numériques que les associations utilisent.

#### **II.3.5.1 : Les outils de travail collaboratif**

- **Les pads**

Un pad est document éditable en temps réel. Il suffit généralement d'avoir l'adresse à laquelle il est accessible pour pouvoir l'éditer.

Il se présente comme un outil de traitement de texte simplifié, avec des options de mise en page basiques (gras, italique, alignement, etc.).

Les pads sont particulièrement utiles pour la collaboration à distance sur des textes qui nécessitent d'être rédigés rapidement.

Ils seront typiquement utilisés pour :

- ✓ Des comptes rendus de réunions
- ✓ Des brouillons de documents qui seront ensuite mis au propre ailleurs

- ✓ La relecture rapide d'un document<sup>33</sup>

- **Les wikis**

Les wikis sont des outils permettant de rédiger des documents de manière collaborative mais de façon plus pérenne qu'avec un pad. Alors qu'un pad est utile pour l'édition ponctuelle d'un document, un wiki sera pertinent pour éditer un ensemble de documents sur le long terme.

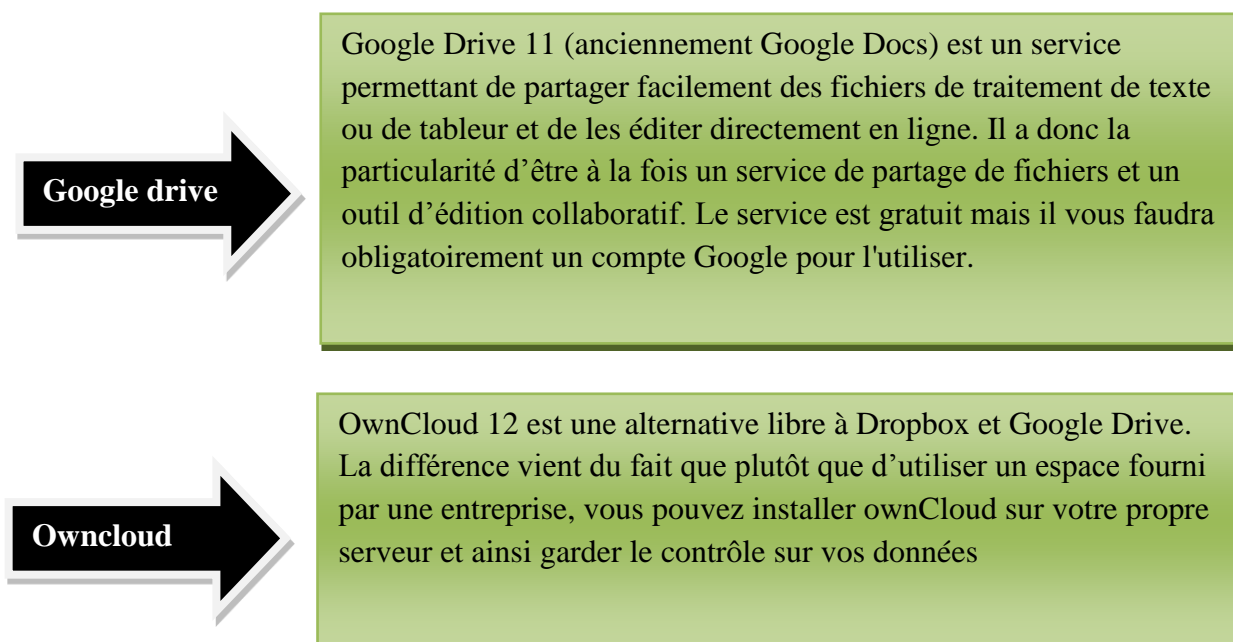
Un wiki permet plusieurs formes de publication :

- ✓ Évolution continue : il n'y a pas de version définitive d'un article, il reste éditable en permanence ;
- ✓ Étapes de publication : on fige les articles à une date définie ou lorsqu'ils font consensus, éventuellement pour les publier ailleurs (un blog, par exemple).<sup>34</sup>

### II.3.5.2 : Les outils de partage de fichiers

Au-delà de la rédaction, il est important de pouvoir stocker et distribuer les documents produits.

**Figure N°3: outils de partage de fichiers : en distingue deux types d'outils**



Source : réalise par nous-même, à l'aide de [www.animafac.net/pdf/guidenumirique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumirique)

<sup>33</sup> [www.animafac.net/pdf/guidenumirique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumirique); « booster son association grâce aux outils numériques », consulte le 22/07/2018, à 13 :45, page 12

<sup>34</sup> IBD, page 14

### II.3.5.3 : Les outils de communication entre les bénévoles.

- **Les listes de diffusion:** Une liste de diffusion (ou mailing) est une adresse électronique qui redirige en fait vers plusieurs autres adresses électroniques.
- **Les forums :** Un forum est un site web qui permet à ses membres de poster des messages (généralement publics) et de se répondre entre eux
- **Les outils de discussion instantanée :** Les listes de diffusion et les forums sont utiles pour envoyer des messages longs et construits auxquels la réponse ne sera pas immédiate.
- **Visioconférence :** Les outils présentés ci-dessus sont centrés sur l'écrit, mais il est parfois nécessaire de se parler de vive voix. Le téléphone reste utile pour contacter une seule personne, mais dès qu'il s'agit de discuter à plusieurs, on va avoir besoin d'un logiciel de visioconférence. Hangouts et Messenger offrent la possibilité de passer des appels audio ou vidéo.<sup>35</sup>

### II.3.6: Ressources numériques

Ces tableaux représentent les différentes ressources numériques ; que les associations utilisent comme un moyen pour atteindre facilement ces objectifs.

**Tableau N°4 : Ressource de travailler à plusieurs**

Ressources	Exemple de ressources
Services de pads	-Framapad ( <a href="https://framapad.org/">https://framapad.org/</a> ); -PiratePad ( <a href="http://piratepad.net/">http://piratepad.net/</a> );
Outils de création de cartes mentales	- <b>Framindmap</b> : outil en ligne : <a href="https://framindmap.org/">https://framindmap.org/</a> ; - <b>FreeMind</b> : application à télécharger : <a href="http://freemind.sourceforge.net/">http://freemind.sourceforge.net/</a> ;
Logiciels de gestion de wiki	- <b>MediaWiki</b> : logiciel libre, utilisé notamment par Wikipédia ( <a href="https://www.mediawiki.org/">https://www.mediawiki.org/</a> ) - <b>PmWiki</b> : logiciel libre ( <a href="http://www.pmwiki.org/">http://www.pmwiki.org/</a> )
Services de partage de fichier	-Dropbox ( <a href="https://www.dropbox.com/">https://www.dropbox.com/</a> ) -OneDrive ( <a href="https://onedrive.live.com/">https://onedrive.live.com/</a> )

Source : réalise par nous-même, à l'aide de [www.animafac.net/pdf/guidenumirique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumirique)

<sup>35</sup>[www.animafac.net/pdf/guidenumirique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumirique) ; « booster son association grâce aux outils numériques », consulte le 22/07/2018, à 13 :45, page 23...28.

Tableau N° 5 : Ressource de communication entre les bénévoles.

Ressources	Exemple de ressources
Hébergeurs associatifs : sont des sociétés qui allouent de l'espace sur ses ordinateurs à des services informatique en ligne.	-L'Autre Net : hébergeur associatif ( <a href="http://www.lautre.net">http://www.lautre.net</a> ) -Ouvaton : hébergeur coopératif ( <a href="https://ouvaton.coop">https://ouvaton.coop</a> )
Logiciels de gestion de listes de diffusion	-Sympa : logiciel libre utilisé par de nombreuses universités françaises ( <a href="https://www.sympa.org">https://www.sympa.org</a> ) -Mailman: logiciel libre ( <a href="https://www.gnu.org/software/mailman">https://www.gnu.org/software/mailman</a> )
Logiciels de gestion de forums	-PhpBB : logiciel libre ( <a href="https://www.phpbb.com">https://www.phpbb.com</a> ) - FluxBB : logiciel libre ( <a href="http://fluxbb.org">http://fluxbb.org</a> )
Logiciels de messagerie instantanée	-Pidgin : compatible avec de nombreux systèmes de messagerie (IRC, Hangouts, etc.) ( <a href="https://pidgin.im">https://pidgin.im</a> ) -Adium : équivalent de Pidgin pour Mac OS ( <a href="https://adium.im">https://adium.im</a> )
Logiciels de visioconférence	-Skype : logiciel commercial appartenant à Microsoft -Mumble : logiciel libre (audio uniquement) - Firefox Hello : système de visioconférence intégré au navigateur Firefox

Source : réalise par nous même à l'aide [www.animafac.net/pdf/guidenumérique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumérique)

Tableau N° 6 : Ressource de structure de projet.

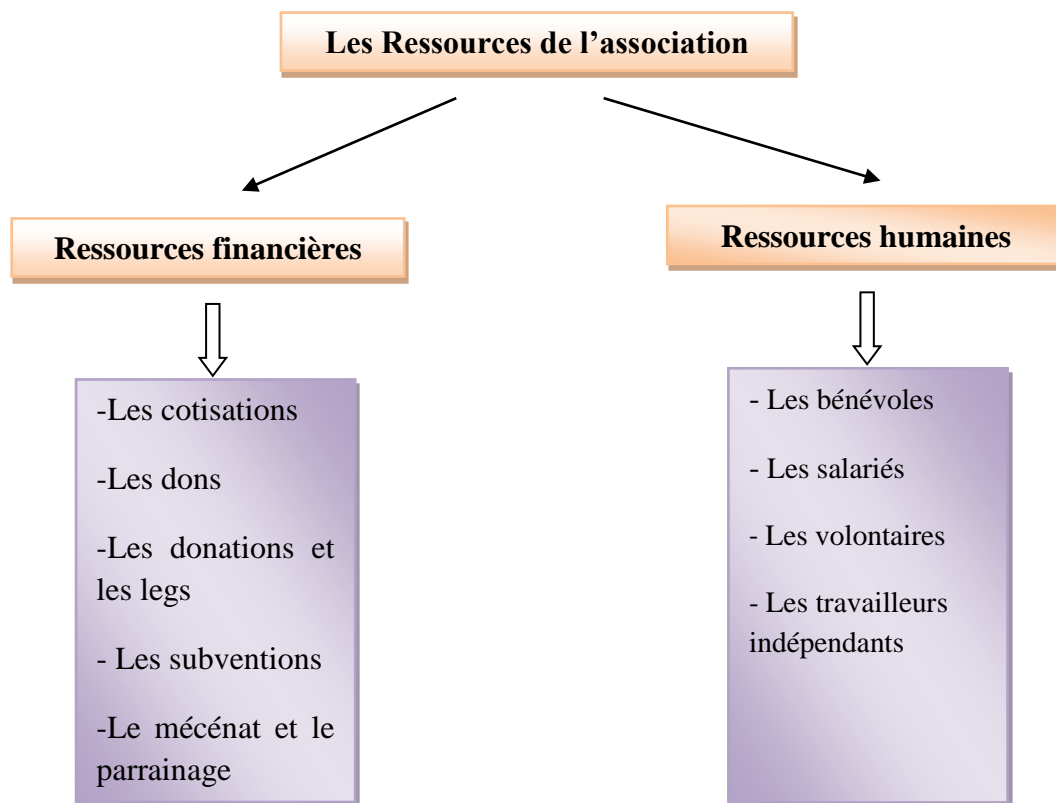
Ressources	Exemple de ressources
Outils de création de sondage	-Framadate ( <a href="https://framadate.org/">https://framadate.org/</a> ) -Doodle ( <a href="https://doodle.com/">https://doodle.com/</a> ) -Google Forms ( <a href="https://www.google.com/forms/about/">https://www.google.com/forms/about/</a> )
Logiciels de travail collaboratif type Gantt	-TaskJuggler : logiciel libre ( <a href="http://www.taskjuggler.org/">http://www.taskjuggler.org/</a> ) -GanttProject : logiciel libre ( <a href="http://www.ganttproject.biz/">http://www.ganttproject.biz/</a> ) -Gantter : service en ligne ( <a href="http://gantter.com/">http://gantter.com/</a> )
Logiciels de travail collaboratif type Kanban	-Framaboard : service en ligne ( <a href="https://framaboard.org/">https://framaboard.org/</a> ) -Kanboard : logiciel libre ( <a href="http://kanboard.net/">http://kanboard.net/</a> ) -Wekan : logiciel libre ( <a href="https://wekan.io/">https://wekan.io/</a> )
Logiciels de travail collaboratif type Scrum	-Scrumtool : service en ligne ( <a href="https://scrumtool.me/">https://scrumtool.me/</a> ) - Icescrum : logiciel libre ( <a href="https://www.icescrum.com/">https://www.icescrum.com/</a> )

Source : réalise par nous même à l'aide [www.animafac.net/pdf/guidenumérique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumérique)

### II.3.7: Les ressources de l'association

Le financement de l'association provient des différentes sources. On distingue cinq possibilités de financement de l'association : les cotisations, les dons, donations et legs, les subventions et le mécénat et le parrainage.

Figure N° 4: les ressources de l'association : en distingue deux types de ressource dans une association



Source : réalise par nous même

### II.3.7.1 : Ressources financières

- **Les cotisations**

La cotisation est une somme d'argent qu'une association peut demander à tous ses membres, ou éventuellement à une partie de ses membres, afin de permettre son fonctionnement économique et assurer que ses comptes soient équilibrés. Mais le versement des cotisations n'est pas systématique, elles ne sont pas demandées par chaque association.

L'association peut exiger une cotisation si toutes les conditions nécessaires sont remplies.<sup>36</sup>

- **Les dons**

Il existe deux types de dons : les dons manuels spontanés et les dons manuels sollicités. Les dons manuels spontanés sont ceux que chaque association déclarée peut recevoir sans devoir déclarer leur réception. Ils sont versés sous forme d'argent ou de biens meubles. Il est permis aux donateurs de bénéficier de la réduction d'impôt si l'association remplit deux conditions élémentaires. L'association doit « *poursuivre un but d'intérêt général dans les domaines*

<sup>36</sup> Jana Mrázová ; « Guide pratique de l'association loi 1901 », 2013 ; page 18.

*social, éducatif, sportif, scientifique ou culturel* » et elle doit « *remettre aux donateurs un reçu conforme à la réglementation fiscale* ». <sup>37</sup>

- **Les donations et les legs**

Seules certaines associations sont habilitées à recevoir des donations ou des legs : associations reconnues d'utilité publique, associations caritatives, unions d'associations familiales, associations ayant pour objet exclusif la recherche scientifique ou médicale et associations culturelles. <sup>38</sup>

- **Les subventions**

Les subventions sont les sommes d'argent versées par l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics. Ces sommes peuvent compléter ou remplacer d'autres aides dont les associations peuvent bénéficier. Les subventions sont destinées aux associations déclarées et servent à mener leurs projets <sup>39</sup>.

- **Le mécénat et le parrainage**

Les associations peuvent aussi bénéficier de mécénat et de parrainage versés par les entreprises. Le mécénat et le parrainage sont fournis aux associations d'intérêt général et de caractère culturel, concernant la promotion des œuvres artistiques ou la diffusion de la culture. <sup>40</sup>

### **II.3.7.2: ressources humaines**

L'association voulant réaliser son objet doit rassembler autour d'elle les ressources humaines. Il y en a deux types. En premier lieu, ce sont des personnes physiques ou morales qui interviennent de manière volontaire pour mettre en œuvre l'objet statutaire et ne touchent aucune rémunération. Il s'agit des adhérents, des dirigeants et des bénévoles. En second lieu, l'association peut avoir recours à une tierce personne rémunérée. La rémunération prend place sous forme d'un honoraire, d'une facture ou d'un salaire selon que le service a été rendu par une entreprise, un travailleur indépendant ou un salarié.

- **Les Bénévoles et salariés**

Pour fonctionner et réaliser leurs objectifs, les associations ont recours soit à des bénévoles, soit à des salariés. Les membres adhérents d'une association peuvent accomplir bénévolement, sous l'autorité du président ou de son délégataire, un travail destiné à la réalisation de l'objet social, en ne percevant, le cas échéant, que le strict remboursement des frais exposés par eux, et ceci sans relever des dispositions du Code du travail.

---

<sup>37</sup>Jana Mrázová ; « Guide pratique de l'association loi 1901 », 2013 ; page 19.

<sup>38</sup>IBD, page 19.

<sup>39</sup>IBD, page 22.

<sup>40</sup>IBD, page 23.

L'existence d'un contrat dit de bénévolat entre une association et une personne n'ayant pas la qualité d'associé n'exclut pas l'existence d'un contrat de travail, dès lors que les conditions en sont remplies.

Il convient de rappeler les critères du contrat de travail : le salarié est soumis à l'employeur par un lien de subordination ; la contrepartie de l'exécution des directives qu'il reçoit est le paiement du salaire, mais aussi des divers avantages en nature. Ainsi, le contrat de travail comporte des obligations réciproques, des contreparties. Son caractère est onéreux, alors que le caractère du bénévolat est gratuit.

L'existence d'une relation de travail salariée dépend donc des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité professionnelle.

- **Le volontaire**

Le volontariat est un statut spécifique qui se distingue par certaines caractéristiques d'un salarié et d'un bénévole. « *Le volontaire s'engage d'une manière formelle (par contrat), pour une durée limitée, à temps plein, pour une mission d'intérêt général. [...] Le volontariat est dérogatoire au Code du travail.* » Le volontaire touche une indemnité contre service rendu, celle-ci ne peut pas être assimilée à un salaire. Le volontaire n'est pas un salarié juridiquement subordonné, il n'y a pas donc de relation salariale.<sup>41</sup>

- **Le travailleur indépendant**

Les travailleurs indépendants sont considérés « *des personnes qui exercent à leur compte une activité économique en supportant les risques de cette activité et en s'appropriant les profits éventuels qu'elle peut générer.* » Le statut particulier leur assure un régime spécifique de protection sociale qui est appelé régime des travailleurs non-salariés non agricoles.

Le travailleur indépendant peut exercer son travail dans les domaines très variés (prestations de services, prestations artistiques, etc.). Les associations qui les embauchent doivent se rendre compte qu'elles sont dans la relation client/professionnel et pas dans la relation de la subordination juridique ce qui permet au travailleur indépendant de se fixer les conditions de travail. Dans ce cas, l'association peut seulement veiller si le travail confié est bien effectué. Les travailleurs indépendants sont rémunérés sous forme d'honoraires, avec ou sans TVA, selon le régime qui est appliqué. L'employeur qui conclut un contrat avec un travailleur indépendant n'a pas à régler de cotisations sociales, celles-ci doivent être payées directement par les travailleurs indépendants.<sup>42</sup>

---

<sup>41</sup>Jana Mrázová ; « Guide pratique de l'association loi 1901 », 2013 ; page 30.

<sup>42</sup>IBD, page 31.

### III: Les grandes associations du tourisme de montagne dans le monde

Dans ce titre ; on va choisir trois associations mondiale qui travaillent dans le tourisme de montagne pour les présenter brièvement.

#### III.1: Euromontana (European association for mountain areas Association Européenne pour les zones de montagne)



##### III.1.1 : présentation d'Euromontana

Euromontana est l'association européenne pour la coopération et le développement durable des zones de montagne. L'association rassemble 58 membres de 17 pays en Europe (voir annexe N° 2). Depuis 1999, actuellement Plus de 70 organisations réparties dans plus de 15 pays adhèrent, à Euromontana : organismes socio-économiques ou consulaires, collectivités territoriales, agences environnementales, forestières ou de développement, instituts de recherche, centres de formation... ils travaillent sur les produits agroalimentaires de montagne de qualité. Ils sont lancés en décembre 2005 au Parlement européen, la Charte Européenne des Produits Agroalimentaires de Montagne de Qualité, signée par 62 organisations de 11 pays en Europe. Euromontana est désormais légitime sur cet aspect en Europe et mène une large consultation au sein de l'ensemble de la filière (des agriculteurs aux consommateurs) et également des acteurs territoriaux afin de développer un outil performant qui permette de développer, promouvoir et protéger ces produits et les territoires montagnards dans lesquels ils sont élaborés.<sup>43</sup>

##### III.1.2 : les actions de l'association

✓ Représenter les communautés de montagne en entretenant des liens réguliers avec les institutions européennes, les gouvernements nationaux, et les instances intergouvernementales gouvernant les massifs ; en étant force de proposition dans la révision des politiques européennes qui impactent les montagnes, en élaborant ces propositions avec l'ensemble des membres de façon à ce qu'elles soient représentatives et riches.

✓ Promouvoir les richesses des montagnes et la valeur ajoutée pour l'Europe d'investissements durables dans ces territoires : par l'organisation d'événements (conférences, séminaires, rencontres, assises...) et la publication d'articles et de rapports.

✓ Organiser la coopération entre les montagnards par le montage et la gestion de projets européens (Recherche, coopération territoriale, formation, échanges...) ; par l'animation de discussions et d'échanges entre membres sur des thèmes d'actions prioritaires.

<sup>43</sup> [www.Euromontana.org](http://www.Euromontana.org); consulté 20/09/2018, à 11 :15

✓ Réaliser, participer à la réalisation ou la collecte d'études qui enrichissent notre connaissance collective sur la situation des zones de montagne et les orientations à prendre pour leur développement durable.<sup>44</sup>

**III.1.3 : les forces et les faiblesses de l'association**

Les montagnes de l'Europe sont des espaces d'avenir et une chance pour eux, mais possède aussi des handicaps. Comme on a cité dans ce tableau :

**Tableau N°7 : les forces et faiblesses de l'association**

Les forces	Les faiblesses
<p>- les montagnes sont des espaces originaux en Europe, par leurs altitudes, leurs pentes, leurs densités démographiques, leurs défis, leurs promesses et qu'à ce titre, elles doivent être traitées spécifiquement.</p> <p>-ils font appel aux investissements publics et privés dans ces territoires. Le retour sur investissement est certes plus long en montagne que dans les territoires urbanisés et de plaine, mais l'investissement est indéniablement plus durable.</p> <p><b>Les richesses de la montagne européenne :</b>                      La qualité de vie des populations montagnardes : une vie communautaire intense, un cadre de vie privilégié, une grande richesse de la culture, des traditions, du patrimoine ;</p> <p>-L'image positive de la montagne ;</p> <p>-Des ressources rares, préservées et renouvelables (air, forêt, eau) ;</p> <p>-Des activités de production de biens et services : tourisme, artisanat, agriculture, industrie</p> <p>-Des facteurs de production efficaces : capital humain, capital en ressources naturelles (espace, eau, air, bois), regroupement d'entreprises (clusters...) ;</p> <p>-Des conditions de production durable : respect de l'environnement, biodiversité préservée, entretien systématique des paysages, gestion innovante des ressources naturelles ;</p> <p>-Une gouvernance souvent dynamique et moderne; les handicaps naturels ont toujours été source d'imagination et l'innovation territoriale est plus développée sur ces territoires. Ces innovations ont d'ailleurs souvent été reprises par les autres territoires.</p>	<p>-Des problèmes d'isolement, d'accessibilité ; le manque de services ; le manque de connaissances, de compétences ; les relations parfois difficiles entre résidents et non-résidents, des infrastructures qui parfois restent à développer ;</p> <p>-Des problèmes de compétition entre le maintien des activités économiques et la préservation de l'environnement ;</p> <p>-La faible densité des entreprises, la petite taille des entreprises et leur transmission incertaine à la future génération ;</p> <p>-La faible densité de la population ; la difficulté pour atteindre la masse critique nécessaire pour fournir les services d'intérêt général ; la faible attractivité des emplois saisonniers (revenus faibles et précaires) ;</p> <p>-Les contraintes pédoclimatiques pour l'activité agricole ; les difficultés d'accès au foncier ;</p> <p>-Une intégration insuffisante des spécificités montagne dans les politiques régionales, nationales et européennes.</p>

Source : www.Euromontana.org

<sup>44</sup>[www.Euromontana.org/pdf/presentationd'Euromontana](http://www.Euromontana.org/pdf/presentationd'Euromontana); page 3 ; consulte 20/08/2018, à 20 :10

**III.1.4 : les approches et les orientations de l'association Euromontana a soulignée des approches à suivre et des orientations qu'on a présentées dans le tableau suivant :**

**Tableau N°8 : les approches et les orientations d'Euromontana**

Les approches	Les orientations
<p><b>- Etre toujours en accord avec le concept de développement durable :</b> les propositions d'Euromontana devront toujours mettre en avant les trois piliers du développement durable :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'intérêt environnemental,</li> <li>2/ l'intérêt social,</li> <li>3/ l'intérêt économique.</li> </ol> <p><b>-Promouvoir la qualité :</b> pour bénéficier de valeur ajoutée, nos montagnes doivent jouer la carte de la qualité : qualité de vie, mais aussi qualité des produits et des projets. Les propositions d'Euromontana devront veiller à la promotion de la qualité, notamment grâce à des signes de qualité.</p> <p><b>- Travailler en réseau :</b> chaque projet devra être porté par plusieurs organisations avec un chef de file responsable de la conduite et rapporteur au Comité directeur. Des communautés d'intérêts partagés devront être formées pour mieux analyser les problèmes et forger des solutions, en s'appuyant sur l'intelligence collective et la solidarité des populations montagnardes.</p> <p><b>-Utiliser les nouveaux moyens technologiques :</b> l'éloignement physique des membres d'Euromontana est un handicap pour notre efficacité, aussi nous devons faire usage des nouvelles technologies pour communiquer et travailler en temps réel. C'est leur première contribution commune à la limitation des dépenses énergétiques.</p> <p>Toutefois les contacts humains ne seront jamais remplacés par les technologies et, en ce sens, chaque organisation devra s'astreindre à participer à au moins une rencontre (séminaire, colloque, assemblée générale, conférence) par an.</p>	<p><b>-Le développement économique :</b> mieux valoriser l'économie existante ; diversifier l'économie.</p> <p><b>-Le capital humain :</b> favoriser la transmission d'entreprise aux jeunes générations; promouvoir l'esprit d'entreprise ; développer la formation et la diversification des compétences.</p> <p><b>- Les ressources naturelles et patrimoniales : mieux gérer et préserver l'environnement :</b> l'eau, les déchets, l'énergie, les milieux naturels et les paysages dans le cadre d'une approche globale (massif, lien ville/zones basses...) ; rémunérer les externalités positives ; s'adapter aux changements climatiques.</p> <p><b>-Les services et réseaux :</b> résoudre dans les meilleurs délais les questions d'accessibilité physique et de communications électroniques ; accompagner les entreprises dans l'usage des TIC ; mettre en place des services au public efficaces.</p> <p><b>-La culture et les traditions :</b> valoriser les initiatives (promotion, évènements, lien école/montagne...) en faisant partager à toutes les générations les synergies positives entre économie et environnement ; pour les produits en particulier, mettre en place un cadre adéquat permettant la protection, la reconnaissance et la valorisation des produits de montagne.</p> <p><b>- Les politiques ou la gouvernance des zones de montagne :</b> utiliser les avantages de la subsidiarité en s'appuyant sur les politiques nationales et régionales, avec notamment le souci d'une approche intégrée prenant en compte les spécificités montagne, les logiques de massifs, la meilleure articulation montagne/zones basses-villes et in fine la mise en œuvre d'une réelle cohésion territoriale.</p>

Source : [www.Euromontana.org](http://www.Euromontana.org)

## III.2 : L'UIAGM (L'Union Internationale des Associations de Guides de Montagne)



### III.2.1 : présentation de l'association

L'UIAGM est l'association internationale qui regroupe les associations nationales de guides de montagne du monde. Les associations nationales représentent tous les guides de montagne d'un pays, qualifiés selon les standards UIAGM.

L'UIAGM, fondée en 1965 par des guides autrichiens, français, suisses et italiens, est devenue aujourd'hui une association regroupant plus de 20 pays en Europe, Asie, Amérique du Nord et du Sud et Océanie (voir l'annexe N°3), compte près de 6000 guides<sup>45</sup>.

Elle utilise également les sigles et noms :

- IVBV, Internationale Vereinigung der Bergführerverbände (en allemand) ;
- IFMGA, International Federation of Mountain Guide Associations (en anglais).

Le siège de l'UIAGM est situé à Zermatt (Suisse). Les premiers statuts ont été rédigés en 1966.

### III.2.2 : Les activités de l'association

- Alpinisme estival
- Alpinisme hivernal
- Canyoning
- Cascade de glace
- Escalade
- Raquettes
- Ski de randonnée
- Ski hors-piste
- Via-Ferrata
- voyages<sup>46</sup>

### III.2.3 : la mission de l'association

- Réguler la profession à l'échelle globale
- Représenter les intérêts de la profession vis à vis des gouvernements et administrations
- Soutenir une législation et une réglementation pour la profession
- Détermination d'un standard international de la formation
- Reconnaissance réciproque des qualifications

<sup>45</sup><https://guides-montagne.org/pages/luiagm>; consulte le 15/10/1018 ; à 11 :14

<sup>46</sup><https://guides-montagne.org/pages/luiagm>; consulte le 15/10/1018 ; à 11 :14

- Soutenir le libre exercice de l'activité professionnel
- Soutenir les associations nationales, spécialement celles en « construction »
- Proposer services et assistance aux guides<sup>47</sup>.

### III.2.4 : les objectifs de l'association : Les buts de la fédération sont :

Harmonisation des lois et autres textes qui réglementent la profession et la formation des guides :

- création d'une carte d'identité internationale pour faciliter la libre circulation des guides à l'étranger ;
- possibilité d'une « instance de conseil et conciliation » qui intervient en cas de différend entre membres ou personnes tierces ;
- étude des problèmes généraux et économiques de la profession ;
- création de liens d'amitiés et échange d'idées entre les guides.<sup>48</sup>

## III.3 : La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM)

### III.3.1 : La présentation de l'association

Couramment désignée sous le nom traditionnel de Club alpin français (CAF) depuis plus 140 ans grâce au dynamisme et à la persévérance de ses bénévoles. Est une fédération de clubs visant à promouvoir et encadrer de nombreuses activités liées à la montagne. Elle est notamment connue des alpinistes et des randonneurs comme étant le gestionnaire de 127 refuges de montagne souvent gardés par des professionnels



Des comités régionaux et départementaux relaient l'action de la fédération au niveau local.

La FFCAM est membre de l'Union internationale des associations d'alpinisme et du Club arc alpin. Elle est également adhérente de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air depuis 1920.

Aujourd'hui, la FFCAM c'est :

- 95 000 licences au sein de 385 clubs et 52 comités territoriaux répartis dans la France entière (et même au Maroc !),
- 7 500 bénévoles efficaces qui font vivre les clubs et aident par leurs actions à développer la pratique de l'ensemble des activités de nature liées à la montagne,
- Adhérents de moins de 24 ans : 20% des effectifs ; 40% de femmes
- la gestion, l'entretien et la rénovation de 123 refuges et chalets de montagne,

<sup>47</sup><https://guides-montagne.org/pages/luiagm>; consulte le 15/10/2018 ; à 11 :14

<sup>48</sup><https://guides-montagne.org/pages/luiagm>; consulte le 15/10/2018 ; à 11 :14

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel qu'est le milieu montagnard, l'exploration des dimensions culturelle et scientifique de la montagne.<sup>49</sup>

### III.3.2 : Les activités et les missions de l'association

✓ La FFCAM favorise la pratique de toutes les activités de nature liées à la montagne. De la découverte à l'autonomie, la FFCAM accompagne tous les pratiquants dans toutes les activités. Des écoles d'escalade, de ski et d'aventure sont proposées spécifiquement aux jeunes. Alpinisme, escalade, randonnée, ski sous toutes ses formes (ski de randonnée, ski de fond, ski alpin, etc.), raquette, descente de canyon, spéléologie, parapente, vélo de montagne... toutes les activités de nature liées à la montagne sont proposés par les clubs de la FFCAM, pour pratiquer de manière encadrée par des personnes qualifiées - bénévoles et professionnels-, dans une ambiance conviviale. La FFCAM attache une importance primordiale à la formation des cadres mais aussi des pratiquants : l'accès à l'autonomie technique et l'apprentissage d'un comportement responsable figurent parmi les priorités de la fédération.

✓ La FFCAM gère et assure l'entretien de 127 refuges, chalets et centres de montagne, répartis dans tous les massifs français, et cinq présents au Maroc (dont le refuge du Toubkal), qui constituent une base de découverte de la nature et de toutes les pratiques montagnardes.

✓ La FFCAM préserve et valorise le milieu montagnard, depuis la création du CAF en 1874 et s'est dotée depuis 1976 d'une commission nationale de protection de la montagne. Elle émet des propositions et agit dans les domaines de l'environnement mais aussi de l'aménagement du territoire dans les régions de montagne.

✓ La FFCAM soutient également la recherche scientifique depuis sa création, d'abord par le biais de publications, puis par l'existence d'une commission ou d'un comité dédié.<sup>50</sup>

### III.3.3: les grands objectifs de l'association<sup>51</sup>

Le projet fédéral 2017-2020 se déclinera en 4 grands objectifs :

#### III.3.3.1 : Accueillir

Poursuivre le travail d'ouverture : pour une fédération ouverte, des associations proches de tous les pratiquants de montagne, des offres attractives adaptées aux attentes des différents publics, en particulier les jeunes et les personnes éloignées de la pratique sportive, des hébergements (refuges et chalets pour tous) invitant à la découverte de la montagne et au respect de l'environnement

<sup>49</sup> [www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com); consulte le 24/09/2018 à 14 :10

<sup>50</sup> [www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com); consulte le 24/09/2018 à 14 :10

<sup>51</sup> [www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com); consulte le 24/09/2018 à 14 :10

### III.3.3.2 : Développer

Saisir l'ensemble des opportunités liées aux enjeux actuels (sportifs sociaux et environnementaux) pour faire progresser la pratique des activités de montagne et de haute montagne et les rendre accessibles au plus grand nombre.

### III.3.3.3 : Transmettre

*L'esprit club alpin*, fort de valeurs très actuelles (autonomie et responsabilité, développement durable, engagement et partage), doit, grâce au puissant réseau de bénévoles, rayonner plus largement encore en s'attachant toujours à plus de solidarité et d'empathie.

### III.3.3.4 : Mobiliser

Notre fédération, toute l'histoire du club alpin en témoigne, a fait la preuve de la pertinence de son action. Dans la continuité du travail réalisé, nous saurons, avec l'appui des clubs et comités territoriaux et de nos partenaires, prendre toutes les initiatives pour mobiliser les expériences, les énergies et les compétences pour une montagne accessible à tous.

## IV: poids du monde associatif dans le tourisme de montagne

### IV.1 : Dynamisme et territoire

Les associations constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle. Elles interviennent dans de multiples domaines et participent activement à la mise en œuvre des politiques publiques. Garantes de la cohésion sociale et développant l'intelligence collective, les associations mettent en œuvre des actions favorisant les initiatives locales. Dans les territoires, elles permettent la participation citoyenne et jouent un rôle d'alerte et d'innovation sociale indispensable. Les associations, petites et grandes, constituent ainsi des espaces de confiance, d'éducation citoyenne, de solidarité et d'autonomie, tout en apportant des réponses à des situations à travers des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative. Pour mieux réaliser la richesse que la vie associative apporte à un territoire, on peut tenter de s'imaginer ce que serait un pays, une région, une ville... sans ses associations. Le secteur associatif joue un rôle économique important.<sup>52</sup>

### IV.2 : Rôle dans le dialogue civil

L'association est une organisation qui permet aux habitants d'un territoire de prendre l'initiative d'une prise en charge de leurs besoins en offrant la possibilité d'agir de façon désintéressée, dans une logique de partage et de réciprocité. Le caractère solidaire de la vie associative doit donc être reconnu comme une composante essentielle du lien social, en-

<sup>52</sup>[www.enigmes.hypotheses.org/pdf](http://www.enigmes.hypotheses.org/pdf); les associations face aux mutations: subir, réagir, agir; page 4 ; consulte le 02/6/2018 à 16 :05

dehors de toute logique quantifiable et purement comptable ; il y a nécessité de placer les associations dans la création de valeurs et non plus comme des entités de production. Tous les corps intermédiaires de la société doivent construire et s'approprier les «nouveaux facteurs de richesse», les uns privilégiant des critères sociaux et humains, d'autres des critères environnementaux, dans une logique de développement durable. Il devient nécessaire d'établir une prise de conscience générale de l'importance des actions menées par le secteur associatif au service de l'intérêt général et du bien commun, pour une meilleure reconnaissance des associations comme partenaires des pouvoirs publics.

En effet, tisser du lien social comme favoriser l'engagement et la prise de responsabilités fait de la démarche associative un mécanisme de construction citoyenne et civique, tout en prenant en considération la demande sociale de publics extrêmement diversifiés.<sup>53</sup>

### **IV.3 : Place des associations dans la société**

Associations sont en première ligne sur la lutte contre les inégalités et l'exclusion. Notre société connaît un accroissement de la pauvreté, ayant pour conséquence l'accroissement des demandes. Le monde associatif est donc de plus en plus sollicité pour ses actions d'intérêt général mais de plus en plus contraint par la raréfaction des ressources financières. Avec la baisse conséquente des financements publics, les associations travaillent de plus en plus sur la diversification des sources de financements, ainsi que sur d'autres méthodes telles que le développement des mutualisations des moyens; cette mise en commun transforme complètement la manière de travailler des associations, et augmente la crainte de la perte d'identité et de spécificité. L'engagement associatif a été désigné « Grande cause nationale 2014 » par le gouvernement, permettant une reconnaissance de l'action au quotidien des associations. Les attentes du secteur associatif concernent une meilleure reconnaissance de l'action associative par la société et une plus forte implication des pouvoirs publics dans le soutien et le développement de ces actions. L'engagement bénévole constitue le socle de toute association. Les bénévoles sont le cœur du projet associatif et garants de l'intérêt général. Ils assurent la mise en œuvre du projet politique de l'association en assumant un rôle opérationnel essentiel et diversifié. Ils garantissent la gouvernance transparente et démocratique d'un projet non lucratif porté collectivement. Ils peuvent aussi assumer les

---

<sup>53</sup>[www.enigmes.hypotheses.org/pdf](http://www.enigmes.hypotheses.org/pdf); les associations face aux mutations: subir, réagir, agir; page 4 ; consulte le 02/6/2018 à 16 :05

responsabilités liées au statut d'employeur et sont accompagnants des salariés dans leurs missions de président, trésorier ou administrateur.<sup>54</sup>

## **Conclusion**

La loi française des associations de 1901 favorise la densité et la richesse de la vie associative. Les associations peuvent se former librement et cette liberté est même érigée en principe constitutionnel. La création d'une association ne nécessite ni autorisation, ni intervention préalable de l'autorité administrative ou judiciaire ; les buts, à l'exclusion de tout partage de bénéfices, et les statuts sont arrêtés et définis librement par les fondateurs. Toutefois pour bénéficier de la capacité juridique, l'association doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture. Ces dispositions, très libérales, expliquent largement le dynamisme du secteur associatif dans le monde.

L'association touristique est jouée un rôle important précisément dans le tourisme de montagne où elle se fixe comme objectif de tisser ou resserrer les liens entre le territoire rural de montagne et ses habitants. Qui doit permettre à la population de mieux comprendre, connaître et s'approprier sa zone de vie afin de s'impliquer, à terme, plus harmonieusement dans l'évolution de son environnement.

---

<sup>54</sup>IBD, page 04.

## *CHAPITRE II*

---

# *Tourisme de montagne*

---

**Introduction**

Les montagnes sont une des principales destinations touristiques du monde. Leurs sommets et leurs paysages de toute beauté constituent un attrait croissant comme lieu de détente dans un monde urbanisé aux rythmes stressants. Le tourisme présente des avantages pour les régions montagneuses mais peuvent s'accompagner aussi par des inconvénients qui constitue une menace pour ces environnements uniques et souvent intacts.

Ce chapitre se décompose de quatre sections principales, dont la première section on va traiter l'origine et les différentes définitions de montagnes, la deuxième sera consacrée pour déterminer la législation de montagne, troisième sur le tourisme de montagne et la dernière section sur l'impact négatif du tourisme de montagne sur l'environnement et les outils de protection.

## **I : Les montagnes**

Les montagnes ont toutes en commun une caractéristique considérable: des changements rapides en altitude, climat, végétation et terre sur des distances très courtes, conduisant à de grandes différences en termes d'habitat et à de hauts niveaux de biodiversité.

### **I.1 : Définition des zones de montagnes et des massifs montagneux**

#### **I.1.1 : zone de montagne**

On entend par une zone de montagne : « l'ensemble des espaces formés par des chaînes et/ou des massifs montagneux et présentant à ce titre des caractéristiques géographiques de relief, d'altitude et de pente, ainsi que l'ensemble des espaces qui leur sont contigus et qui sont liés à l'économie, aux facteurs d'aménagement du territoire, et aux écosystèmes de l'espace de montagnes concerné, et qui sont qualifiés de zones de montagne »

#### **I.1.2 : Massif montagneux**

Les zones de montagnes formant une entité géographique, économique et sociale homogène.<sup>55</sup>

### **I.2 : Définition de la montagne**

**Définition1 :** « une importante élévation naturelle du terrain résultant soit de plissements ou de cassures de l'écorce terrestre, soit d'une accumulation d'origine volcanique, soit de l'érosion d'un ancien plateau dont les parties tendres ont disparu ». <sup>56</sup>

**Définition2 :** C'est le relief où l'altitude est supérieure à 500 mètres.

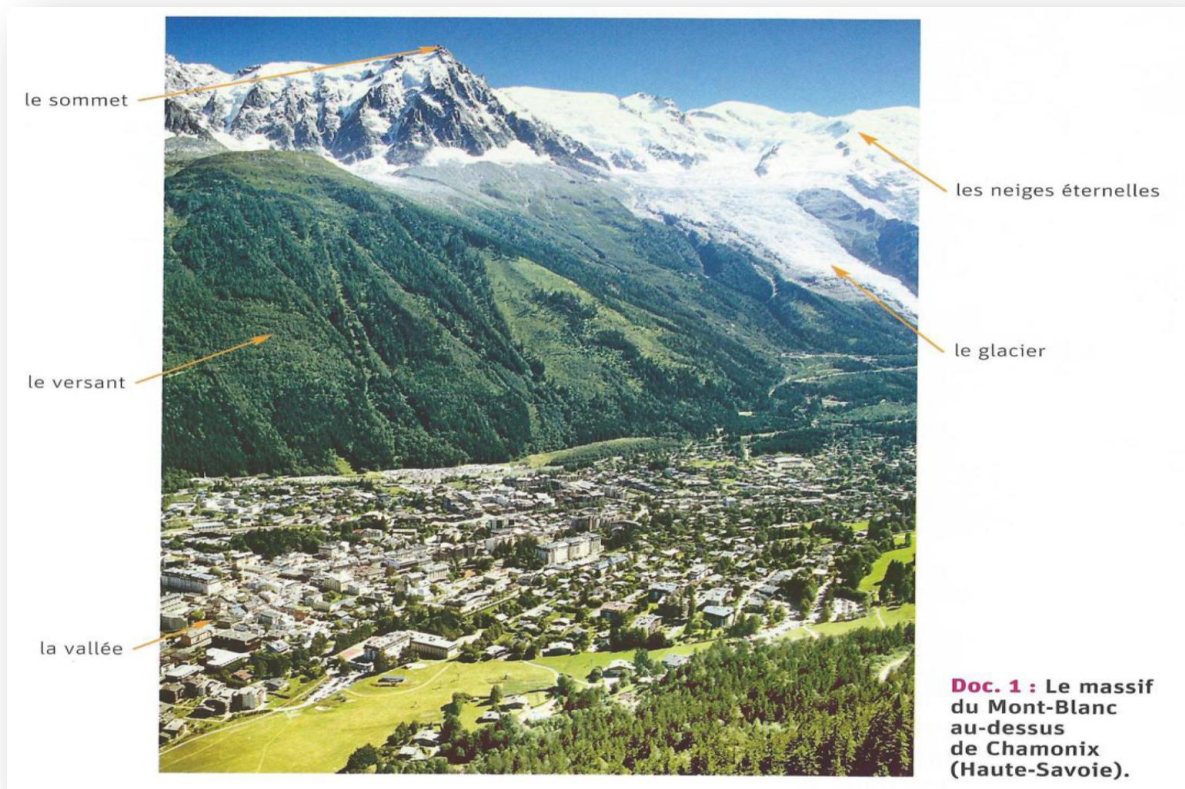
### **I.3 : Le paysage de montagne**

**Figure N°5 : la décomposition d'un paysage de montagne :** cette figure nous montre les différents paysages qu'on trouve dans les montagnes.

---

<sup>55</sup> Loi n°04-03, journal officiel de la République Algérienne n°041, relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, 27 juin 2004, page 11.

<sup>56</sup> Dictionnaire de français ; « auzou », page 440



Source : [www.ac.nancy-metz.fr](http://www.ac.nancy-metz.fr)

-**Sommet** : C'est le point le plus élevé d'une montagne

-**Vallée** : C'est l'espace allongé entre deux montagnes, au fond duquel coule une rivière. On y trouve les habitations et les voies de communication (routes, autoroutes, chemin de fer).

-**Versant** : C'est la partie inclinée située entre le pied et le sommet de la montagne.

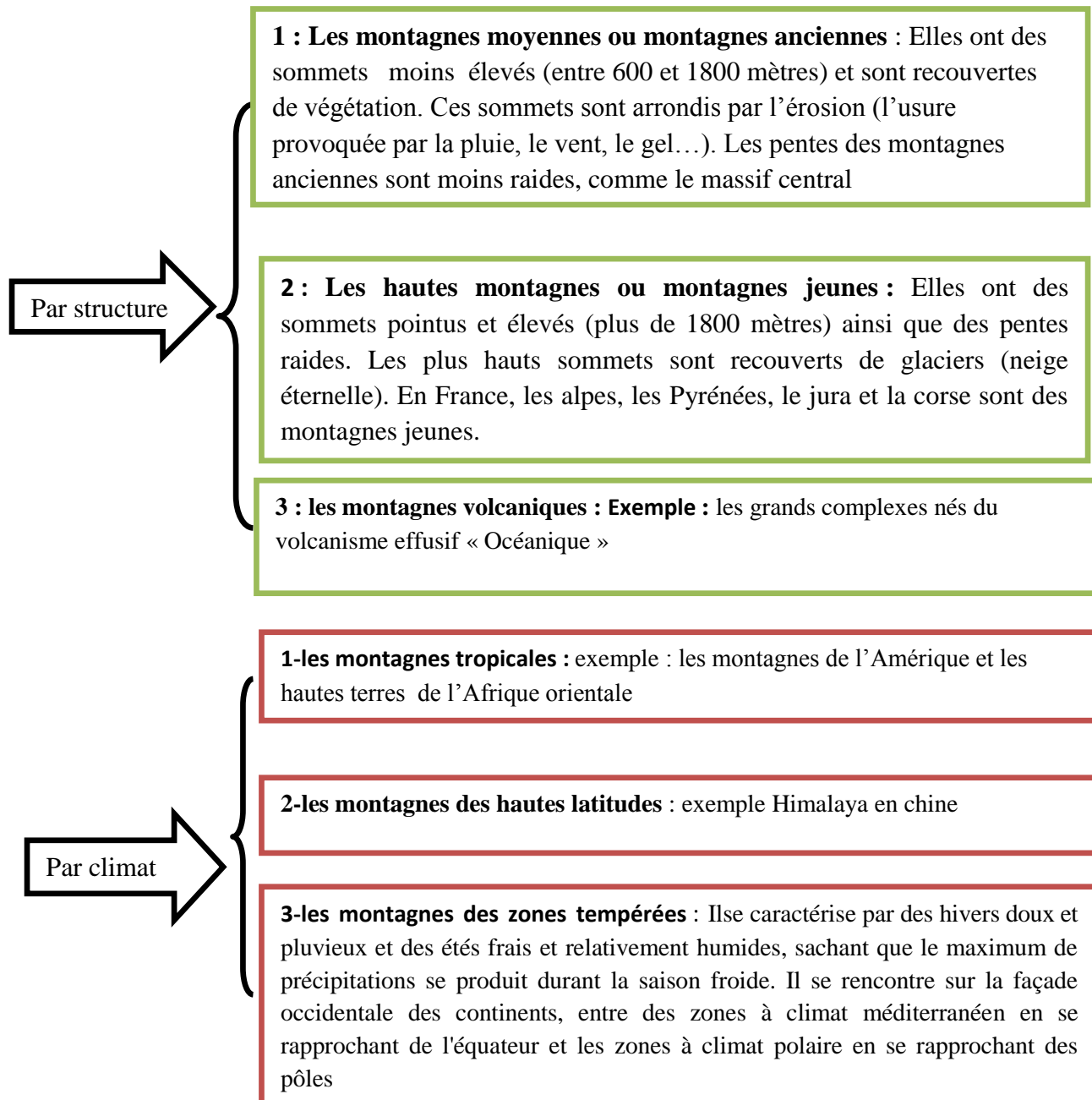
-**Altitude** : C'est la hauteur d'un lieu, mesurée par rapport au niveau de la mer (qui représente donc le zéro).

## I.4 : Types de montagnes dans le monde et leur classement en Algérie

Les montagnes naissent, vivent et meurent. Ce sont des ensembles dynamiques et non des structures immobiles...

### I.4.1 : Types de montagnes

**Figure N°6 : types de montagnes :** On distingue deux grands types de montagnes



Source : réalisée par nous-même, à l'idée<sup>57</sup>

<sup>57</sup> ROUGIER Henri. ; WACKERMANN Gabriel. ; MOTTET Gérard, « géographie des montagnes », édition ellipses, 2001

### **I.4.2 : Classement des zones de montagnes en Algérie**

Loi du 27/07/2004 stipule que les zones de montagnes sont classées en quatre catégories:

- ✓ Haute montagne ;
- ✓ Moyenne montagne ;
- ✓ Piémonts ;
- ✓ Zones contiguës : zones immédiatement rattachées aux piémonts et qui leurs sont semblables<sup>58</sup>.

#### **I.4.2.1 : La haute montagne**

La haute montagne peut se caractériser par la présence de roches, glaciers, de zones habituellement enneigées le printemps ainsi que d'importants dénivelés. Du fait de l'altitude au-dessus de 1200 mètres, les conditions climatiques peuvent y être particulièrement difficiles, donc dangereuses. La fréquentation de ces zones peut nécessiter à tout moment l'utilisation des matériels et des techniques de l'alpinisme.<sup>59</sup>

#### **I.4.2.2 : La moyenne montagne:**

Au-dessous de 1200 mètres, l'étude doit toutefois distinguer entre la moyenne montagne « étage inférieur » (400 à 800m) et la moyenne montagne « étage supérieur » 800 à 1200 m; la moyenne montagne comprend les étages cultivés, boisés et les zones habitées. C'est là où se sont déployées les activités agricoles, industriel.<sup>60</sup>

#### **I.4.2.3 : Les zones de piémonts et contigus:**

Désignent les territoires situés à une altitude inférieure à 400 m. La distinction entre les deux types de zones est déterminée par la topographie : pente modérée, pour les zones de piémonts, et, topographie plane, pour les zones contiguës.

Les zones de montagne algériennes représentent plus de 65% de l'espace dans la région nord et en bordure des hautes plaines steppiques du pays<sup>61</sup>

## **I.5 : Climat montagnard**

Le climat montagnard est un climat propre aux diverses régions de montagne, indépendamment de la zone climatique où elles se situent. Il se caractérise par des hivers froids et des étés frais et humides.

<sup>58</sup>Loi n°04-03, journal officiel de la République Algérienne n°041, relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, 27 juin 2004, art 3 ; page 11.

<sup>59</sup> AMIR djazil, mémoire de master ; option aménagement du territoire et développement, « le tourisme de montagnes ; cas parc national de Gouraya », 2014/2015, page19

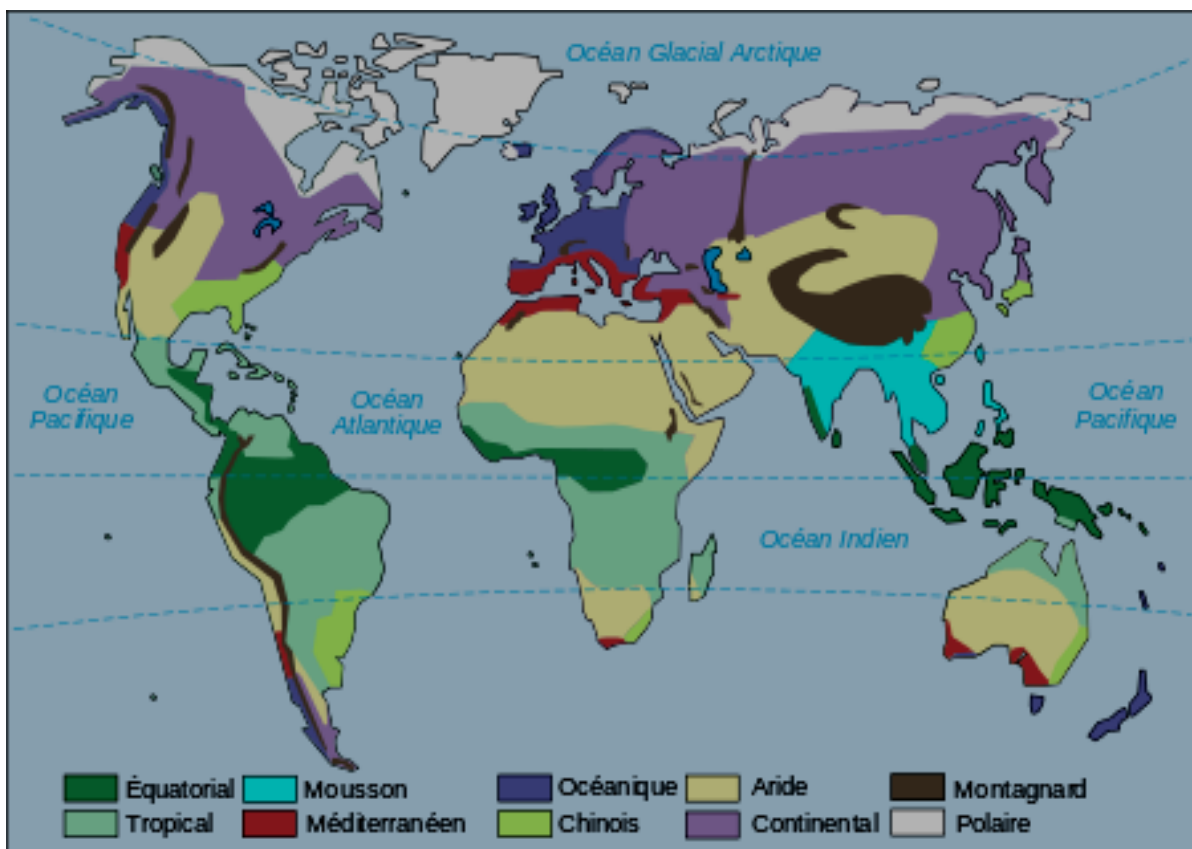
<sup>60</sup>IBD, page 20.

<sup>61</sup>IBD, page 20.

Dans chaque zone climatique, les rythmes thermiques et pluviométriques du milieu montagnard sont proches de ceux des plaines voisines, mais les températures sont plus faibles, et les précipitations augmentent au moins jusqu'à une altitude qualifiée d'optimale. L'exposition et la vigueur du relief apportent aussi des nuances importantes.

La pression atmosphérique et la densité de l'air diminuent avec l'altitude suivant une loi logarithmique, car l'air a tendance à se tasser au voisinage de la surface du globe. Le rayonnement solaire qui arrive sur un substrat est donc plus important en montagne qu'en plaine à la même latitude, car il y a moins d'absorption : vers 3 000 m, aux moyennes latitudes, ce rayonnement est équivalent à celui qui arrive sur une plaine à l'équateur.

Carte N°1 : carte des climats mondiaux



Source : [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)

## I.6 : la flore et la faune dans les montagnes

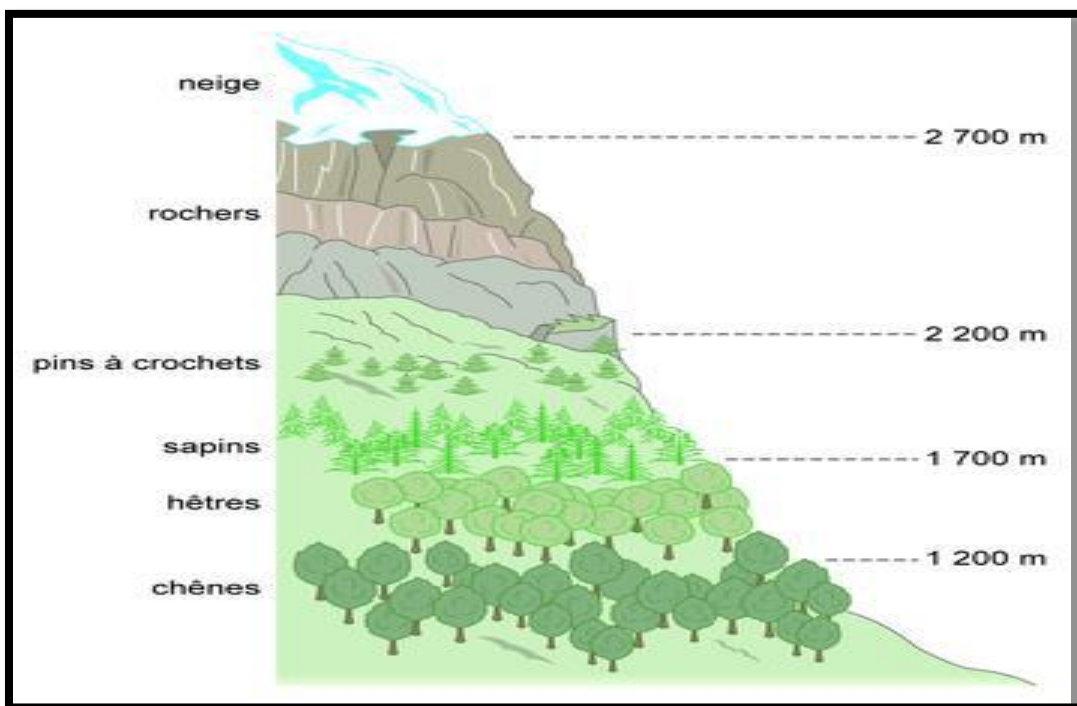
### I.6.1 : la flore

Les grandes chaînes de montagnes partagent plusieurs caractéristiques communes, malgré des différences notables selon leur emplacement. On observe que la végétation s'y superpose en étages horizontaux parallèles dont chacun comporte des espèces distinctes. En s'élevant, les forêts de conifères (sapin, pin, genévrier, épicéa, etc.) remplacent les forêts de feuillus (chêne, bouleau, hêtre, etc.). Puis les arbres deviennent moins nombreux et plus petits.

Ils sont remplacés progressivement par une végétation rabougrie poussant au ras du sol. La forêt cède ainsi la place à la toundra où poussent différentes variétés de mousses, de lichens et de petites plantes vivaces. En très hautes montagnes, les neiges éternelles et les glaciers viennent coiffer le roc nu des hauts sommets où il n'y a plus signe de vie.

Les limites de ces zones sont cependant très irrégulières. Elles fluctuent selon la composition du sol, la pluviosité et le degré d'exposition au soleil et au vent. Le passage d'une zone à l'autre est graduel de sorte que certaines de leurs espèces coexistent à leurs limites.<sup>62</sup>

Figure N°7 : l'étagement de la végétation selon le degré de la hauteur de la montagne



Source : [www.as.nany-metz](http://www.as.nany-metz).

### I.6.2 : La faune dans les montagnes

Deux catégories d'animaux fréquentent la montagne. Nous recensons des animaux purement montagnards et d'autres communs aux cimes et aux vallées. Le renard se voit depuis le télésiège au cœur de l'hiver. Il court jusqu'à 2800 mètres d'altitude. Le cerf et la biche passent dans le pâturage des isards en zone forestière limitrophe dès 2500 mètres. Le sanglier, qui ignore la frontière, se promène lui aussi à cette altitude par des voies souvent abruptes. L'étage alpin accueille également l'isard et le lagopède mais aussi la marmotte, le lièvre, l'hermine, la perdrix, le chocard, les vautours et les aigles. Il fut un temps où l'ours

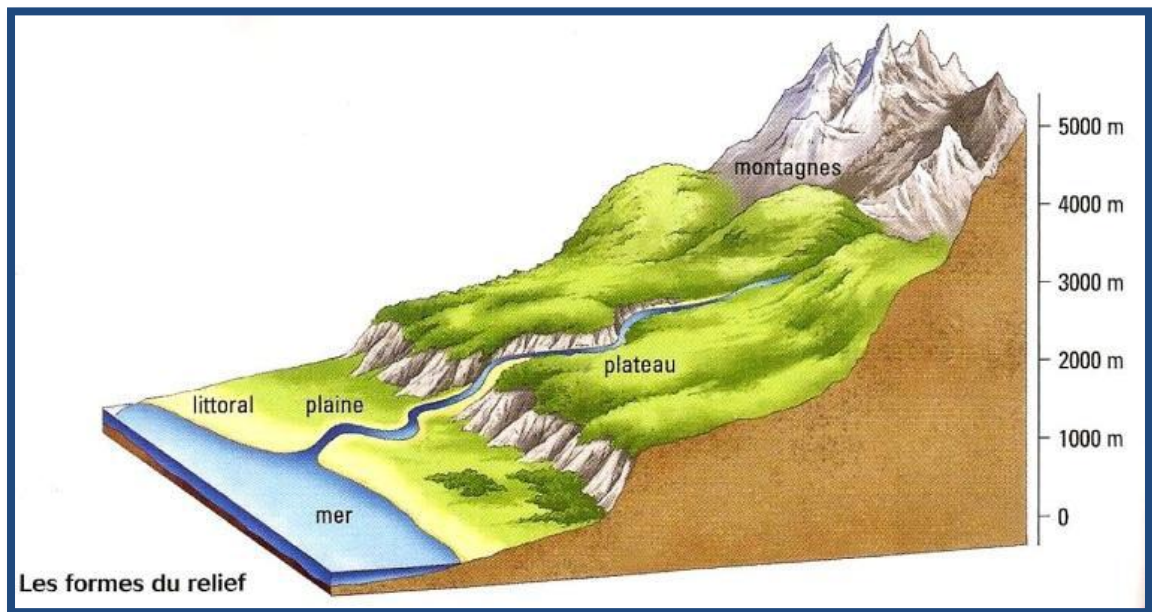
<sup>62</sup>[www.zonehimalaya.net/Montagne/milieu.htm/végitation](http://www.zonehimalaya.net/Montagne/milieu.htm/végitation); consulté le 09/10/2018 à 14 :09

pyrénéen en faisait son paradis. Les animaux typiquement montagnards sont les plus rares car moins nombreux.

## I.7 : Les grandes zones de relief dans le monde

Les montagnes occupent un quart de la surface des continents, Elles sont regroupées dans des chaînes qui sont parfois très étirées et forment alors une cordillère, Les plaines et les plateaux occupent trois quarts des terres émergées,

**Figure N°8: les différents reliefs dans le monde**



Source : [www.eklablog.com](http://www.eklablog.com); consulté le 31/05/2018 à 14 :17.

### I.7.1 : Les caractéristiques du relief

On caractérise le relief par l'altitude et par la pente. Le terrain des montagnes est souvent accidenté, a des altitudes élevées avec une forte pente. La surface des plateaux et des plaines est plane. Si l'altitude des plaines est basse, celle des plateaux est moyenne ou élevée. Les cours d'eau qui parcourent ces derniers circulent dans des vallées profondes.

Les montagnes recouvrent plus de la moitié du continent asiatique. L'Himalaya est la plus vaste, la plus haute et la plus longue chaîne de montagnes du monde.<sup>63</sup>

<sup>63</sup> [www.eklablog.com/pdf/lesgrandszonesdereliefenfranceetdanslemonde](http://www.eklablog.com/pdf/lesgrandszonesdereliefenfranceetdanslemonde); consulté le 31/05/2018, à 14 :20.

## I.8 : Chaîne de montagne

### I.8.1 : Définition d'une chaîne de montagnes

Une chaîne de montagnes est un relief d'altitude qui s'étend sur des longueurs variables, allant de quelques centaines à quelques milliers de kilomètres et d'une largeur nettement inférieure. Les caractéristiques et la répartition de ces reliefs s'expliquent facilement dans le cadre de la théorie de la tectonique des plaques. Suivant les modalités de leur formation, on distinguera alors les chaînes de subduction (une plaque glissant sous une autre), les chaînes de collision (une plaque heurtant une autre), les chaînes d'abduction (une plaque sur une autre) et des chaînes de coulissage (une chaîne à côté d'une autre)

#### La langue française utilise deux mots pour désigner un ensemble montagneux :

- **massif**, lorsque l'ensemble présente peu de différences entre ses grandes dimensions horizontales ou lorsque sa forme ramassée fait qu'il est difficile de distinguer une forme de chaîne ou de cordillère ;

- **chaîne**, lorsque, au contraire, il est aisé de reconnaître à l'ensemble montagneux une forme allongée et que cet ensemble constitue une limite climatique, géographique, géopolitique... Ce mot est synonyme du mot cordillère, issu de l'espagnol, venu de la même racine que notre mot corde, et qui a le même sens<sup>64</sup>

### I.8.2: Principales chaînes de montagnes

Les chaînes de montagnes géologiquement anciennes, appelées aussi massifs anciens ou bourrelets marginaux, sont des régions constituées de roches paléozoïques ayant subi un soulèvement. Elles ont ensuite été nivelées par l'érosion et rajeunies lors des poussées orogéniques de montagnes récentes situées à proximité. Mais ce rajeunissement ne suffit pas à leur donner une forme de chaîne, aussi ce terme est plutôt réservé aux chaînes de montagnes géologiquement jeunes (formées depuis le début du Crétacé il y a 140 Ma) sur la surface terrestre de la Terre. Ces chaînes sont associées principalement à la ceinture de feu du Pacifique, à la ceinture alpine et aux dorsales océaniques. Ces deux grandes ceintures sont longues de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres, large de 200 à 1 000 km, avec une altitude qui dépasse par endroits 8 km. Ces chaînes sont toujours en surrection, phénomène compensé par une érosion intense qui tend à les niveler.

La ceinture de feu du Pacifique comprend la cordillère des Andes en Amérique du Sud et qui se prolonge à travers la cordillère nord-américaine des montagnes Rocheuses, jusqu'à la chaîne aléoutienne et la péninsule du Kamtchatka, le Japon, Taiwan, les Philippines,

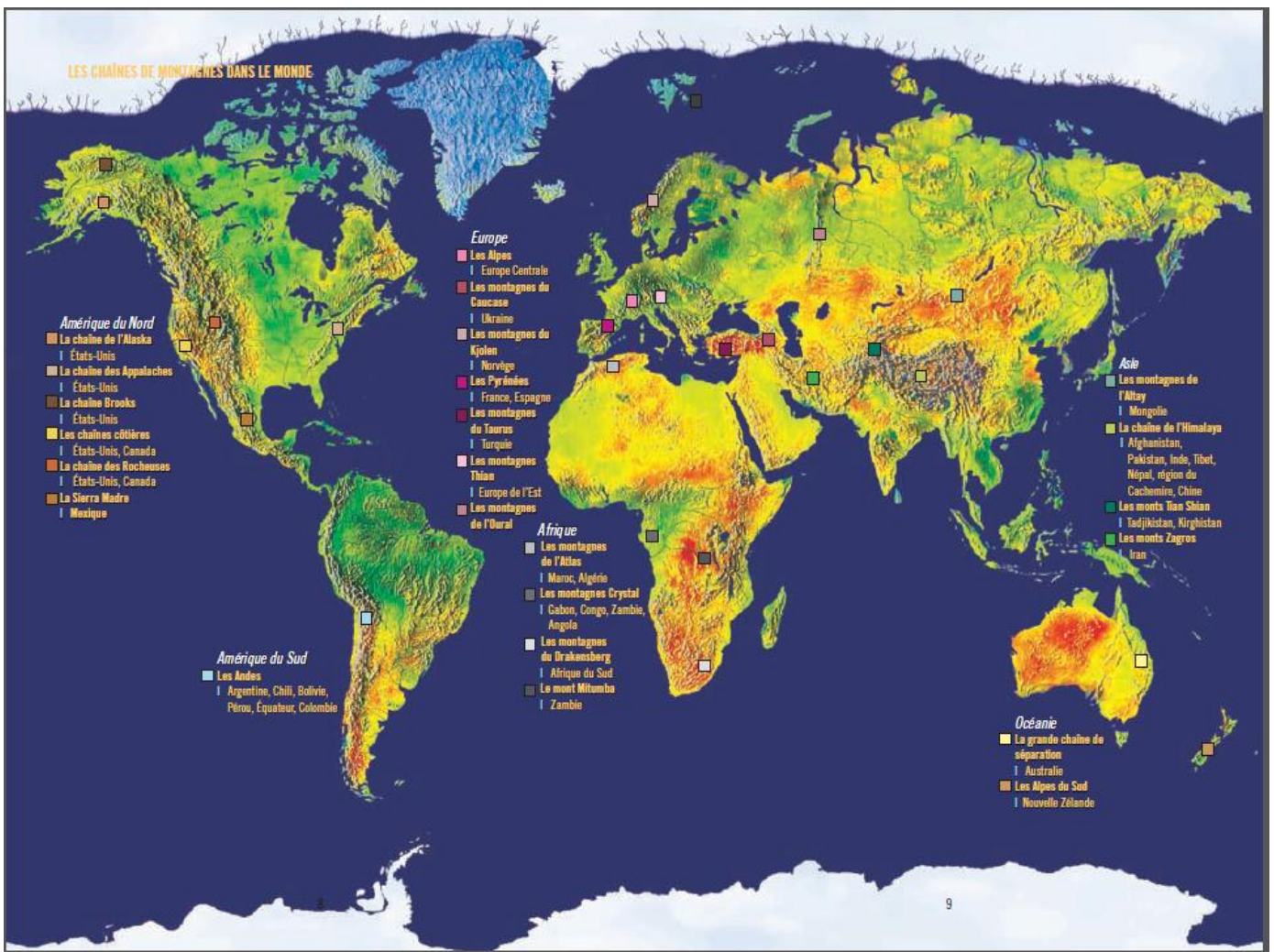
<sup>64</sup>[www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne](http://www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne), consulté le 2/06/2018, à 16 :35

la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande. La cordillère des Andes, longue de 7 000 km, est souvent considérée comme la plus longue chaîne de montagnes au monde.

La ceinture alpine comprend l'Indonésie et l'Asie du sud-est à travers la chaîne de l'Himalaya (avec notamment le mont Everest, le plus haut sommet du monde [voir annexe N° 4]) et se termine dans les Alpes.

Les dorsales océaniques forment la plus longue chaîne de montagnes sous-marines du monde avec une longueur totale d'environ 65 000 kilomètres.<sup>65</sup>

**Carte N°02 : les principales chaînes de montagne**



Source : AKKOUICHE Souraya, « Manuel pour les associations algériennes » ; p 8 et 9.

<sup>65</sup> [www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne](http://www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne), consulte le 2/06/2018, à 16 :35

## II : Les aspects législatifs ; loi de la montagne

### II.1 : Historique de la loi Montagne

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne » est le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires des communes de montagne.

Trente années plus tard, le texte a été réactualisé sur la base du rapport parlementaire des députées Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS « *Un acte II pour la montagne, pour un pacte renouvelé entre la Nation et les territoires de montagne* ».

La loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modification, de développement et de protections des territoires de montagne, dite acte II de la loi Montagne.<sup>66</sup>

### II.2 : Reconnaissance de la spécificité montagne

L'article 1er de la nouvelle loi montagne est la disposition clef de la loi. Il dresse la liste des dispositions visant à prendre en compte les spécificités des zones de montagne et celles pouvant exister dans chaque massif. Il réaffirme le principe d'adaptation des politiques publiques à leurs particularités, éventuellement sous la forme d'expérimentations :

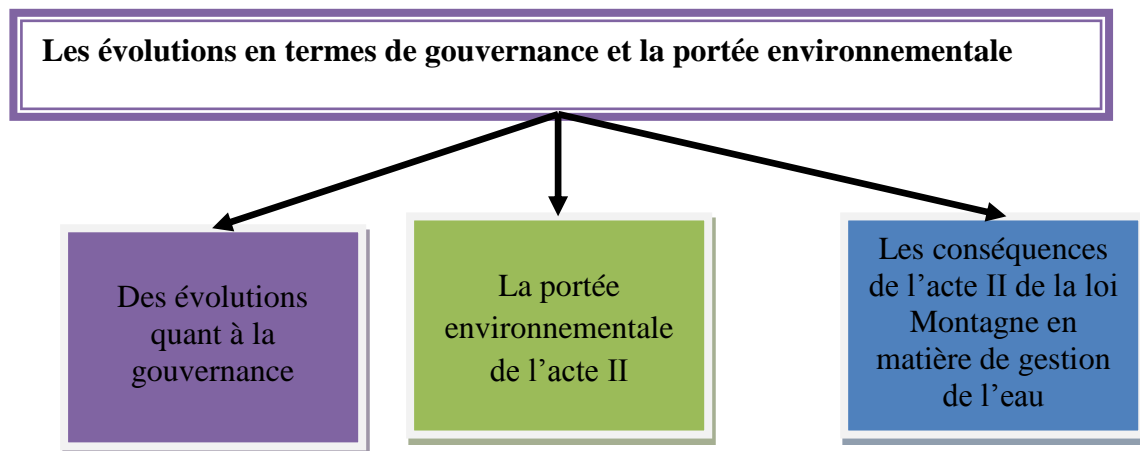
*«L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettent en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires. »<sup>67</sup>*

<sup>66</sup> BRACQ Sébastien ; « Décryptage de l'acte II de la loi Montagne », 17 février 2017

<sup>67</sup> [www.adgcf.fr/Décryptage de l'acte II de la loi Montagne](http://www.adgcf.fr/Décryptage%20de%20l%27acte%20II%20de%20la%20loi%20Montagne) ; consulte le 28/06/2018 à 12 :21.

## II.3 : Plan de l'intervention

Figure N°9 : évolution en termes de gouvernance et la portée environnementale



Source : réalisé par nous même à l'aide de PDF : BRACQ Sébastien, réalise par nous même

### II.3.1 : Des évolutions quant à la gouvernance

L'article 3 de la loi Montagne met en application la possibilité pour les collectivités de montagne d'adapter les politiques publiques en fonction des spécificités locales après une procédure d'expérimentation.

Mécanisme déjà connu: art 72 al 4 de la Constitution.

- Les domaines ou cette procédure est ouverte sont nombreux :

- ✓ le numérique et la téléphonie mobile
- ✓ la construction et l'urbanisme
- ✓ l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle,
- ✓ la santé,
- ✓ les transports,
- ✓ le développement économique, social et culturel,
- ✓ le développement touristique,
- ✓ l'agriculture,
- ✓ l'environnement ainsi que la protection de la montagne

### II.3.2 : La portée environnementale de l'acte II

Peu d'évolutions majeures découlent du texte mais quelques innovations sont notables:

- ✓ Création d'une obligation de démontage des remontées mécaniques et de leurs constructions annexes dans un délai de trois ans à compter de la mise à l'arrêt définitive de ces remontées mécaniques (Article 71).

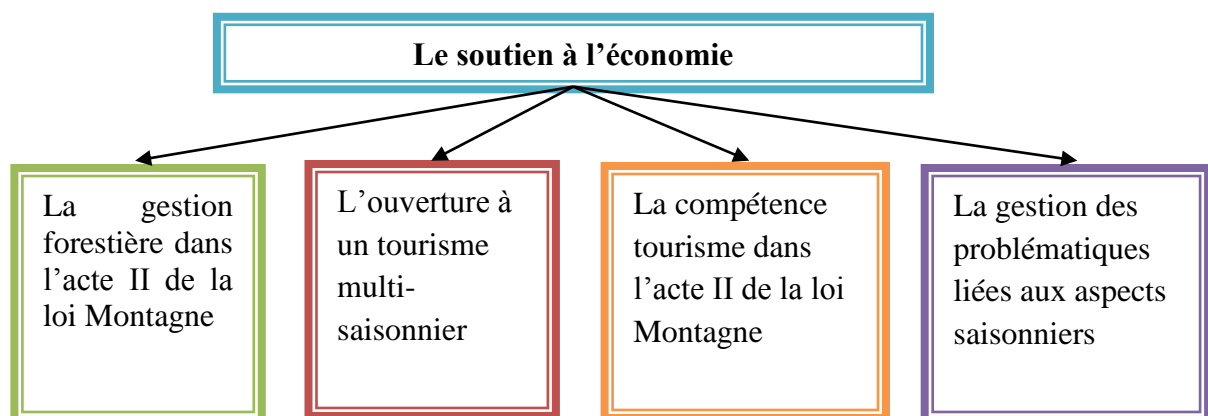
- ✓ Renforcement du rôle des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ces derniers sont chargés de veiller à la prise en compte de la spécificité des territoires de montagne et à la mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire (Article 87).

### II.3.3 : Les conséquences de l'acte II de la loi Montagne en matière de gestion de l'eau

- ✓ Lorsque l'agence de l'eau intervient sur des territoires situés en montagne, le comité de bassin veille à ce que soient pris en compte les surcoûts liés aux spécificités de la montagne dans l'élaboration des décisions financières de l'agence (Article 84).
- ✓ Une politique active de stockage de l'eau est favorisée pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation et de subvenir aux besoins des populations locales (Article 85).
- ✓ La prise en compte de la gestion de la ressource en eau dans l'acte II de la loi Montagne fait écho à une très forte préoccupation de la part des élus.
- ✓ Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux peuvent être adaptés aux spécificités des zones de montagne (Article 13).
- ✓ Le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif doit prendre en compte les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.<sup>68</sup>

## II.4 : Le soutien à l'économie

Figure N°10 : les domaines impactés par la loi II de la montagne dans le soutien économique



Source : Maître Sébastien BRACQ, réalise par nous même

L'agriculture était déjà reconnue d'intérêt général comme activité de base de la vie montagnarde dans l'acte I de la loi Montagne de 1985.

<sup>68</sup> BRACQ Sébastien, « Décryptage de l'acte II de la loi Montagne », 17 février 2017  
[www.adgcf.fr/Décryptage de l'acte II de la loi Montagne](http://www.adgcf.fr/Décryptage%20de%20l'acte%20II%20de%20la%20loi%20Montagne) ; consulte le 28/06/2018 à 12 :21.

Des aides spécifiques sont créées pour compenser les handicaps naturels et tenir compte des surcoûts inhérents à l'implantation en zone de montagne (Article 51). A titre d'exemples, les taxes pétrolières ne sont plus dues sur les carburants utilisés pour réceptionner le lait produit sur les territoires de montagnes.

Les moyens de lutte contre les actes de prédation d'animaux d'élevage tiennent compte de la spécificité des zones de montagnes.

Le droit à l'indemnisation des éleveurs du fait des prédatons a été inscrit dans le Code de l'environnement (Article 60).

#### **II.4.1 : La gestion forestière dans l'acte II de la loi Montagne**

- ✓ La surface minimale permettant d'accéder aux plans simples de gestion diminue de 25 à 10 hectares (Article 52).
- ✓ Les coupes de boisements spontanés de moins de quarante ans sont exemptes de taxe de défrichement (Article 56).
- ✓ Les coupes rases sont interdites, les collectivités qui les autoriseraient encourent des sanctions (Article 57).
- ✓ La ressource forestière peut être prise en compte dans les documents d'urbanisme ainsi que dans le cadre de la politique nationale de la montagne (Articles 51 et 72)
- ✓ Les bois sont considérés, au même titre que l'agriculture, comme une ressource économique à défendre.

#### **II.4.2 : L'ouverture à un tourisme multi-saisonnier**

*« Après avis consultatif de la chambre d'agriculture, une servitude peut être instituée pour assurer, dans le périmètre d'un site nordique ou d'un domaine skiable, le passage, l'aménagement et l'équipement de pistes de loisirs non motorisés en dehors des périodes d'enneigement. Cet avis est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la demande d'institution de la servitude » (Article 68)*

Cette disposition traduit la volonté de permettre aux collectivités de montagne de répondre à des besoins touristiques nouveaux.

L'exploitation touristique des domaines skiables n'est donc plus uniquement envisagée comme une activité économique liée à l'enneigement.

#### **II.4.3: La compétence tourisme dans l'acte II de la loi Montagne**

Plusieurs lois ces dernières années ont eu pour objectif de rationaliser l'exercice de la compétence tourisme. La compétence tourisme fut une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les EPCI, chacun dans le cadre fixé par la loi. La loi MAPTAM

visait à confier cette compétence au niveau intercommunal. Elle fut suivie par la loi NOTRe qui fixait un certain nombre de dérogations.

#### **II.4.4 : La gestion des problématiques liées aux aspects saisonniers**

L'acte II de la loi Montagne prend en compte les difficultés liées aux caractères saisonniers de la vie économique en zone de montagne.

Des alternatives sont donc mises en place afin de favoriser les emplois saisonniers.

- ✓ Une évaluation des conditions de gestion des travailleurs pluriactifs ou saisonniers par les régimes de protection sociale est présentée par le Gouvernement au Parlement afin de mieux cerner les attentes et réduire les difficultés rencontrées (Article 43),
- ✓ La mise en place d'un guichet unique pour assurer une continuité de garantie aux travailleurs saisonniers (Article 43),
- ✓ Les maisons de services au public ayant pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, répondent désormais à la situation des travailleurs saisonniers et pluriactifs, et peuvent notamment intégrer des maisons des saisonniers (Article 46).
- ✓ Des précisions quant aux contrats de travail des emplois saisonniers sont également mises en place (Article 44),
- ✓ Les établissements de formation professionnelle situés en zone de montagne répondent aux enjeux de la pluriactivité, notamment en encourageant la bi-qualification afin de répondre aux réalités spécifiques de l'emploi en montagne (Article 42).

L'une des difficultés majeures, en matière de travail saisonnier, réside dans la capacité de logement dans les zones de montagnes.

Ainsi, l'acte II de la loi Montagne propose plusieurs alternatives innovantes.

Toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers, élaborée en association avec les acteurs concernés (Article 46).<sup>69</sup>

#### **II.5: Les évolutions immobilières et urbanistiques**

L'acte II de la loi Montagne a fait évoluer plusieurs dispositions en matières immobilière et urbanistique.

---

<sup>69</sup>Maître Sébastien BRACQ, « Décryptage de l'acte II de la loi Montagne », 17 février 2017 [www.adgcf.fr/Décryptage de l'acte II de la loi Montagne](http://www.adgcf.fr/Décryptage-de-l'acte-II-de-la-loi-Montagne) ; consulte le 28/06/2018 à 12 :21.

### **II.5.1: Le principe de constructibilité limitée**

Le principe de constructibilité en continuité est défini à l'article L. 145-3-III du Code de l'urbanisme.

Il dispose qu'une urbanisation en zone de montagne doit impérativement se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes.

L'objectif poursuivi est de limiter le mitage.

### **II.5.2: Les Unités Touristiques Nouvelles**

Il existe cependant un moyen de pallier ces règles restrictives de constructibilité : les Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

Les constructions prévues dans le cadre d'une UTN étaient autorisées en dehors de toute urbanisation existante et avaient pour vocation de répondre à des besoins économiques liés au tourisme. La procédure d'élaboration a été soumise à de nombreuses évolutions.

L'acte II de la loi Montagne a fait évoluer la définition même des UTN.

Désormais, une UTN s'entend comme :

*« Toute opération de développement touristique effectuée en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard ».*

Elles ont été instaurées par un décret en date du 22 novembre 1977 sous deux formes :

- ✓ Les UTN de massif
- ✓ Les UTN départementales

Elles ont été substituées par deux nouvelles formes :

- ✓ Les UTN locales
- ✓ Les UTN structurantes

Le régime des UTN n'a pas vocation à s'appliquer aux extensions limitées inférieures à certains seuils.

Un décret en Conseil d'Etat devrait prochainement fixer les seuils des UTN locales et structurantes et préciser les procédures d'élaboration.

**Il est à ce jour difficile de définir avec précision les différentes modalités de création des UTN à défaut de ce décret.**

### **II.5.3: Le dispositif ORIL**

L'ORIL (opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs) a été créée par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui a inséré un article L 318-5 au code de l'urbanisme repris à l'article L 322-1 du code du tourisme.

C'est une procédure qui permet à la collectivité d'octroyer au propriétaire ou au professionnel, ayant la charge des travaux ou de la mise en gestion durable, des aides financières directes.

La loi étend ce dispositif d'ORIL aux personnes s'engageant à acheter et réhabiliter des lots de copropriété contigus dès lors qu'ils respectent les obligations d'occupation et de location de logements définis par la délibération de la collectivité locale créant l'Oril (Article 80).

Ils deviennent alors de potentiels bénéficiaires de ces subventions.

En cas de vente d'un lot de copropriété d'un immeuble situé dans le périmètre d'une ORIL, le propriétaire vendeur notifie, avant toute publicité, son intention de vendre au syndic de la copropriété, en indiquant le prix souhaité et les conditions de la vente projetée. Cette information est transmise aux copropriétaires sans que cela ne constitue une offre de vente (Article 81).

## **II.6 : La réglementation des zones de montagne en Algérie**

- La promulgation de la Loi n 04-03 le 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable. (voir annexe N° 5)
- La promulgation du décret exécutif n 05-469 le 10 décembre 2005 fixant les études et les consultations devant permettre la détermination et le classement des zones de montagne ainsi que leur regroupement en massifs montagneux. (voir annexe N°6)
- Loi n04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.
- Le conseil national de la montagne (CNM)
- Institution d'un fond pour les zones montagneuses
- l'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC, 2005).<sup>70</sup>

## **III : Tourisme de montagne**

Les montagnes ont toujours été un sujet d'émerveillement et une source d'inspiration pour les touristes. Les raisons qui attirent ces derniers dans les régions de montagne sont nombreuses et incluent le climat, l'air pur, des paysages uniques et une faune particulière, des panoramas exceptionnels, une culture, une histoire et un patrimoine local.

Leur éloignement et la difficulté de leur accès expliquent en partie notre fascination pour ces zones naturelles uniques. Aujourd'hui, pourtant, les atouts premiers de la montagne pour ses visiteurs sont menacés, notamment à cause d'un tourisme mal contrôlé et non durable

<sup>70</sup> REDJEM KHODJA Abderrahmane, « les zones de montagne en Algérie », décembre 2012, page 8.

### III.1 : Définition

Le tourisme en zone de montagne est un tourisme qui englobe thermalisme, climatisme et englobe les différentes activités qui se pratiquent dans les régions montagneuses telles que les activités culturelles (artisanat, visites des monuments et sites historiques...) et concerne aussi les activités sportives pratiquées dans l'espace montagnard et qui contribuent à l'animation de la montagne en offrant aux touristes des bienfaits thérapeutiques ; le repos et la détente par le climat et l'air pur qui y règne.

La montagne connaît deux types de fréquentation touristique aux caractéristiques contrastées : l'une liée aux sports d'hiver qui concerne une population assez restreinte, sur une période limitée et un territoire étroit aménagé pour la pratique du ski. L'autre, essentiellement estivale, concerne l'ensemble du territoire de montagne, notamment les espaces protégés et attire un public plus large pour des randonnées ou des campings.<sup>71</sup>

### III.2 : Les atouts du tourisme de montagne :

**III.2.1 : Le tourisme culturel :** Les fortifications et les hauts: Lieux de mémoire ; villages ; monuments ; châteaux ; les traditions et les coutumes ; lieux gastronomiques



Source : [www.google.fr/image/tourismeculturel](http://www.google.fr/image/tourismeculturel),

**III.2.2 : Tourisme de nature:** Découverte des espaces naturels protégés; parcs nationaux, parcs naturels

- **La forêt** ; support de randonnées et de santé est un monde passionnant
- **La forêt d'accueil** : divisé en une forêt normale où les équipements sont très sylvicoles se poursuit sans contraintes particulières

<sup>71</sup> NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », université Abderrahmane Mira, 2015, p 52

- Une forêt promenade, ou sont concentrées les possibilités de stationnement et ou de grandes clairières voisinent avec des sous-bois nettoyés ménageant des vues lointaines.



Source : [www.google.fr/image/tourismedelanature](http://www.google.fr/image/tourismedelanature).

**III.2.4 : Tourisme de loisir sportif:** Les différentes pratiques de la montagne ont déterminé la constitution de stations situées dans des milieux très variés, à des altitudes diverses et pour les clientèles très différentes. La randonnée, la randonnée à vélo montrer à cheval...



Source : [www.google.fr/tourismedeloisirsportif](http://www.google.fr/tourismedeloisirsportif).

**III.2.5 : Tourisme de santé:** Les stations thermales et climatiques et leur rôle important dans l'histoire du développement touristique de montagne.<sup>72</sup>

<sup>72</sup>ABDELALI Amira, « le sport et le tourisme de montagne –ski dôme a chréa », mémoire de master en architecture ; option architecture et technologie, 2015/2016 ; page 30.



Source : [www.google.fr/tourismedesante](http://www.google.fr/tourismedesante),

**III.2.6 : Le tourisme volcanique :** Plusieurs pays qui possèdent les montagnes volcaniques comme l'Italie bénéficient d'un nombre important de touristes chaque année.



Source : [www.google.fr/tourismevolcanique](http://www.google.fr/tourismevolcanique),

**III.3 : Les modes d'hébergements :** Plusieurs offres d'hébergement

**III.3.1 : Les hôtels :** L'un des trois types d'hébergement de vacances les plus courants. Dans tous les villages touristiques et encore plus dans les stations de ski



Source : [www.google.fr/leshotelsclimatique](http://www.google.fr/leshotelsclimatique),

**III.3.2 : Les résidences de tourisme :** Ou villages de vacances ; constituent une offre d'hébergement intéressante, surtout pour les familles (Locations d'appartement, de nombreux services .....)



Source : [www.google.fr/Lesrésidencesdetourisme](http://www.google.fr/Lesrésidencesdetourisme),

**III.3.3 : Les appartements:** Un choix varié, beaucoup d'appartement ....



Source : [www.google.fr/lesappartements](http://www.google.fr/lesappartements),

**III.3.4 : Les gites :** Plusieurs types de gites : les gites d'étapes, petite maison, appartement indépendant, les gites de groupes



Source : [www.google.fr/lesgites](http://www.google.fr/lesgites),

**III.3.5 : Les chalets:** Le type d'hébergement qui fait rêver quand on vient à la montagne : chalets séparés en plusieurs appartement ; chalet –loisir.



Source : [www.google.fr/leschalets](http://www.google.fr/leschalets),

**III.3.6 : Les campings:** Camper en montagne en été est bien étendue possible et agréable, le faire en hiver c'est autre chose .Quelque camping proposent de mobile home chauffés. La qualité des équipements des campings se sont améliorés des campings possède au moins d'une piscine une cour de tennis, service de restauration



Source : [www.google.fr/lescampings](http://www.google.fr/lescampings).

**III.3.7 : Auberge de jeunesse:** Les hébergements temporaires qui mettent disposition un lit en chambre collective de 2 à 6 places selon les auberges mai aussi de chambres individuelles et doubles équipé de sanitaire collectif e privé <sup>73</sup>



Source : [www.google.fr/aubergedejunesse](http://www.google.fr/aubergedejunesse);

### III.4 : Les activités de montagne

Les pratiques sportives en milieu montagnard représentent « l'idée d'accomplissement de soi dans un affrontement grandiose avec la montagne et les lois de la nature »<sup>74</sup>. Ils ont classé comme suit :

#### III.4.1 : Les activités terrestres

Dans ce tableau en trouve toutes les activités terrestres qu'en peut pratiquer dans les zones de montagne.

#### Tableau N°9 : les activités terrestres

<sup>73</sup>ABDELALI Amira, « le sport et le tourisme de montagne –ski dôme a chréa », mémoire de master en architecture ; option architecture et technologie, 2015/2016, p34et35

<sup>74</sup>Tessa Ahmed : « Economie touristique et aménagement du territoire », OPU, Alger ; 1993, p 20

Les pratiques	Types
Les pratiques à « corde »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques acro-ludiques</li> <li>• les pratiques liées à l'escalade</li> <li>• les pratiques liées à l'alpinisme</li> <li>• les pratiques liées au mode souterrain</li> </ul>
Les pratiques de neige et de glace	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques liées à la traction chien</li> <li>• les pratiques de glace nordique</li> <li>• les pratiques de glace alpine</li> <li>• les pratiques aux sports de glace</li> </ul>
Les pratiques pédestres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques à la marche</li> <li>• les pratiques à la course de montagne</li> </ul>
Les pratiques équestres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques équestres animales montées</li> <li>• les pratiques équestres animales bâties</li> </ul>
Les pratiques cyclistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques au cyclisme sur route</li> <li>• les pratiques au cyclisme hors route</li> </ul>
Les pratiques motorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques terrestres motorisées</li> </ul>
Les pratiques d'orientation-aventure-multisports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques d'orientation –stratégie</li> <li>• les pratiques aventure-multisports</li> </ul>
Les pratiques de chasse et de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pratiques de chasse</li> <li>• Les pratiques de pêche</li> </ul>

Source : réalise par nous même à l'aide d'un guide UE

### III.4.2 : Les activités nautiques et aériennes

Ce tableau explique toutes les activités nautiques et aériennes qu'en peut pratiquer dans les zones de montagne.

Tableau N°10 : les activités nautiques et aériennes

Les activités	Types
<b>A- <u>Nautiques</u></b> Les pratiques nautiques d'eau vives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques liées au canyonisme</li> <li>• les pratiques de nage en eau vive</li> <li>• les pratiques liées à l'eau vive avec embarcation</li> <li>• les pratiques liées à la voile légère</li> </ul>
Les pratiques nautiques sur plan d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques liées à l'aviron</li> </ul>
<b>B- <u>aériennes</u></b> les pratiques aériennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pratiques au vol libre/aile delta</li> <li>• les pratiques au vol libre/parapente</li> <li>• les pratiques de speed riding</li> <li>• les pratiques liées aux glisses aerotractées</li> <li>• les pratiques liées au val à voile</li> </ul>

Source : réalise par nous même à l'aide d'un guide des UE

### III.4.3 : les activités sportives complémentaires

Comme tout site touristique, les stations et territoires de montagne étoffent généralement leur offre d'activités avec des pratiques sportives qui ne sont pas nécessairement en lieu avec leurs spécificités montagnardes.

Parmi celles qui se rattachent ou s'approchent plus particulièrement de l'univers des sports de nature, on peut citer la baignade ; le tir à l'arc ; le golf ; les vols en montgolfière ; en ULM ; le parachutisme ; le saut à l'élastique ; les pratiques d'outdoor urbain comme le skateboard ou le BMX...

Ces pratiques offrent des alternatives à l'activité dominante pour combler un séjour et fournissent d'éventuelles solutions de repli en cas de mauvaises conditions de terrain ou de météo.

Elles constituent à ce titre un complément d'activité ou d'animation de site à l'échelle du séjour ou de la saison.<sup>75</sup>

### III.4.3 : Loisirs non sportifs

Dans ce tableau en va détail les loisirs non sportifs que en peut pratiquer ans les zone de montagne.

<sup>75</sup>Union Européenne, « valorisation et promotion de tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de montagne », édition ODIT France ; p122.

Tableau N°11 : loisirs non sportifs

Les éléments	Types
Les pratiques de découverte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pratiques de découverte des patrimoines naturels, culturels et paysagers</li> <li>• Les pratiques de découverte des patrimoines industriels, scientifiques et techniques</li> </ul>
Les pratiques de sante/bien être	✓ Les pratiques de sante/bien être
Événement	✓ Les pratiques liées aux événements

Source : réalise par nous même à l'aide de guide des UE

### III.5 : L'Algérie et Le tourisme des montagnes (ski, escalade, et randonnée)

Nul ne peut résister à l'appel des montagnes majestueuses d'Algérie. Elles exercent un attrait immédiat sur ses visiteurs. L'Algérie, terre de richesses naturelles se découvre dans les mystérieux massifs du Hoggar et du Tassili, les montagnes fières de Kabylie, les monts des Aurès mais aussi dans les falaises imprenables...

Les randonnées sont de plus en plus pratiquées dans les montagnes de Kabylie (Tikijda, Djurdjura). Ces montagnes ont toujours attiré les amoureux de la montagne et les pratiquants du sport.

Dans l'est algérien, une randonnée annuelle est instaurée dans les monts de Béni-Yala.

Quant aux amoureux de l'escalade ils sont aussi servis. Le massif du Djurdjura, et le massif de l'Ouarsenis sont une invitation aux passionnés de ce sport. Dans le sud aussi, les monts du

Hoggar et du Tassili sont incontournables. L'Assekrem tout particulièrement ne manquera pas aux amateurs des hauteurs. Dans l'est algérien, la région des Aurès avec ses majestueux sommets du massif.

Pour les montagnes enneigés une partie de l'année, se prêtent à la pratique des sports d'hiver tel que le ski sur les flancs du massif du Djurdjura, alors que sur les pistes de Tikijda, les touristes peuvent s'adonner au ski de descente. Le parc national de Chréa, à moins d'une heure d'Alger, est une autre destination de rêve pour les amateurs de ski.

Ce type de tourisme à caractère sportif, peut constituer un support important pour redéveloppement des échanges particulièrement chez les jeunes passionné du sport. En effet,

les événements internationaux constituent à travers le monde des vecteurs de promotion et de connaissance du pays ou de régions.<sup>76</sup>

### **III.6 : La clientèle du tourisme en zone de montagne**

Trois types de clientèles peuvent être identifiés :

**III.6.1 : La clientèle des retours au pays:** Ce sont des personnes qui ont conservé des liens ou des biens matériels sur les lieux de leurs "racines montagnardes". Elles pratiquent un tourisme non marchand en se rendant chez des parents ou amis ou dans leur résidence secondaire.

**III.6.2 : La clientèle du tourisme social et associatif:** Il existe des associations qui organisent des expéditions en montagne pour un grand nombre de personnes, alors que l'Algérie ne dispose pas d'infrastructure ni de sécurité qui pourront accueillir ce genre de clientèle.

**III.6.3 : La clientèle des amateurs de montagne:** Clientèle récente, curieuse et rémunératrice, en hausse croissante, consommatrice de l'ensemble des prestations disponibles. Il s'agit d'une clientèle relativement aisée.

Ce dernier type est à l'origine d'une image positive de l'espace montagnard, renouant avec les origines du tourisme de montagne. Cette clientèle est exigeante et attend de la montagne une grande qualité des prestations. Elle y vient non par obligation familiale ou sociale, mais par choix.<sup>77</sup>

### **III.7 : Quelques statistiques sur le tourisme de montagne**

Les régions montagneuses représentent la deuxième destination touristique après les côtes et les îles et génèrent entre 15% et 20% du tourisme mondial annuel, soit 70 à 90 milliards de dollars par an. Les raisons qui attirent les touristes dans les régions de montagne sont nombreuses et incluent le climat, l'air pur, des paysages uniques et une faune particulière, des panoramas exceptionnels, une culture, une histoire et un patrimoine local, ainsi que la possibilité de s'adonner à des activités sportives comme le ski ou toute autre activité en lien avec la neige ou avec la nature.

La modernisation des transports a permis de rendre accessible, à un nombre toujours croissant de visiteurs, des régions de montagne reculées. Le tourisme de montagne demeure pourtant inégalement réparti, avec un nombre restreint d'emplacements concentrant les

<sup>76</sup> HAROUAT Fatima Zohra, mémoire de magistère en marketing des services « comment promouvoir le tourisme en Algérie » université ABB de Tlemcen 2011/2012 p132

<sup>77</sup> AMIR Djazil Aménagement du territoire et développement « le tourisme de montagnes cas : Parc National de Gouraya », université A.M de Bejaia, 2014/2015, page 20 et 21.

infrastructures touristiques les plus importantes. Dans les Alpes en Europe par exemple, où le tourisme excède 100 millions de visiteurs par jour et par an, 40% des communautés ne reçoivent aucune activité touristique, tandis que 10% possèdent d'importantes infrastructures touristiques spécialisées.<sup>78</sup>

#### **IV : impact environnementaux du tourisme de montagne**

Les paysages de montagne sont particulièrement fragiles et sont sensibles au changement et à la dégradation. Glissements de terrain, avalanches, coulées de lave, tremblements de terre, torrents ou chutes de pierre sont autant d'événements naturels qui peuvent entraîner des modifications inopinées du paysage. Les écosystèmes des régions montagneuses comportent une grande variété de petits habitats uniques, dont la faune et la flore peuvent avoir une phase de croissance et de reproduction très courte et dont l'équilibre risque d'être bouleversé par une activité humaine intrusive.

Les activités touristiques nécessitent souvent le développement et l'usage intensif dépités, de chemins et de pentes par des véhicules motorisés et non motorisés et des piétons.

La présence touristique est aussi souvent concentrée sur de petites zones, contribuant ainsi à une augmentation notable du bruit et de la pollution. Une mauvaise organisation risque de multiplier les effets négatifs des activités touristiques sur l'environnement, tels que la raréfaction de la végétation, l'érosion du sol, la destruction des habitats rares, la modification de terrains et de cours d'eau importants, la pollution de l'eau et de l'air, le déplacement de la faune ou des changements de comportement. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes et de maladies peut aussi avoir un impact négatif important sur les espèces végétales et animales locales.<sup>79</sup>



Source : [www.google.fr/impactenvironnementauxdutourismedemontagne](http://www.google.fr/impactenvironnementauxdutourismedemontagne),

<sup>78</sup> CHARTERS Tony et SAXON Elizabeth, *Tourisme de montagne « Guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux des excursions en montagne »* édition PNUE et conservation international p 11.

<sup>79</sup> IBD, page 13.

### IV.1 : La dégradation des sols

Une mauvaise gestion des sols, associée à un choix de sites et modes de construction et de conception peu durables ou mal pensés, provoque l'érosion des sols, des glissements de terrains, et des inondations. Par exemple, dans beaucoup de régions côtières, les équipements touristiques en front de mer ont fait augmenter ces risques suite à la disparition des protections naturelles, notamment les dunes et le couvert végétal. Des murs et barrages ont souvent été construits dans le but de stopper l'érosion, mais ces structures n'ont fait qu'aggraver les problèmes qu'elles entendaient combattre. Par ailleurs, la construction de décharges enfouies pour l'élimination des déchets peut provoquer la contamination des sols.<sup>80</sup>



Source : [www.google.fr/Ladegradationdessols;](http://www.google.fr/Ladegradationdessols;)

### IV.2 : La dégradation de la végétation

La construction induit souvent des terrassements, le défrichage de la terre, le remblaiement, le dragage, et le nivellement des sols, entraînant la destruction partielle voire totale de la végétation du site. Cela interrompt sérieusement les cycles naturels des écosystèmes environnants. Les impacts indirects sont l'érosion, la disparition d'espèces, la pollution des cours d'eau, les risques d'incendies, et l'introduction d'espèces étrangères à la région. Le dépôt sauvage des déchets peut aussi affecter la végétation par des changements de l'équilibre des sols et en faisant obstruction à l'air et la lumière.<sup>81</sup>

#### IV.2.1 : La végétation peut aussi être endommagée par les activités touristiques :

- ✓ Le campement, le piétinement, et le traçage des chemins peuvent mener à la dégradation de la couverture végétale, accentuant l'érosion et le lessivage des sols. L'ampleur des dégâts dépend de la vulnérabilité et de la pression exercée sur l'écosystème. Dans les régions plates dont les sols compacts portent un grand

<sup>80</sup> [www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF](http://www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF), page 11; consulté 27/06/2018; à 17:10h

<sup>81</sup> [www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF](http://www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF), page 11; consulté 27/06/2018; à 17:10h

nombre d'espèces de plantes vivaces, les effets peuvent être minimes ; mais sur les collines et les dunes la végétation est beaucoup plus vulnérable. Le piétinement peut aussi avoir un effet négatif sur le système racinaire de certaines espèces, tels que les séquoias redwood.

- ✓ La cueillette permanente des fleurs, plantes, et autres champignons peut modifier la répartition des espèces.
- ✓ Le fait de couper volontairement les jeunes arbres pour stabiliser les sentiers, de tailler des mâts de tente ou de faire du feu peut être désastreux pour l'écosystème.
- ✓ La suppression des jeunes arbres modifie la structure d'âge de la communauté de plantes et le nombre d'arbres arrivant à maturité diminue.
- ✓ Dans les zones maritimes (eaux côtières, récifs, plages et rivages, eaux du large, terres immergées et lagons) de nombreuses activités touristiques se déroulent dans ou à proximité d'écosystèmes fragiles. L'ancrage de bateaux, la plongée en tuba ou sous-marine, la pêche sportive, le nautisme, et la navigation de plaisance font partie des activités pouvant causer une dégradation directe des écosystèmes marins, tels que les récifs coralliens, et avoir un impact non négligeable sur la protection des côtes et des pêcheries.<sup>82</sup>

### **IV.3 : Impacts sur la faune et la flore :**

Les visites, la photographie, et dans certains cas la chasse sont d'importantes activités touristiques. Mais, au cours des trente dernières années, le tourisme est de toute évidence devenu victime de son propre succès. Le nombre toujours croissant d'hébergements touristiques, de terrains de camping et, par exemple, de véhicules de safari, associé à la pression croissante de la population grandissante locale sur les parcs et les réserves naturelles pour l'agriculture, la nourriture, et l'énergie dépassent les capacités naturelles de ces zones.

#### **IV.3.1 : Les effets du tourisme sur la vie sauvage sont les suivants :**

- ✓ La perturbation des habitudes (mode d'alimentation, élevage des petits) et des relations prédateur – proie est surtout due aux véhicules des touristes qui suivent et traquent les animaux afin de réussir un beau cliché. Les écrivains naturalistes ont aussi décrit de nombreux cas où de jeunes animaux étaient fatalement séparés de leurs mères par la pratique illégale du hors-piste lors de safaris et ont également relevé de nombreux cas où des touristes bruyants interrompaient la chasse de prédateurs.

---

<sup>82</sup>[www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF.page12](http://www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF.page12); consulté 27/06/2018; à 17:10h

- ✓ La création de réserves a aidé certaines espèces à proliférer artificiellement. Ceci peut stimuler les affrontements et conduire à la destruction des habitats naturels.

Par exemple, au cours des dernières années, la population d'éléphants considérablement augmenté dans les réserves d'Afrique centrale et du Sud. Ces larges populations ont déraciné des arbres et détruit le couvert végétal, réduisant la nourriture disponible pour d'autres espèces comme la girafe.

- ✓ Les déchets générés par les touristes et les hôtels attirent les rongeurs, les oiseaux, et d'autres espèces, l'ours par exemple. Cela affecte non seulement les modes d'alimentation des animaux mais modifie aussi la composition de la végétation environnante.
- ✓ L'utilisation d'animaux pour la fabrication de souvenirs est interdite dans le monde entier, mais le braconnage continue de prospérer dans toutes les parties du monde. Nul doute que cela continuera tant que peaux, fourrures, cornes, coquilles, queues, sabots, défenses, griffes, et animaux empaillés atteindront des prix records, et que les revenus du tourisme ne profiteront pas à la population locale.
- ✓ Tous ces impacts perturbent la croissance et la survie des espèces animales et, avec la destruction de la végétation, contribuent directement à la diminution de la biodiversité.<sup>83</sup>

#### **IV.4 : La transformation des paysages**

Une des plus anciennes et des plus importantes pratiques touristiques, est la contemplation du paysage, celle-ci est menacée par la multiplication des touristes et des équipements destinés à satisfaire leur besoins. En montagne comme ailleurs, le tourisme présente ce curieux paradoxe de dégrader, voire détruire, la ressource paysagère qui lui a donné naissance.<sup>84</sup>

L'importance opération d'aménagement de la montagne à des fins touristique (station d'altitude, remontée mécanique, route...) constitue une grave menace pour le relief montagneux.<sup>85</sup>

<sup>83</sup> [www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF](http://www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF); consulté 27/06/2018; à 17:10h page 12 et 13

<sup>84</sup> DERBARBIEUX Bernard ; « tourisme et montagne », édition economica, 1995, page 83.

<sup>85</sup> NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », université Abderrahmane mira, 2015, page 66

#### **IV.5 : Les modifications écologiques**

Rares sont les catastrophes écologiques imputables à l'aménagement ou la fréquentation touristique en montagne.<sup>86</sup> Mais cette dernière est à l'origine de nombreux atteints à l'environnement, sources de déséquilibres des écosystèmes montagnard ; le déboisement dans des milieux sensibles. Les prélèvements d'eau sur les réserves et les écoulements, aggravés par la mode des loisirs très gros consommateur (golf, piscine). Comme dans toutes les stations touristiques, il existe un problème du traitement des eaux usées, déchets alimentation.

Indépendamment de ces atteints, la présence même des touristes est source de perturbations. De nombreuses études ont prouvé que l'érosion est sensiblement accrue sur les sites très fréquentés (sentiers) et dès que l'aménagement exige la disparation même momentanée du couvert végétal (tracé de pistes de ski). Mais parfois les perturbations ou les atteintes dépasse la flore, elle touche aussi la faune (les espèces animales) notamment les oiseaux sauvages par les pratiquants de l'escalade et les adeptes du ski hors-piste.

La forte fréquentation touristique en montagne devient une vraie menace pour l'écologie à cause de des différents formes de pollution notamment ce qui traduit par la circulation automobile.<sup>87</sup>

#### **V : les outils de protection environnementale en zone de montagne**

La préservation de l'environnement fait l'objet de dispositions constitutionnelles qui font obligation à l'Etat et aux citoyens à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sauvegarde du milieu naturel.<sup>88</sup>

Les zones montagneuses abritent une importante biodiversité à l'équilibre écologique fragile. Elles représentent environ 30 % des zones terrestres protégées. En dehors de l'Antarctique, 17 à 18 % des zones montagneuses sont protégées, soit un peu plus que la moyenne de 12 à 15 % de l'ensemble des zones terrestres, mais en Eurasie et en Afrique elles ne représentent que 10 à 15 % de la superficie montagneuse contre 23 à 32 % sur les autres continents. Sur les 4 000 zones clés de biodiversité recensées en montagne dans le monde, seuls 20 % sont entièrement ou partiellement protégées. La protection des montagnes a été

---

<sup>86</sup>DERBARBIEUX Bernard, « tourisme et montagne », édition economica, 1995, page 84.

<sup>87</sup> NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », u Abderrahmane mira, 2015, page 66 et 67

<sup>88</sup> A. Villeneuve ; A. Castelein ; M.A. Mekouar, « Les montagnes et le droit –tendances émergentes », organisation des nations unis pour l'alimentation et l'agriculture Rome, 2002, p 52.

reconnue comme un objectif majeur pour le développement durable au sommet de Rio en 1992.<sup>89</sup>

Pour cela ; en peut idée et intervenir à la protection de l'environnement montagnard par plusieurs outils et moyen:

## **V.1 : Le développement durable :**

### **V.1.1 : forêts**

Les forêts de montagne représentent 23% de l'ensemble du couvert forestier de la planète. Elles constituent une source de bois, de combustible, de plantes médicinales et aromatiques, de nourriture et de fourrage. Les forêts de montagne protègent la terre en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, et en servant de rempart contre les catastrophes naturelles.

**Objectifs :** Au moins 50% des forêts de montagne sont utilisés dans le cadre de systèmes de gestion durable des forêts.

### **V.1.2 : changement climatique :**

Les écosystèmes de montagne sont facilement déstabilisés par les variations climatiques. De nombreux glaciers de montagne sont en train de fondre et le couvert neigeux subit des modifications, influant sur les disponibilités en eau à l'échelle mondiale. Le changement climatique aggrave également la désertification et la dégradation des terres, contribuant ainsi au recul des terres arables dans les zones de montagne.

**Objectifs :** préserver les services éco-systémiques et la biodiversité des montagnes, en améliorant la résilience des zones de montagne. Assurer une bonne gestion de l'eau et des autres ressources naturelles.

### **V.1.3 : réduction des risques de catastrophe**

Les communautés de montagne sont particulièrement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, comme les inondations, les glissements de terrain et les avalanches. En outre, elles sont particulièrement concernées par les tremblements de terre et les éruptions volcaniques.

**Objectifs :** d'ici 2030, renforcer la résilience et réduire de 50% le nombre des décès dus à des catastrophes naturelles dans les régions de montagne.

### **V.1.4 : biodiversité**

Les montagnes abritent environ 25 % de la biodiversité terrestre ainsi que des ressources génétiques vitales pour les cultures vivrières et le bétail. Ce patrimoine mondial est

---

<sup>89</sup><https://fr.wikipedia.org/wiki/Montagne>; consulte le 09/10/2018 à 9 :25.

sérieusement menacé par les changements d'affectation des terres et le changement climatique.

**Objectifs :** les pays adoptent le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes élaboré par la convention sur la diversité biologique.<sup>90</sup>

## **V.2 : le tourisme durable :**

Le tourisme durable consiste à appliquer les principes du développement durable à toutes les formes de tourisme. Il s'agit donc de veiller aux équilibres socioculturels et écologiques tout en favorisant le développement économique des destinations et des entreprises touristiques. D'ailleurs, la sauvegarde voir la protection des ressources naturelles et du patrimoine culturel occupe une place fondamentale dans la stratégie de valorisation des ressources et des potentialités touristiques.<sup>91</sup>

Les objective de tourisme durable :

- Le tourisme durable cherche à valoriser des transports plus sobres,
- l'usage du train et du vélo en particulier.
- valoriser les produits locaux.
- limiter les infrastructures à fort impact environnemental.
- Protège environnement
- protège la faune
- assurer la durabilité des ressources naturelle pour la nouvelle génération

## **V.3 : Création des parcs naturels**

Le parc naturel est considéré comme un espace réglementé, dont l'objectif principale est de sauvegarder et protéger l'environnement et les paysage (espèces végétal ou animal). Celui-ci peut s'intéresse par les visiteurs ou les touristes notamment dans le cadre éducatif et culturel. Le parc n'est pas moins important que les stations et les équipements dans l'aménagement touristique d'une montagne.

La création d'un parc naturel, on conformément à la réglementation ou régissant la protection de la nature et paysage, cette réglementation peut déterminer le niveau d'ouverture au tourisme, donc, un parc naturel ait du succès il doit privilégie par la loi qui détermine les équipements et les objectifs de l'existence. Par exemple :

- Préserver et revaloriser la nature et les paysage ;

<sup>90</sup> [www.fao.org/lesmontagneetlesobjectifsdedeveloppementdurable/pdfconsulte](http://www.fao.org/lesmontagneetlesobjectifsdedeveloppementdurable/pdfconsulte) le p3et4 10 :15 .

<sup>91</sup> MEBARKI Houa, « Développement durable et tourisme : quels enjeux ? Cas de la wilaya de Bejaïa », mémoire de master en science économique ; option : Aménagement du territoire et développement, université de Abderrahmane mira de Bejaia, 2012/2013, p 43.

- Soutenir un développement durable ;
- Sensible et éduquer à l'environnement.<sup>92</sup>

**V.4: autre outil de protection :**

Chaque pays possède son propre système de protection de l'environnement, adapté aux différentes conditions nationales (particulièrement en ce qui concerne la densité de l'habitat) et aux objectifs et au degré de la protection. Ces systèmes comprennent :

- Des parcs nationaux et régionaux,
- Des réserves naturelles,
- Des réserves forestières,
- Des sites d'intérêt scientifique spécifique,
- Des réserves de nature protégée,
- Des paysages protégés et culturels,
- Des sites classés,
- Des monuments historiques, et beaucoup d'autres.

Les origines de certaines zones protégées remontent à plusieurs siècles, lorsqu'elles furent constituées en territoires de chasse royaux.

De nombreux règlements sont construits sur le même modèle avec des catégories de protection différentes : dézones strictement protégées où toutes les activités sont en général interdites ; désactivâtes contrôlées (agriculture, pêche, sylviculture, chasse, recherche) ;

Des activités autorisées dans le respect de règles restreintes (activités saisonnières ou ciblées). Bien qu'aucune de ces politiques ne vise explicitement les zones démontage, une part importante des zones les plus hautement protégées, comme les parcs nationaux.

---

<sup>92</sup> NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », université Abderrahmane mira, 2015, page 72

**Conclusion**

Les régions montagneuses représentent la deuxième destination touristique après les côtes et les îles et pour cela le tourisme de montagne est considéré comme un facteur de développement territorial. Mais, le tourisme a besoin d'une forte dynamique et volonté économique pour se développer que cela soit à l'échelle local ou national. Il nécessite des ressources humaines qualifiées et ouvertes aux réalités touristiques, des moyens financiers colossaux (moderniser le système bancaire...), une infrastructure moderne et importante et des mesures d'accompagnement strictes (réglementation, protection de l'environnement, protection des sites naturels...etc.) pour que la population montagnarde profite.

## **CHAPITRE III**

---

*Evaluation du rôle des  
associations de tourisme et de  
sport dans les zones de  
montagne de la wilaya de  
Tizi-Ouzou*

---

## **Introduction**

Le tourisme en zone montagne est en relation avec tous les autres secteurs qui font vivre les massifs : l'agriculture l'artisanat ; le commerce ; les transports ; les services publics et la culture.

La modernisation de transport et création des pistes a permis de rendre accessible des régions de montagne reculées.

Chaque année les régions montagneuses accueillent de plus en plus de visiteurs ; les flux touristiques ne cessent pas de croître. Cette évolution implique les effets multiples touchant les sociétés ; les systèmes économiques et l'environnement.

Si la wilaya de Tizi-Ouzou bénéficie du développement du secteur de tourisme de montagne ; ce dernier présente aussi un risque pour l'équilibre et la préservation des ressources naturelles et des biens culturels.

Le secteur associatif dans le tourisme et sport de montagne est à la nouvelle création qui joue un rôle de développement et de promotion dans le secteur de tourisme de montagne

Dans ce chapitre nous essayons de présenter toutes les opportunités touristiques de la wilaya qui concernent le tourisme de montagne et pour connaître le rôle et les outils de la promotion que les associations utilisent on a distribué un questionnaire sur ces derniers.

## **I : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou**

### **I.1 : Repères historiques**

C'est sur SIDI-BELLOUA, se point culminant de la wilaya que se trouvent aujourd'hui encoure quelques arbrisseaux de cette plante épineuse a fleurs jaunes appelée col des genêts, qui a donné son nom à Tizi-Ouzou (tizi= col, ouzou = genêts).

La Kabylie en général, la région de Tizi-Ouzou en particulier effleure plus notre mémoire par une histoire récente, celle de la résistance, celle des chefs guerriers qui ont gravé leur nom sur le front de la révolution, celle de LALLA FATMA NSOUMEUR et AMIROUCHE.

Face aux nombreuses invasions qu'a connues l'histoire de cette région, la population préoccupée par sa survie a trouvé refuge aux piémonts des montagnes, en construisant des villages isolés et dispersés d'où le nom de Kabylie = nom propre à ce tissu architectural.

Les sources relatives à l'histoire antiques sont rares, si ce n'est les quelques vestiges de ruines romaines, dispersées çà et là notamment dans les régions de tizirt (ville côtière), Djemaa-saharidj)...toutefois, les écrits de certains historiens et géographes tels que EL-IDRISSI, ELBEKRI et IBN HANDEL convergent tous pour dire que Tizi-Ouzou a toujours servi de relais entre Dellys et Bejaia.

Des données historiques plus fournies concernant le XII siècle sur l'empire ALMOHADE fondé par IBN TOUMERRT.

BORDJ-SEBAOU set un témoin parlant du passage Turc en Kabylie. En effet, il aurait servi comme siège administratif pour le prélèvement d'impôts sur les revenus des récoltes d'olives et figues que cultivait principalement la population à l'époque. Ce point stratégique garde son importance en donnant naissance à un pôle commercial « Souk Sebt » et constitue pour les français un point de départ pour l'installation des colons faisant fuir la population vers les montagnes.

La wilaya de Tizi-Ouzou constitua un haut lieu de la guerre de libération nationale (1954-1962) et la prestigieuse Wilaya III fut le théâtre des célèbres opérations (jumelles) et (oiseau bleu) menées par l'armée coloniale française<sup>93</sup>.

### **I.2 : Situation géographique:**

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière avec une façade maritime de 87Km, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (le centre-ville

---

<sup>93</sup> Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; 2013, p 4.

### ***Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou***

de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, Ces limites administratives, la wilaya de Tizi-Ouzou est délimitée au nord par La mer méditerranée, à l'est par la wilaya de Bejaia, à l'ouest par la wilaya de Boumerdès et au sud par la wilaya de Bouira.

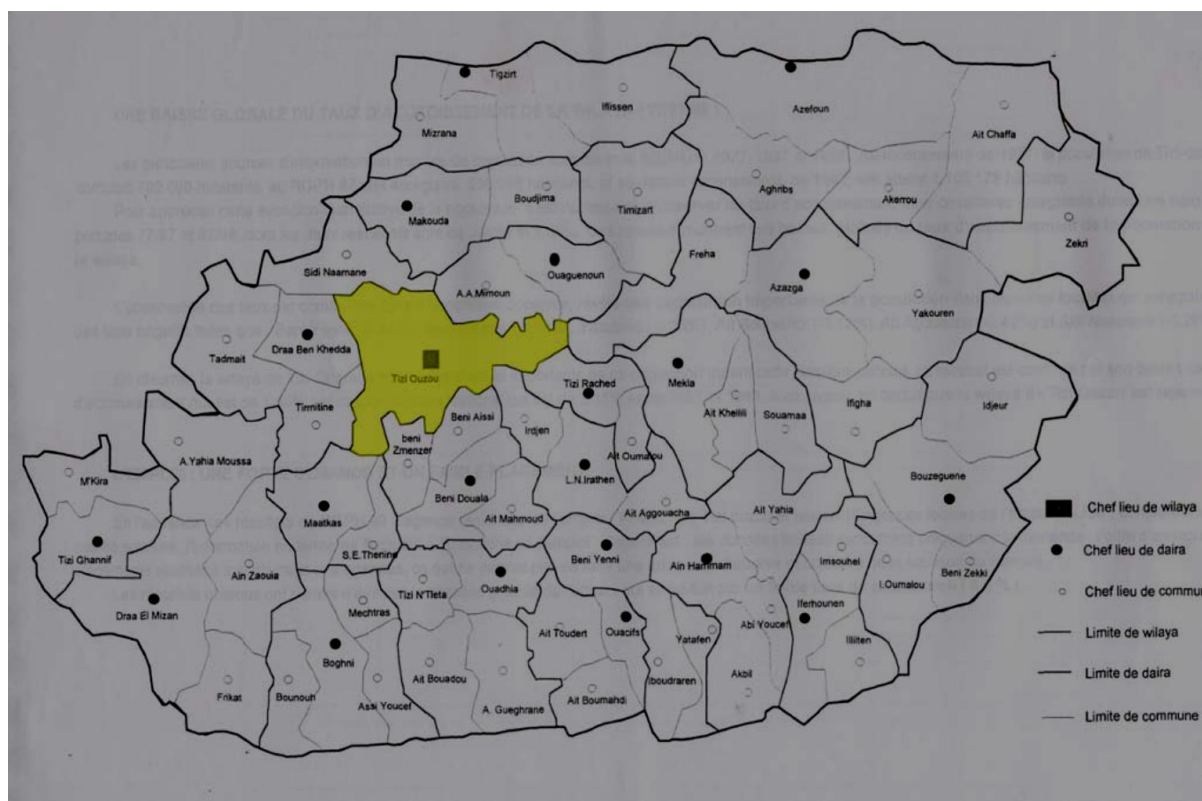
Les limites naturelles se présentent ainsi :

- Au nord : la mer méditerranée
- Au sud : la chaîne cristalline du Djurdjura
- A l'est : le massif de l'Akfadou
- A l'ouest : des collines et des vallées

La wilaya de Tizi-Ouzou s'étend sur une superficie de 2 957,93 Km<sup>2</sup> soit 0,13% du territoire national dont 80% en relief montagneux.<sup>94</sup>

La wilaya de Tizi-Ouzou est divisée en 67 communes et 21 dairate<sup>95</sup> ; comme la carte ci du sous le montre<sup>96</sup>

#### **Carte N°3 : découpage administrative**



**Source :** Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou »; 2013

<sup>94</sup>BOUNOUAR Mohamed Salah, “tourisme de montagne”, cours de master 1, 2016/2017

<sup>95</sup>Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou »; 2013, p5.

<sup>96</sup>RAMDINI Samira, mémoire de magister; option EPL et gestion des collectivités locales “action publique urbaine dans la Ville de Tizi-Ouzou”, 2010, p 15

### **I.3: les potentialités touristiques**

#### **I.3.1 : L'Hydrôme :**

On trouve dans cette catégorie les éléments suivants : littoral (mer, plage et curiosités), ressources thermales, lacs et cascade

##### **I.3.1.1 : Les lacs**

La région recèle des zones humides avec des attraits touristiques et écologiques sont pas exploitées, celle du :

- **Le lac Agoulmime ou TamdaAgoulmime**

Le lac le plus élevé d'Afrique à 1864 m d'altitude, situé en plein cœur du Djurdjura, est une vaste plan d'eau naturel rempli d'Octobre- Novembre à Juin, il offre un endroit idéal aux amoureux de la nature et de la randonnée.

- **Le barrage Taksebt**

Est un grand barrage hydraulique sur la rivière de Ait-Aissa, avec une surface du 550 ha, il présente un fort potentiel pour l'investissement touristique, à cause ces magnifique vue panoramique et ces richesse écologique (faune et la flore).

**I.3.2 : Le phytome :** C'est l'élément terrestre nu ou recouvert d'une surface végétale présente un attractif touristique.

##### **I.3.2.1 : Climat**

La wilaya de Tizi-Ouzou qui est une partie d'Algérie du nord se situe donc sur la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical.

D'Octobre-Novembre à Mars-Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide.

Les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

L'humidité est due dans la wilaya à des dépressions de front polaire qui balaient les montagnes et provoquent pluie et neige.

La pluviométrie moyenne se situe entre 600 et 1000 mm d'eau par an.

Les précipitations peuvent varier considérablement d'une année à une autre et les neiges peuvent être abondantes sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central.

Quelques nuances dues à l'altitude viennent parfois corriger le schéma général : Présence de nombreux micro climat parfois favorable au tourisme de repos estival ou sportif hivernal (Tala-Guilef, Tikjda et Yakouren).<sup>97</sup>

### **I.3.2.2 : Découpage géographique**

Relief de la wilaya de Tizi-Ouzou est marqué par la succession et la juxtaposition de différents ensembles topographiques, du Nord au Sud, disposée de la manière suivante :

#### **La Chaîne côtière**

Elle présente une orientation Est-Ouest bien distincte. Cette chaîne se présente comme un arc montagneux parallèle au littoral, traversée par des dépressions synclinal. A l'origine de l'existence d'un relief morcelée. L'altitude maximale se situe dans la partie Est au niveau de Djebel Targot (1278m). La chaîne côtière est constituée des unités suivantes :

**-Massif côtier de Tigzirt** : le relief est assez peu accidenté. Les pentes varient entre 3%et 25% et l'altitude moyenne ne dépasse pas 300m On monticule rocheux à relief très accidenté constitue la limite du sud de cette zone. Il s'agit de Djebel DraàKerouch (870m)

**-Massif d'Azzefoune** : il occupe la partie Nord-est de la wilaya. Le relief est accidenté dominé par les pentes supérieures à 12.5% exception faite de l'embouchure des petits oueds côtiers (oued si Ahmed Youcef).

**-Zone collinaire d'Azazga** : elle présente une topographie accidentée. L'altitude varie de 200 à 800m. Certains points culminent à 1200m. Elle est constituée de la sous-zone de la région d'Azazga et de celle de la forêt de Béni-Ghorbi.

- **La vallée de l'oued sebaou :**

Cette vallée occupe la partie Centre- nord de la wilaya. L'oued sebaou prend sa source dans la partie orientale de la chaîne de Djurdjura. Il coule d'est en Ouest entre le massif montagneux de la grande Kabylie et la chaîne côtière.il traverse une large vallée présentant un relief peu accidenté ou les pentes sont inférieure à 12.5% et les altitudes inferieur à 300m. Cette régularité topographique est cependant brisée par Djebel Aissa Mimoun situe au Nord-est de Tizi-Ouzou et dont le point culminant atteint 801m. Les structures géomorphologiques présentent des nuances naturelles entre le Haut-Sebaou ou l'on rencontre des terrasses étagées et le Bas-Sebaou ou les terrasses sont emboîtée.<sup>98</sup>

- **Le massif de grande Kabylie :**

---

<sup>97</sup>[www.tizi-ouzou.dz](http://www.tizi-ouzou.dz); consulte le 03/06/2018; à 10.25.

<sup>98</sup> Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; 2013, p 8.

### ***Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou***

---

Il constitue le centre de la grande Kabylie il est bordée au nord par la vallée de l'oued sebaou et au sud par la chaîne du Djurdjura. Le massif kabyle est un vaste ensemble découpé par d'étroites vallées incisées. Les pentes dépassent 20% sur l'ensemble de cette zone. Avec un point culminant à Tirourda (1395m). L'altitude moyenne de ce massif varie cependant entre 600 et 700m. Au pied de ce massif, donc sur le piémont, s'étendent des collines argileuses, appelées communément Touares.

- **La zone collinaire de Tizi-Guenif**

Cette zone est constituée de terrains gréseux à intercalations marneuses. Elle est localisée dans la partie Sud-ouest de la wilaya. Elle se caractérise par un relief mamelonne dont l'altitude moyenne est située entre 400 et 500m. Alors que les pentes sont généralement comprises entre 12.5 et 25%.

- **La dépression de Draà El Mizan**

C'est une étroite vallée comprise entre le massif montagneux de grande Kabylie et la terminaison occidentale de la chaîne de Djurdjura. Les pentes oscillent entre 3 et 12.5% sur l'ensemble de la zone et l'altitude moyenne est de l'ordre de 350m. Le point le plus bas (231 m) est situé au niveau de l'oued chorfa.

- **La chaîne du Djurdjura**

Cette constitue la limite sud de la wilaya. Cet important massif montagneux est une barrière naturelle caractérisée par une succession de crêtes calcaires très découpées. Cette zone se caractérise par une altitude moyenne de 1000m et des pentes fortes et très fortes, supérieures à 40%. La chaîne se déploie d'ouest en Est dans la partie sud de la wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieure à 2000mètres. Quelques cols (Tizi-NKouilal, Tirourda, Chelatta) permettent de rejoindre les régions de Bouira et de Bejaia. Le point le plus élevé de la wilaya de Tizi-Ouzou se situe sur cette chaîne, plus précisément à Ras-Timedouine, à une altitude de 2305m. Le point culminant de cette chaîne, est à 2308m d'altitude et, se situe au niveau de Djebel Tamgout ; Lala Khedidja, dans la wilaya de Bouira.<sup>99</sup> D'après l'étude de CENEAP sur l'identification ; délimitation et caractérisation des zones de montagnes ; massif du Djurdjura : wilaya de Tizi-Ouzou a fait ressortir les faits suivants :

- Sur les 67 communes que compte la wilaya de Tizi-Ouzou 51 communes sont classées en moyennes montagnes, dont 42 communes en étage inférieure avec des allants de 400

---

<sup>99</sup> Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; 2013, p 9.

### Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou

à 800 mètres, et 09 communes en étage supérieure avec des altitudes allant de 800 à 1200 mètres.

- 3 communes sont classées en haute montagne avec des altitudes dépassant les 1200 mètres.
- Et seules 13 communes sont classées en zone de piémont avec des altitudes inférieures 400 mètres.<sup>100</sup>

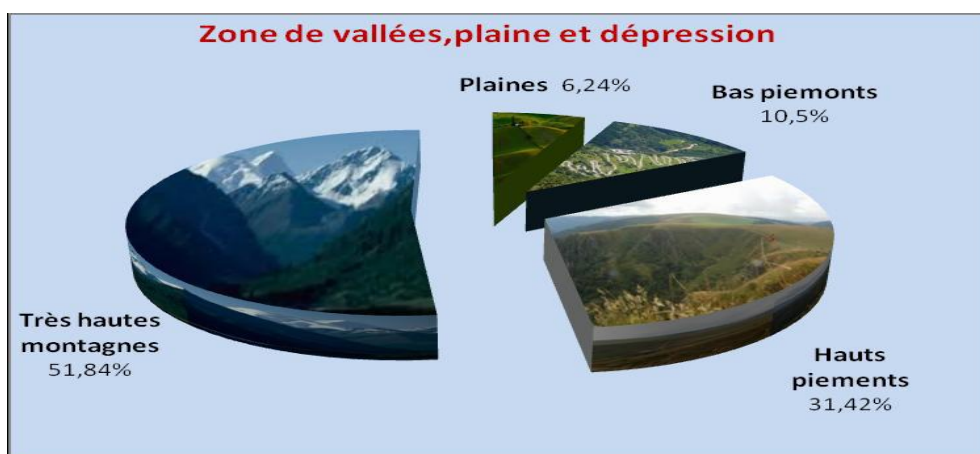
Le tableau ci de sous nous montre les ensembles physique (plaines ; piémonts et la très haute montagne) en % et le pourcentage par rapport à la superficie totale de la wilaya.

**Tableau N°12 : les ensembles physiques en % et le pourcentage par rapport à la superficie totale de la wilaya**

Ensembles physiques	Pente en %	Pourcentage par rapport à la superficie totale de la wilaya
Plaines	0 à 3	6.24
Bas piémonts	3 à 12.5	10.50
Hauts piémonts	12.5 à 25	31.42
Très haute montagne	25	51.84
Total		100

Source : [www.tizi-ouzou.dz](http://www.tizi-ouzou.dz)

**Figure N°11 : zone de vallées ; plaine et dépression à Tizi-Ouzou**



Source : [www.ANDI.dz/Tizi-ouzou](http://www.ANDI.dz/Tizi-ouzou)

<sup>100</sup> Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou », 2013, p10.

### **I.3.3 : La faune et la flore**

#### **I.3.3.1 : La flore**

Les massifs forestiers de la région du Djurdjura repartie entre foret et maquis. Ces forets offrent l'image d'un beau tapis végétal riche du plusieurs espace, il consistée notamment de chêne-liège, le chêne zéen et le cèdre. La région est comprend de nombreuse forets :

- **La forêt d'Ait Ghobri** : Elle s'entend sur 5710 ha, constituée de 1750 ha de chêne-liège et le reste composé de chêne zéen et le maquis.

- **La forêt d'Akfadou** : Elle s'entend sur 4632 ha, elle est constituée de maquis, pelouse, chêne-liège et chêne zéen.

- **La forêt d'Ait Ouabane** : Elle s'entend sur 1100 ha, c'est une forêt de cèdre, faisant partie du parc national du Djurdjura.

- **La forêt de benikhalfoun** : Elle s'entend sur 777 ha, constituée de chêne-liège.

- **La forêt de boumhani** : Elle s'entend sur 3358 ha, constituée de chêne-liège.

❖ **Le parc national du Djurdjura** : La région du Djurdjura possède un seul parc naturel, à savoir le parc national du Djurdjura, mais le massif d'Akfadou mérite d'être classé parc national en raison de sa richesse faunistique et floristique.

Le parc national du Djurdjura avec ses 18550 ha de la superficie dont 10340 ha du nord et 8210 ha au sud. Il intègre des portions de territoires des willayas de Tizi-Ouzou et de Bouira. Il est classé comme une réserve de biosphère et patrimoine naturel de l'humain par l'UNESCO au 15 Décembre 1997.

Le parc à une richesse extrême variée, avec une grande diversité de ses espaces animales et végétales, il comprend 1100 espèces de spermaphytes dont environ 140 sont rares, 35 sont endémiques, plus de 110 des plantes médicinales, 52 lichens et 90 champignons supérieurs. La diversité des milieux que présente le Djurdjura implique une grande richesse faunistique, avec les 122 espèces d'oiseaux dont 32 sont protégées (18 rapaces et passereaux), il apparait comme l'un des parcs le plus riches en oiseaux du nord Algérie, ces beaux massif représentent le lieu prédilection des rapaces dont l'aigle royale, le vautour faune, le gypaète barbu, le percnoptère, l'aigle de bonellie. La région est caractérisé par la colonisation de singe magot (seul espace endermique en l'Afrique du Nord, environ 1200 à 1500 individus), la hyène rayée, la mangouste, le chacal, le serval (espace probable), le lynx, la genette et le porc-épic...etc.

En plus de ses richesses faunistique et floristique, le parc abrite des sites naturels exceptionnels (celle de Tala Guilef, Tala Rana, lac Ouguelmim, grotte de Glace, pic de lala

Khedidja qui est le sommet le plus haute de Nord Algérienne avec 2308 m d'altitude...etc.).<sup>101</sup>

### **I.3.3.2 : La faune**

Les massifs de Kabylie abritent plusieurs espèces comme la Mangouste, le Chacal doré, le Serval, la Genette, le Porc épic, la Belette, le Sanglier et le Lapin.

La forêt de M'Zaris est le seul habitat de la Hyène rayée.

Les sommets de la région abritent plusieurs rapaces dont les plus importants sont l'Aigle royal, le Vautour fauve, le Gypaète barbu, le Percnoptère d'Égypte, l'Aigle de Bonellie, le Faucon crécerelle, la Buse féroce, la Chouette hulotte et le Hibou Grand-duc. Certaines comme l'Aigle de Bonellie et la Buse féroce sont menacées.

La région possède aussi une importante faune et flore marine. On y trouve entre autres des poissons comme le Bohus podas, le poisson volant et le Serran, des mammifères marins comme le Dauphin, le Cachalot et le Marsouin ainsi que diverses espèces comme la Grande étoile de mer et le corail dont les fonds sont un véritable trésor écologique pour la région.

La Wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise par sa diversité faunistique :

- ✓ La classe des oiseaux compte 112 espèces dont un nombre important est protégé.
- ✓ La population des Reptiles est composée de 15 espèces.
- ✓ 03 espèces de Mollusques et 04 batraciens.
- ✓ Le nombre d'insectes inventoriés atteint 218 espèces.<sup>102</sup>

## **I.4 : Les infrastructures touristiques de la région montagneuse à Tizi-Ouzou**

Malgré ses potentialités touristiques qui peuvent faire de la wilaya de Tizi-Ouzou une destination attractive pour les touristes et même pour les investisseurs, elle reste mal équipée et aménagées en matière d'infrastructure qui est indispensables pour la gestion touristique et sa dynamique.

Nous présenterons dans ce qui suit les principales infrastructures de la wilaya qu'il s'agit principalement des routes touristique, de l'hébergement et de la restauration.

### **I.4.1 : Les routes touristiques**

La barrière du Djurdjura se développe sur plus de cinquante kilomètres. Deux routes seulement pénètrent cette masse imposante, encore ne sont-elles ouvertes à la circulation que d'Avril et Novembre. Ce sont : à l'est la route national N 15 qui franchit le col de Tirourda

---

<sup>101</sup> NEHAL Ali ; mémoire de master en science de gestion ; spécialité METE ; « le tourisme de montagne peut-être un outil de développement local : cas région de Djurdjura » ; 2015 ; p 81,82 et 83.

<sup>102</sup> BOUNOUAR Mohamed Salah, « tourisme de montagne dans la wilaya Tizi-Ouzou », 2016/2017, page 41

### ***Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou***

---

(1750 m) et au centre la route national N 30 qui passe par Tizi-N’Kouilal (1560 m). Il existe aussi une autre route nationale N 25 qui traverse la région par Draa El Mizan jusqu’à l’ouest la vallée Sebaou.

Ce réseaux routier est complété par plusieurs routes nationaux, secondaire et pistes qui pénètrent jusqu’aux zone difficilement accessible qui constituent un avantage pour le développement touristique de la région.

- La route national N 30 en l’empruntant on peut admirer la forêt de Beni-Khalfoun, tout en s’arrêtant pour visiter la poterie de Tizi-Ghenif et Draa El Mizan ;

- Le chemin de wilaya N 100 nous mène directement à Ath Douala et nous offre la possibilité de visiter les tombes du Matoub Lounes et Mouloud Ferraoun ainsi que AkalAverkan ;

- La route national N 25 longe le foret de boumehni ;

- La route national N 30 reliant Tizi-Ouzou à Ath yenni en passant par le barrage de Taksebt, nous donne l’opportunité de visiter Ath yenni une région riche de son art ancestral qui est la bijouterie et la poterie.

- La route national N 30 reliant Boghni aux Ouadias, nous offre l’opportunité de s’arrêter pour visiter la poterie ainsi que la bijouterie de boghni et la couture berbère d’Ouadias ;

- Le chemin de wilaya N 147, c’est un chemin qui nous conduit au pied de la montagne du Djurdjura, tout en passant par Maâtkas pour visiter la poterie en suite on passera par de nombreux sites naturels tels que : tala oughalid (Machetras), tabourt-lainser jusqu’au lac Agoulmime.

- Le chemin de wilaya N 153 nous conduit directement à la station climatique de Tala-Guilef.

- Le chemin de wilaya N 11 en allant des Ouadias jusqu’au pied de lala Khédidja, tout en passant par Ouacif, on peut visiter les sites naturels de Kourriet, Azrou N’Aicha, la « main du juif » sans oublier le village traditionnel d’Ath El Kaid et le village historique IghilImoula.

- La route national N 15 traverse principalement la région de LarbaaNathIraten, on peut y visiter le centre d’apprentissage de broderie berbère, sans oublier le site historique du village Ichariden, pour enfin arriver au site naturel du col Tirourda ;

- La route national N 71, en Provence de Ain El Hammam ; on peut s’arrêter à Ath Yahia pour visiter la poterie.

### **Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou**

- Le chemin de wilaya N 9 qui passe par la région d’Imsouhel jusqu’au col de chellata est un chemin très riche en sites archéologiques tels que Askar, Tamezguida, El Kalous et en sites naturel tels que Isouekyen et El GharGuezen.

- Le chemin de wilaya N 253 en allant d’Ifarhounen jusqu’au col de chellata en passant par Illilten, on peut admirer les deux sites naturels de Azrou N’Thor ainsi que Adrar et le col de chreà à bouzeguene.

- Le chemin de wilaya N 2 de Beni Zemenzer à Souk El Tenine, nous permet de visiter la couture et le tissage de Ath Zemenzer ;

- La route nationale N 12 qui traverse la forêt yakouren qui permet de découvrir les beaux paysages de la région et aussi de visiter et d’acheter les produits céramiques ancienne et moderne.

#### **I.4.2 : Hébergement**

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 5 établissements hôteliers climatiques d’une capacité d’accueil de 303 lits ; ce présenté comme suit

**Tableau N°13 : les établissements hôteliers climatiques de Tizi-Ouzou**

<b>Etablissement</b>	<b>Localisation</b>	<b>statut</b>	<b>Capacité</b>	<b>chambre</b>
NEVER LEND RANCH	Boubhir (Souamaa Mekla)	Hôtel de 4*	65 lits	31
Thiniri	Boghni	Hôtel de 3*	81 lits	49
Relais routier « el mers »	Tizi-Ghenif	Hôtel de 1*	30 lits	15
Arcades	Ouadias	Hôtel de 2*	62 lits	40
Talvent	Cne ZEKRI Tizi-Ouzou	Hôtel	65 lits	24

Source : document interne de la DTA

D’après le tableau on constate l’absence des infrastructures hôtelières et touristiques dans la région, ensuite la décennie noire à totalement bloquer la promotion de cette activité génératrice d’emplois suite à l’ouverture le champ en promoteur privé.

#### **I .5 : les acteurs institutionnels dans le tourisme de la wilaya Tizi-Ouzou**

Parmi les acteurs institutionnels du tourisme on retrouve :

##### **I.5.1 : la Direction du Tourisme et de l’Artisanat**

C’était l’Office National du Tourisme (O.N.T) jusqu’à 1992, qui s’occupait de toute activité touristique à l’échelle nationale. Par la suite, la création de la Direction du Tourisme

### **Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou**

et de l'Artisanat de la wilaya de Tizi-Ouzou "DTA". Elle est dirigée par un Directeur nommé par décret présidentiel sur proposition du Ministre chargé du tourisme et de l'Artisanat (Article 04 du décret 2000/376 susvisé).

Avec la création de nouvelle Direction de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, le service de l'Artisanat, précédemment rattaché à la Direction du Tourisme, a fait l'objet d'un transfert vers cette nouvelle structure. Après la promulgation du décret exécutif N°10/257 du 20 octobre 2010, le service de l'Artisanat. Par le décret exécutif N°95/260 du 29 août 1995, modifié et complété par le décret exécutif N°2000/376 du 22 novembre 2000, portant la création des services extérieurs du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et fixant les règles de leur organisation et de leur fonctionnement.

#### **I.5.2 : les agences de voyages**

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de trente-trois (33) agences de tourisme et de voyages agréées (voir annexe N°7) réparties par communes comme suit :

**Tableau N°14 : nombre d'agence de voyage**

<b>Les lieux</b>	<b>Nombre d'agences</b>
Tizi-ouzou	23
Draa Ben khedda	02
Azazga	01
Tigzirt	01
Boghni	01
Azeffoun	01
Draa El Mizan	01
LarbaaNathIrathen	01
Freha	01
Ouagnoune	01

Source : www.dta.dz

#### **I.5.3 : les organisations associatives et les offices de tourisme**

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 5 offices de tourisme (voir annexe N°8) :

Parmi leurs objectifs essentiels:

- Promouvoir les activités touristiques sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Aider et assister les touristes en visite dans la wilaya ;
- Informer et renseigner par des moyens appropriés les touristes sur les possibilités de séjours et l'hébergement ;

- Organiser à l'intérieur de la wilaya des visites ou des circuits dans le but de faire connaître les sites touristiques de toute nature ;
- Proposer les services de guides et accompagnateurs locaux aux visiteurs ;
- Mettre à la disposition du public une documentation susceptible d'aider à l'organisation des séjours et des déplacements ;
- Contribuer à la protection et à la sauvegarde des sites touristiques et des patrimoines historiques et culturels ;
- Participer à l'animation de l'environnement ;
- Organiser des échanges avec les autres offices de tourisme ;
- Contribuer au maintien et à la connaissance des valeurs authentiques des traditions et du folklore.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose aussi de cinq associations touristiques (voir annexe N°9) que on va l'étudie dans notre questionnaire.

## **II : Démarche méthodologique de la recherche**

Pour faire ressortir le rôle des organisations associatives, nous utiliserons la méthode du questionnaire. Ainsi, un questionnaire a été élaboré et soumis à des présidents des associations de tourisme et de sport de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce questionnaire est essentiellement qualitatif avec des questions fermées et des questions ouvertes pour permettre aux répondants de répondre d'une manière directe et précise et faire ressortir le rôle de chaque association. Notre questionnaire s'est inspiré de plusieurs autres questionnaires établis pour découvrir leur rôle dans la promotion de tourisme de montagne. Le questionnaire que nous avons élaboré et distribué, a comme principal but de savoir les outils de promotion de tourisme par rapport aux diverses activités touristiques et sportives proposées.

Ce questionnaire comprend 26 questions (voir annexe N°10) et a été administré durant la période qui s'étend de juin à octobre 2018.

Le questionnaire se compose de trois axes, le premier axe est sur l'identification et le financement des associations ; le second axe vise l'activité et le rayonnement de chaque association et le troisième axe port sur les objectifs et les outils de promotion du tourisme. Il a été distribué durant la période allant de juin à octobre 2018.

## **II.1 : Le Questionnaire**

L'élaboration et la rédaction du questionnaire n'est pas une science exacte, mais une opération capitale dans la réalisation d'une enquête par sondage afin d'atteindre ses objectifs. En effet, le questionnaire est une technique d'interrogation individuelle, standardisée qui relève d'un long travail de réflexion qu'il faut confronter à la réalité sur le terrain. C'est pourquoi nous avons accordé beaucoup de soin et d'attention à sa préparation.

D'après Harper W. Boyd et Ralph Westfall: « *Un questionnaire doit remplir deux fonctions: il doit traduire des objectifs de recherche en questions spécifiques auxquelles la personne interrogée peut répondre, et il doit inciter la personne interrogée à coopérer à l'enquête et à fournir les informations correctement* ».

Afin d'éviter des biais dans les réponses, nous avons essayé de poser des questions :

- ✓ **Facile à comprendre** : chaque question a été formulée dans un langage accessible aux répondants.
- ✓ **Stimulantes** : les questions sont censés porter en elle-même une incitation à la réponse.
- ✓ **Précise** : les questions devraient normalement susciter des réponses fiables, et permettre un bon traitement des résultats.

### **II.1.1 : Le type des questions posées**

Nous avons utilisé différents types de questions :

#### **II.1.1.1 : Les questions ouvertes**

Ces questions permettent au répondant de s'exprimer librement en choisissant ses propres termes afin d'apporter de nombreuses idées auxquelles nous n'avons pas pensé. En revanche, ces questions sont difficiles à codifier et interpréter lors de l'exploitation du questionnaire.

#### **II.1.1.2 : Les questions fermées**

Ce sont des questions qui offrent le choix entre un membre limité de réponse. Ce type de question maintient l'enquête dans les limites du sujet et évite les réponses déformées. Le travail du répondant se résume donc à cocher la réponse choisie.

Dans le cas des questions fermées nous avons utilisé :

- **Des questions dichotomiques** : ces questions n'offrent que deux types de choix possibles.

L'intéressé doit répondre par exemple par: oui  ou non  (Question 8 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 et 23)

- **Des questions multichotomiques mais à réponse unifiée** : où le répondant doit choisir une réponse entre plusieurs possibilités. Une seule case peut être cochée. (Question 10).
- **Des questions à réponse numérique** : (Question 13 et 24).
- **Echelle d'évaluation**: une échelle évaluant la qualité d'un produit ou d'un service donné

## **II.2 : L'ordre des questions**

Dans notre questionnaire nous avons essayé de respecter l'ordre des questions. En effet, elles n'ont pas été présentées au hasard. Un ordre précis a été respecté. Car la séquence des différentes questions doit être perçue comme logique par le répondant. L'ordonnement des questions est très important dans la rédaction d'un questionnaire.

Les premières questions de notre questionnaire sont des questions simples, plus faciles et non menaçantes. Elles portent sur des éléments bien connus du répondant. Cette série de questions a pour but essentiel d'éveiller l'intérêt de répondant et de le familiariser avec le questionnaire.

Elles permettent aussi de préparer le répondant pour les questions suivantes.

Nous avons organisé notre questionnaire autour de trois axes, et chaque axe comprend une série de questions.

### **II.2.1 : Premier axe : identification et le financement de l'association**

- Le nom de l'association (Q1)
- La date de création ; (Q2)
- Motivation a la création de l'association; (Q3)
- Les coordonnées de l'association; (Q5)
- Les ressources et les financeurs habituelles de l'association(Q6)
- Le cadre d'attribution de ces financements (Q7)
- Participation à un réseau(Q8)
- La relation avec les acteurs institutionnels (Q9)

### **II.2.2 : Deuxième axe : activités et rayonnement de l'association**

- Le secteur d'activité de l'association (Q10)
- Le territoire d'investissement de l'association (Q11)
- Le public touche par l'association (Q12)
- La taille de l'association (Q13)

### **II.2.3 : Troisième axe : objectifs et outils de promotion de tourisme**

- L'objectif principal de l'association (Q14)
- Les objectifs secondaires (Q15)
- Le rôle de l'association (Q16)
- Affectation des excursions (Q17)
- Création des circuits dans le milieu montagnard (Q18)
- Organisation des séjours (Q19)
- Organisation des actions de bénévoles de nettoyage (Q20)
- Montage de projet touristique (Q21)
- Organisation des formations (Q22)
- Organisation des événements (Q23)
- Célébration des événements précis (Q24)
- Les moyens de partage l'information à l'extérieur (Q25)
- La manière de répondre à des invitations (Q26)

### **II.3 : Le mode d'administration des questionnaires**

Contacter et interroger les personnes concernées peut se réaliser de différentes façons, elle dépend du type de questions posées, de la population à interroger et du délai à y consacrer.

Pour faire renseigner notre questionnaire nous avons utilisé le procédé « auto-administré » ; une méthode d'administration par laquelle l'individu interrogé « le président » remplit lui-même le formulaire d'enquête de manière autonome sans l'assistance de personne « sans notre présence », et nous avons utilisé deux autres techniques « face à face » et « mail » avec ces présidents.

En effet, notre questionnaire a été distribué durant les cinq mois de juin à octobre 2018, dans la wilaya de Tizi-Ouzou à travers huit associations, distribuée de main à main et enfin quelques questionnaires ont été distribués par email.

**III : Analyse et interprétation des résultats**

**III.1 : AXE N° 1 : identification de l'association et financement**

**III.1.1 : Réponses aux questions 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 (le non de l'association, date de création, adresse, qui a été à l'origine et motivation).**

L'objectif des questions : 1; 2; 3; 4 et 5 est de savoir : l'identité et l'adresse et qui a motivé la démarche de la création de chaque association

**Tableau N°15 : identification des associations**

Nom	Date de création	Adresse	Qui a été à l'origine a motivation pour cette démarche
Loisirs et sport de Montagne L.S.M Azazga	01. 2004	Azazga centre	Les amoureux de sport de montagne
AMNIR « guide »	2010	Tizi-Ouzou centre-ville	Les guides touristiques
Etoile de la montagne	09. 2015	Auberge de jeune de Beni-yani	Accompagnement de la famille de route proposé par l'auberge et le développement touristique de Beni-yani
Village du monde	18.02.2016	Foyer de jeunes ; Idjeur Tizi-Ouzou	Vis que le village élu « village le plus propre » ; idée de la création été de mieux gérer les visiteurs
Free-sport	2017	Nouvelle ville Tizi-Ouzou	L'amour du sport et en protection de la nature
Trésor touristique algérien	31.03.2014	Ancienne ville Tizi-Ouzou	C'est la présidente ; dont le cadre de relancé le tourisme de la wilaya Tizi-Ouzou
Tourisme de montagne de Djurdjura	15.01.2018	Tala n'atazertiboudraren ; Beni-yani	Un homme à la retraite que j'ai soutenue moi-même en tanque secrétaire générale et certain membre
Sport Aériens et de montagne Bouzegane S.A.M.B		Bouzeguane BR colonel Mohend welhadj ex CEPA local n° 1et2	Les amoureux de sport de montagne et sport Aériens

Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

D'après cette identification sur les associations du tourisme et de sport de montagne qui se trouve dans la wilaya Tizi-Ouzou, on constate que ces associations sont créées récemment entre 2004 et 2018 Grace à des amoureux de tourisme et de sport de montagne et de l'aventure.

En résumé que le tourisme de montagne à Tizi-Ouzou est un nouveau secteur en train de se développé par les acteurs institutionnel.

### Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou

#### III.1.2 : Réponse à la question 6 : quels sont les ressources et les financeurs habituels de l'association ?

L'objectif de cette question c'est de découvrir les différentes ressources de financement et les financeurs habituelle de ces associations afin de savoir d'où viens leur budget.

**Tableau n°16 : les ressources et les financeurs de l'association**

Les ressources de financement	Cotisation des adhérents ou d'athlètes	Sub. C	Sub. W	Sub. DC	Sub. DJS	Sub .DE	Dons mécénat	Entrée visite	Sub .DTA
LSM	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
AMNIR	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Etoile de la montagne	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Village du monde	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Free sport	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
TTA	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montagne du Djurdjura	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
SAMB	Oui	oui	Oui	Non	Oui	non	Non	Non	Non

Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate :

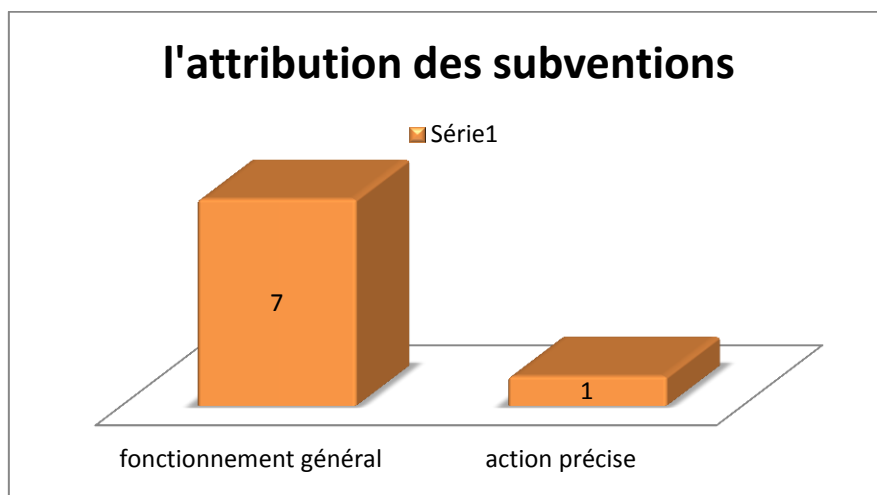
- ✓ pour les cotisations des adhérents ou d'athlètes et les subventions communales et wilaya ; tous les associations reçois les financements de ces ressources juste : dans le cas des associations Etoile de la Montagne et Montagne de Djurdjura ne reçoit pas des subventions communales et aussi l'association Loisir et Sport de Montagne Azazga reçoit pas des subventions wilaya.
- ✓ pour les subventions de la direction de la culture et les subventions de la direction de l'environnement nos associations ne reçoivent aucun financement de leur part, car ce sont des associations de tourisme et de sport de montagne.
- ✓ pour le reste ressources de financement on trouve que :
  - Aérien et Sport de Montagne de Bouzeguane reçois un financement de la part de direction de jeunes et de sport

- Amnir et Etoile de la Montagne reçoit des dons mécénat
- entrée de visite pour l'association de Montagne de Djurdjura et les subventions de la direction du tourisme et l'artisanat pour l'association Village du Monde.

**III.1.3 : Réponse à la question 7 : les aides ou les subventions que vous recevez des collectivités locales et comment sont-elles attribuées ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir comment les associations utilisent leurs subventions et les aides qui reçoivent de la part des collectivités locales

**Graph N°1 : l'attribution des subventions par les associations**



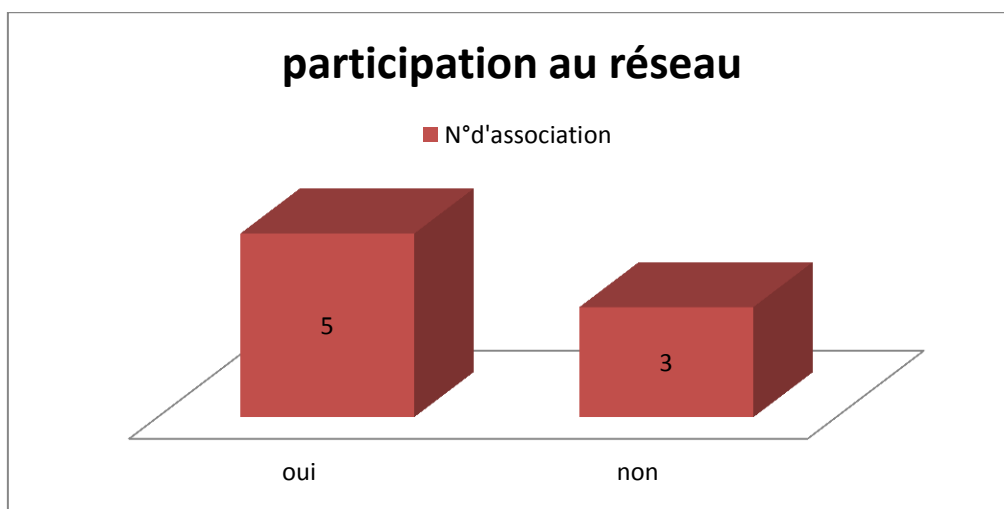
Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on voit que toutes les associations utilisent leurs subventions et les aides qui reçoivent de la part des collectivités locales dans leur fonctionnement général sauf l'association Amnir qui les utilise dans l'action précise qui est le programme d'action annuel.

**III.1.4 : Réponse à la question 8 : participez-vous à un réseau ( fédération, union d'association... ) ?**

L'objectif de cette question est démontré la participation des associations aux des différentes réseaux

**Graphe N° 2 : la participation aux différents réseaux**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe, trois associations qui ne participent à aucun réseau : Amnir, Free Sport, Montagne de Djurdjura. Le reste des associations participent chacune à un réseau précis : fédération Algérien de Ski et sport de montagne (FASSM) ; réseau des cyclistes amateurs d'Alger et caravane d'enfant ; collectivité d'association régional ; mouvement associative lié au tourisme et développement durable ; fédération des sport aérien.

**III.1.5 : Réponse à la question 9 : Quels sont les acteurs institutionnels avec qui avez-vous des relations ?**

L'objectif de cette question c'est de montrer les acteurs institutionnels avec qui les associations ont des relations.

**Tableau N°17 : les acteurs institutionnels**

Acteurs institutionnels	Office de tourisme	DTA	LSM	FSM	C	W	DJS
LSM	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
AMNIR	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Etoile de la montagne	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Village du monde	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Free sport	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TTA	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Montagne Djurdjura	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
SAMB	non	Non	Non	Non	Non	non	Non

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

### ***Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou***

---

D'après ces résultats on constate :

- ✓ L'association Aérien et Sport de Montagne de Bouzeguane n'a aucune relation avec les acteurs précisés mais elle a la relation avec la fédération sport aérien.
- ✓ Toutes les associations n'ont pas des relations avec la direction des jeunes et de sport sauf l'association Free Sport
- ✓ Toutes les associations ont des relations avec la commune et la wilaya sauf montagne de Djurdjura n'a pas de relation avec la commune et Loisir et Sport de Montagne Azazga n'a pas de relation avec la wilaya
- ✓ Loisir Sport de Azazga et TTA et Free Sport et montagne de Djurdjura ont des relations avec fédération de sport de montagne
- ✓ LSM et Free Sport ont des relations avec la ligue de sport de montagne
- ✓ Amnir et Village du monde et TTA et montagne de Djurdjura ont des relations avec la direction de tourisme et artisanat et l'office de tourisme sauf Montagne de Djurdjura n'a pas de relation avec l'office de tourisme et les restes n'ont pas des relations avec ces acteurs

#### **Conclusion de l'axe 1**

D'après les réponses on résume la nature des relations des associations avec les différents acteurs comme suit :

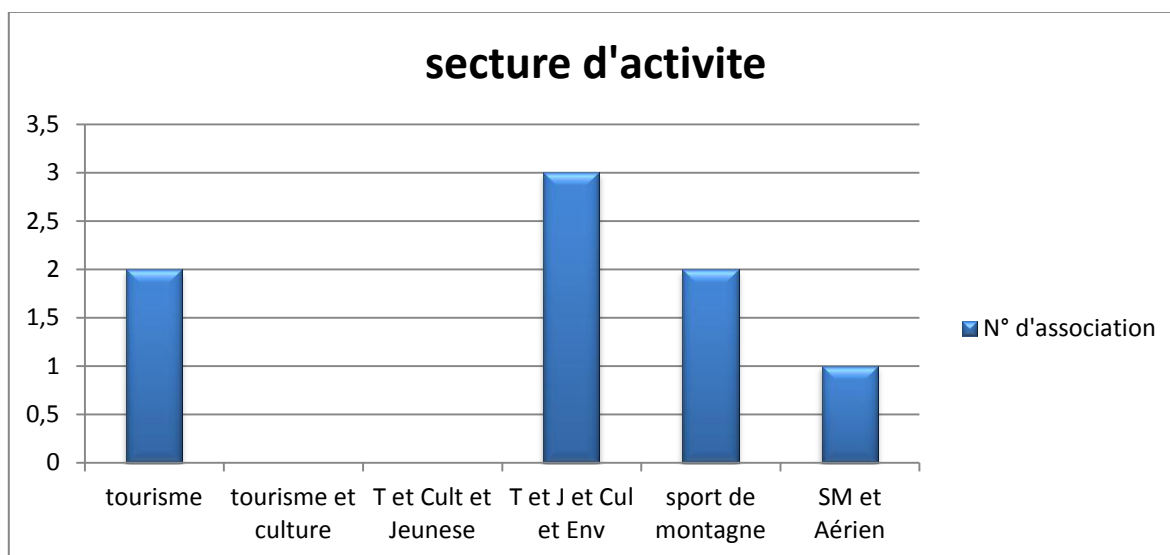
- Relation de travail et d'échange des idées et partenariat
- Convention (contrat programme) et collaboration
- Le financement

### **III.2 : AXE 02 : activité et rayonnement de l'association**

#### **III.2.1 : Réponse à la question 10 : Qui est le secteur de l'activité de l'association ?**

L'objectif c'est de savoir le secteur d'activité de chaque association choisi dans le journal officiel.

**Graphe N°3 : les secteurs d'activités**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

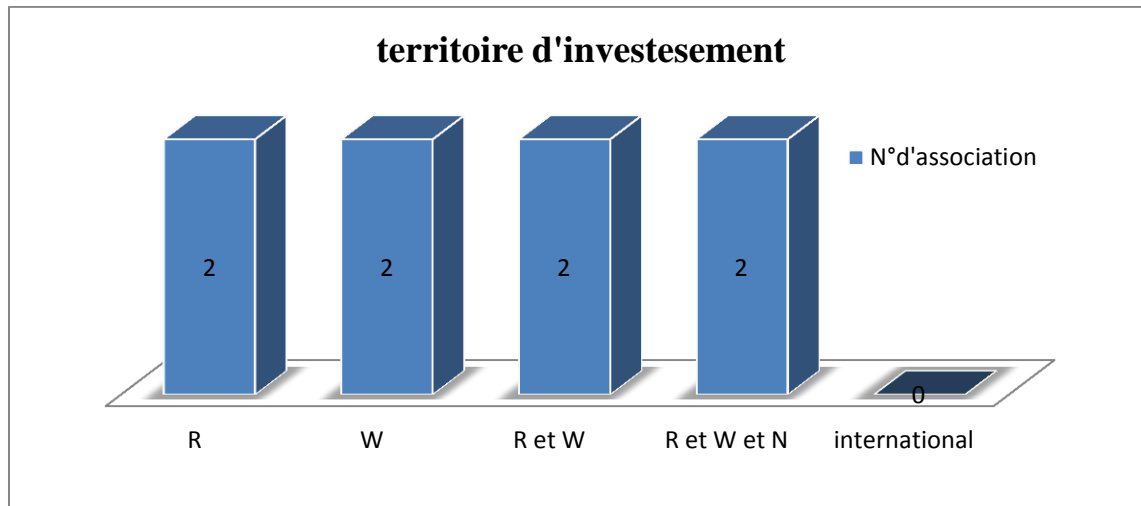
Ce graphe montre que :

- ✓ Trois associations sont des associations du tourisme et culture et jeunesse et environnement (Etoile de la Montagne ; Village de Monde et TTA)
- ✓ Les deux autres secteurs qui sont : le tourisme (Amnir et Montagne de Djurdjura) ; le sport de montagne (Loisir et Sport de montagne Azazga et Free sport)
- ✓ La dernière association qui est : SAMB est de secteur sport de montagne et aérien
- ✓ Pour les autres secteurs : tourisme et culture ; tourisme et culture et jeunesse aucune association qui n'active dans ce secteur, cas tous les associations de tourisme et de sport de montagne ont un rôle de protection de l'environnement.

**III.2.2 : Réponse à la question 11 : sur quel territoire s'investir chaque association ?**

L'objectif c'est de connaître sur quel territoire s'investie chaque association

**Graphes N°4 : les territoires d'investissement**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

Ce graphe montre que :

D'abord, aucune association ne s'investie dans territoire international car ces associations sont des nouvelles créations dans le secteur de tourisme de montagne et aussi un manque de capacité et de financement.

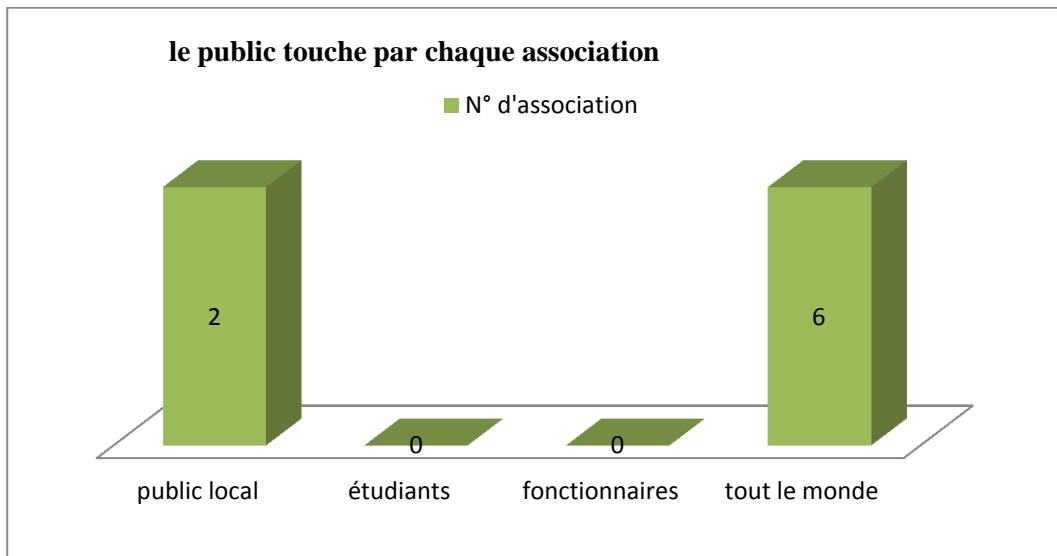
Ensuite, dans chaque territoire indiqué dans le graphe on trouve deux associations qui s'investirent dans chacun :

- Régional : Étoile de la Montagne, Montagne de Djurdjura
- Wilaya : Amnir et Free Sport
- Régional et Wilaya : Village du Monde et TTA
- Régional et Wilaya et National : LSM et SAMB

**III.2.3 : Réponse à la question 12 : qui est le public touché par votre association ?**

L'objectif c'est de voir quel est le public le plus impliqué par les associations.

**Graphe N° 5 : le public touche**



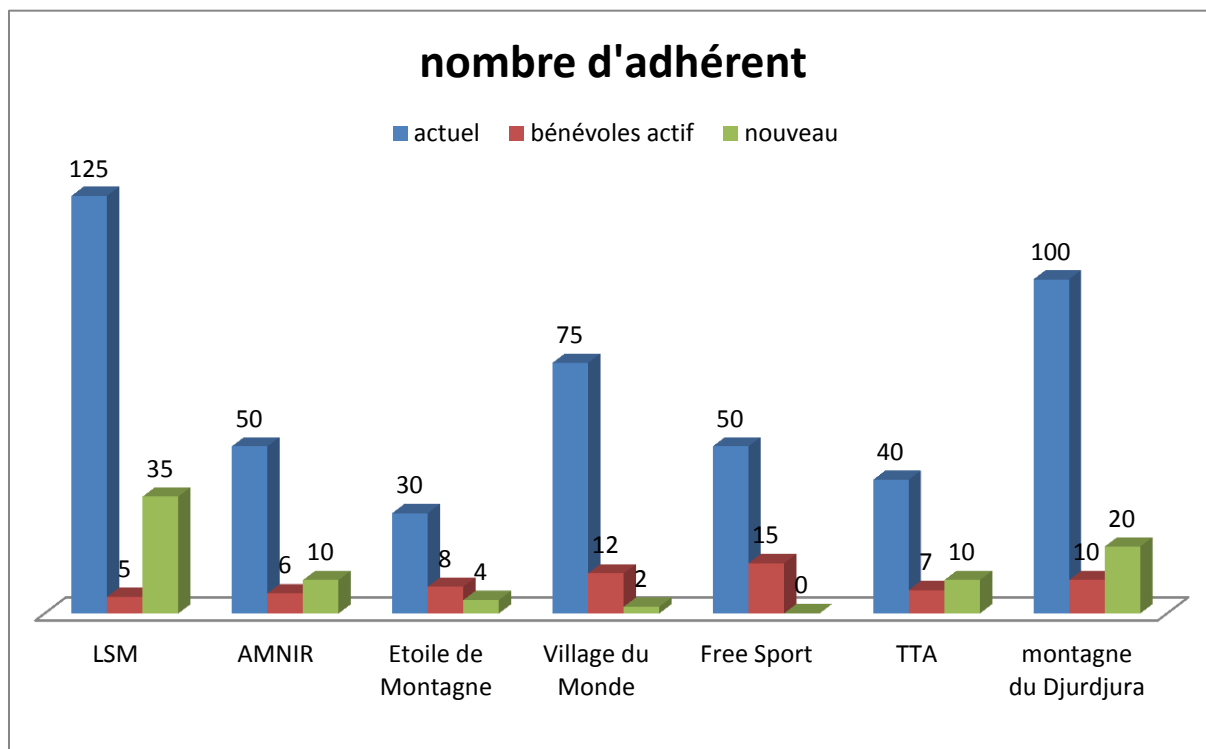
Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe : les étudiants et les fonctionnaires ne sont pas le seul public intéressé par les associations, par contre elles s'intéressent à tout le monde (hommes, femmes, étudiants, fonctionnaires, population locale,...). Sauf que : Etoile de la Montagne et Montagne de Djurdjura touche que le public locale parce que sont des associations régionales.

**II.2.4 : Réponse à la question 13: qu'elle est la taille de l'association ?**

L'objectif de cette question c'est de voir la taille de chaque association

**Graphe N°6 : nombre d'adhérent**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après le graphe on a remarqué que l'association Loisir de Sport de Montagne et Montagne de Djurdjura qui ont le nombre d'adhérents actuel 2017 plus élevé(125,100) par rapport aux autres ; et pour Etoile de la Montagne a le nombre d'adhérent actuel inférieure aux autres qui est 30, les autres ont le nombre moyen (entre 40 et 75 adhérent actuel).

Pour les bénévoles actifs on a comme suit : free sport et village du monde qui ont le nombre le plus élevé (15 ; 12) ; et le plus bas c'est LSM et Amnir (5 ; 6) ; et les autres ont le nombre moyen (entre 7 et 10).

Le nombre de nouveaux adhérents le plus élevé (35) on le trouve dans l'association LSM, et pour free sport n'a pas des nouveaux adhérents ; et les autres sont dans le nombre moyen (entre 2 et 20)

En conclusion que l'association LSM contient le nombre le plus élevé dans les deux catégories actuel et nouveau ; et pour les bénévoles actifs c'est l'association free sport qui contient le grand nombre

### **Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou**

**Tableau N°18 : nombre d'athlètes**

Nbr d'athlètes par association	Les athlètes actuels	nouveaux d'athlètes	Les athlètes qui participent à des compétitions			
			Wilaya	National	tournoi	Evénement
LSM	30	5	0	20	0	0
Etoile de Montagne	14	10	0	0	60	0
TTA	60	0	0	0	0	0
SAMB	30	10	0	6	30	30

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après cette analyse on constate que :

- TTA contienne une section sportive avec un nombre supérieur d'athlète actuel par rapport aux autres associations
- Nombre de nouveaux athlètes le plus élevé on le trouve dans LSM et Etoile de la montagne
- Pour les associations qui participe à la compétition nationale sont : LSM avec 20 athlètes et SAMB avec : 6 athlètes
- Pour les associations qui participent au tournoi sont : Etoile de la montagne avec 60 et SAMB avec 30 athlètes
- La seule association qui participe au événement sportive est SAMB avec un nombre de 30 athlètes.

On conclut qu'aucune association qui participe aux compétitions wilaya parce que dans la wilaya de Tizi-Ouzou n'existe pas la ligue de sport aérien et la ligue de sport de montagne.

#### **Conclusion de l'axe 2 :**

On conclut que tous les associations activent dans le tourisme; culture ; jeunes ; environnement ; sport de montagne et aérien. Et leur territoire d'investissement ce diffère entre régional et wilaya et national et elles touchent le public de tous ces catégories : étudiants ; population local ; fonctionnaire...etc.

### **III.3 : Axe 3 : objectifs et outils de promotion du tourisme**

#### **III.3.1 : Réponse à la question 14 : quel est votre objectif principal ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir le but de chaque association

**Tableau n° 19: les objectifs principaux**

<b>Les associations</b>	<b>Objectif principale</b>
LSM	Promouvoir sport de montagne
Amnir	Promotion de tourisme de montagne dans la willaya
Etoile de montagne	Les échanges des jeunes
Village de monde	Développement et promotion du tourisme
Free Sport	- Promouvoir l'activité de sport de montagne avec différent aspects touristiques - protection de la nature
TTA	Développement de secteur de tourisme (économique et durable) -création d'activité et emploi
Montagne de Djurdjura	- Promouvoir le tourisme - Détente l'atmosphère social
SAMB	Développement de sport de montagne et aérien

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate que l'objectif principale de tout associations c'est de promouvoir et développée tourisme et le sport dans la wilaya et la protection de la nature.

**II.3.2 : Réponse à la question 15 : quels sont les objectifs secondaires ?**

L'objectif de cette question c'est de connaître les objectifs secondaires de chacune.

**Tableau n° 20: les objectifs secondaires**

Les associations	Les objectifs secondaires
LSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation sur le sport de montagne</li> <li>-Tourisme de montagne</li> <li>- Protection de l'environnement</li> </ul>
Etoile de montagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le patrimoine de Ben-Yani</li> <li>-Promotion de l'activité de cyclotourisme ; écotourisme et loisir de tourisme</li> <li>-Promotion de tourisme solidaire</li> <li>- Développé l'offre touristique à destination des jeunes</li> </ul>
Village de monde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population locale sur les biens fait du tourisme.</li> </ul>
Free sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crée un espace de compétition</li> <li>- Promouvoir quelque nouvelle activité sportive tels que : tir a l'arc et escalade et Ski et plonge sous-marine...etc.</li> </ul>
TTA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir les lieux et les sites touristiques ; culturel et historique de notre wilaya</li> </ul>
Montagne de Djurdjura	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître Iboudraren</li> <li>-Booster l'économie locale</li> </ul>

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce tableau on conclut que chaque association a ces propres objectifs secondaires

### *Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou*

#### **III.3.3 : Réponse à la question 16 : quel est le rôle (s) des associations ?**

L'objectif de cette question c'est de connaître le rôle de chacune.

**Tableau n°21 : le rôle des associations**

Les associations	Le rôle
LSM	<ul style="list-style-type: none"><li>-Occupe les jeunes</li><li>- Faire connaître le pays</li><li>- Protégé la nature et environnement</li><li>-Promouvoir la pratique sportive</li></ul>
Etoile de la montagne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner l'auberge de jeune de Beni-Yani dans la réalisation de son programme d'activité</li><li>- Accueillir et informé les visiteurs</li><li>- Organisé et coordonné les interventions des divers partenaires de développement local</li><li>- Exploitation de l'infrastructure touristique déjà existé</li></ul>
Village du Monde	<ul style="list-style-type: none"><li>-Promouvoir le tourisme de montagne</li></ul>
Free sport	<ul style="list-style-type: none"><li>- Education</li><li>-Tourisme</li><li>- Compétition</li><li>- Protection de la nature</li></ul>
TTA	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation au développement culturelle de notre willaya</li></ul>
Montagne de Djurdjura	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'aide les régionaux</li><li>-Education</li></ul>

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate que chaque association a ces propres rôles pour atteindre ces objectifs.

### Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou

#### III.3.4 : Réponse à la question 17 : où effectue l'association les excursions ?

L'objectif de cette question c'est de voir où les associations effectuent leurs excursions

Tableau N°22 : effectuation des excursions de l'association.

Les excursions	La plage	Montagne	Village M	Site touristique	Nature (faune et flore)	Parcs nationaux
LSM	oui	oui	oui	Oui	Oui	Oui
AMNIR	oui	oui	oui	Oui	Oui	Oui
Etoile de la Montagne	non	oui	non	Oui	Non	Non
Village du Monde	non	oui	oui	Oui	Oui	Non
Free Sport	non	Oui	oui	Oui	Oui	Oui
TTA	oui	oui	oui	Oui	Oui	Non
Montagne du Djurdjura	oui	oui	oui	Oui	Non	Oui
SAMB	non	oui	oui	Non	Oui	Non

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

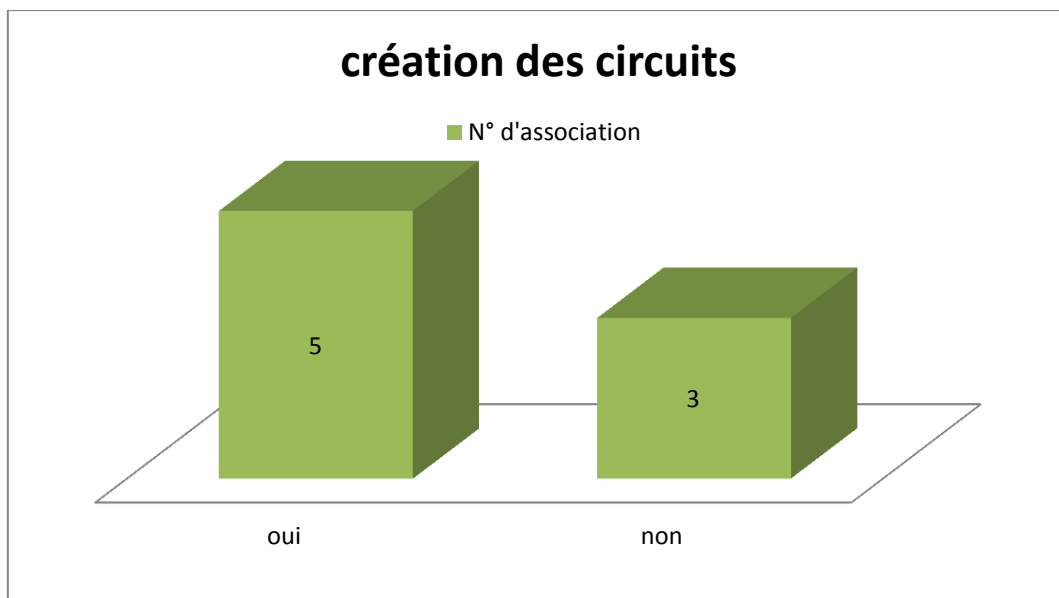
D'après ce tableau on résume ceci:

- Les associations LSM et Amnir effectuent des excursions à tous les lieux à l'échelle nationale.
- Etoile de la Montagne n'est pas effectuée des excursions à tous les lieux sauf : les montagne et site touristique régional
- Village du Monde effectuée les excursions à tous les lieux national sauf : à la plage et les parcs nationaux.
- Free Sport effectué tous les excursions à tous les lieux wilaya sauf la plage
- TTA effectué tous les excursions à tous les lieux national sauf : les parcs nationaux
- Montagne de Djurdjura effectué tous les excursions à tous les lieux wilaya que la nature
- SAMB effectué des excursions à trois lieux national qui sont : montagne et village montagneux et nature

**III.3.5 : Réponse à la question 18 : avez-vous crée un ou des circuits dans le milieu montagnard ?**

L'objectif de cette question c'est de voir si les associations créent des circuits au milieu montagnard

**Graphe N° 7 : la création des circuits**



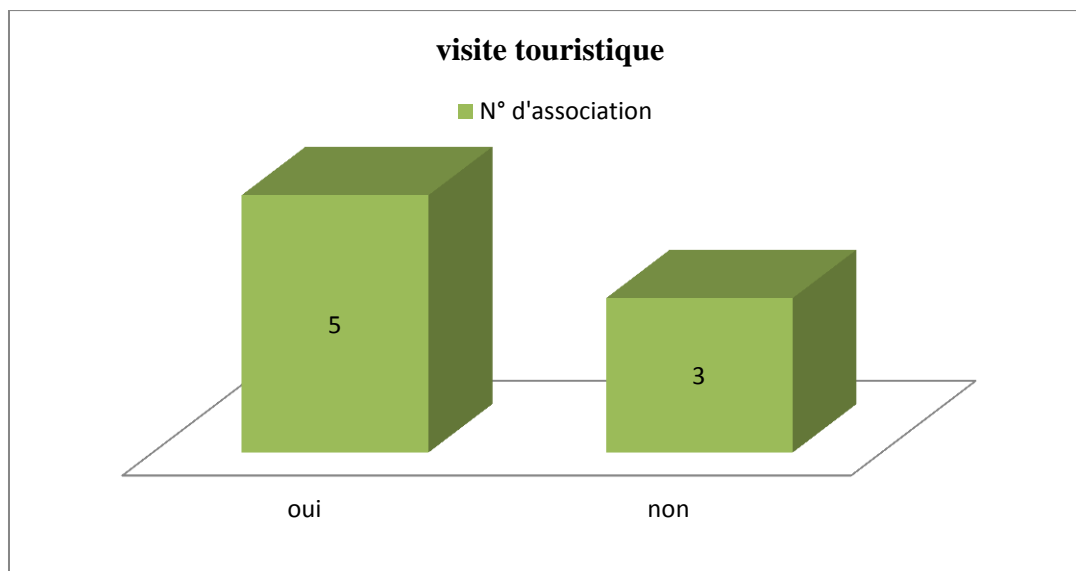
Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on constate que cinq associations créent des circuits qui sont : Aswel le mout « Thaltat » de Djurdjura ; circuit de redonnée à Vélo au niveau de la commune de Beni-yani ; circuit de redonnée pédestre a Djurdjura ; le circuit de la montagne Akfadou ; circuit Ait el kayed ; Thabourth el Ançar ; et autres circuits hors wilaya ( Blida , Bejaïa ; Alger ; Tipaza ; Tlemcen ; Msila ; Aumbouaghi ;Batna ; Ghardaïa) , et trois associations restent n'ont pas créé des circuits jusqu'un nos jour.

**III.3.6 : Réponse à la question 19 : organisez-vous des visites touristiques (séjours) ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir si les associations de tourisme et de sport de montagne organisent des séjours ou pas

**Graphie N°8: des visites touristiques**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on constate que cinq associations organisent des séjours et chacune effectue des séjours différents à l'autre comme ce tableau le montre :

Les associations	Pour qui	Le but	La durée	Nbr annuel
LSM	Les adhérents de club		4 à 5 jrs	2
Amnir	les visiteurs nationaux	échange	8 jrs	
Etoile de la Montagne	Les délégations qui reçoivent l'auberge	Promouvoir le patrimoine de leur région	5 à 10 jrs	10 minimums
Village du Monde	Les organismes communaux	Savoir l'événement	24h à 7 jrs	2
Free sport	Tout le monde	Sportive et touristique	1 à 7 jrs	13

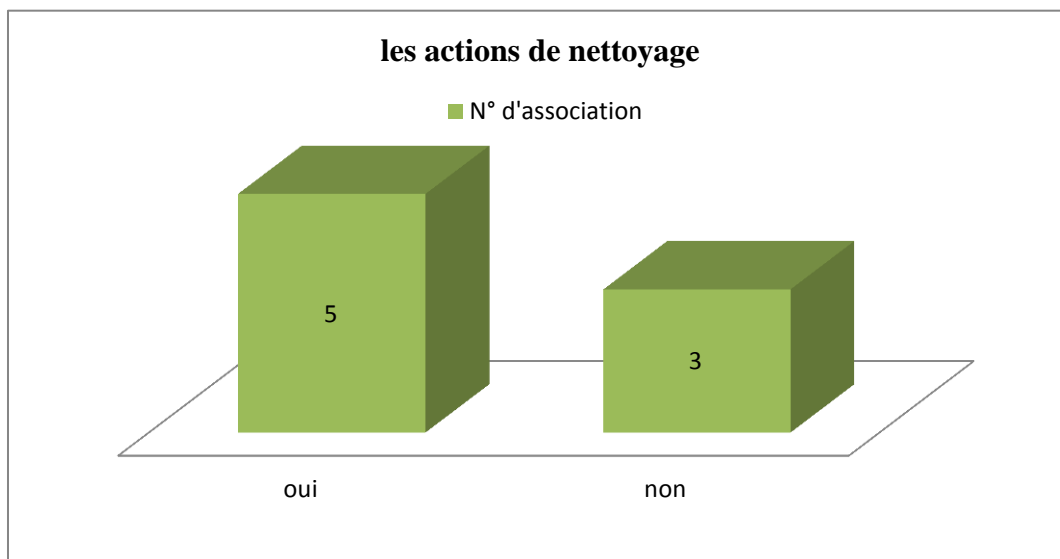
Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

Et pour les associations restent n'ont pas la possibilité d'organisé des séjours.

**III.3.7 : Réponse à la question 20 : organisez-vous des actions de bénévoles ?**

L'objectif de cette question si les associations organisent des actions de bénévoles

**Graphe N°9 : les actions de nettoyage**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on constate que cinq associations organisent des actions de nettoyage et chaque de ces association différente à l'autre dans ces actions comme ce tableau le montre :

Les associations	Nbr annuel	Les lieux	Objectifs
Amnir		Les plages ; les montagnes ; les sites touristiques	Site propre et plage propre
Village du Monde	2	Le village « iguersaféne »	Participation aux activités
Free de Sport	5	Foret de Akfadou ; le lac « agulmim »	Protection de la nature
TTA	2	Boghni et Ougnoune	La sensibilisation et protection de l'environnement
Montage de Djurdjura	10	Iboudraren ; Tigziret	Protection de l'environnement

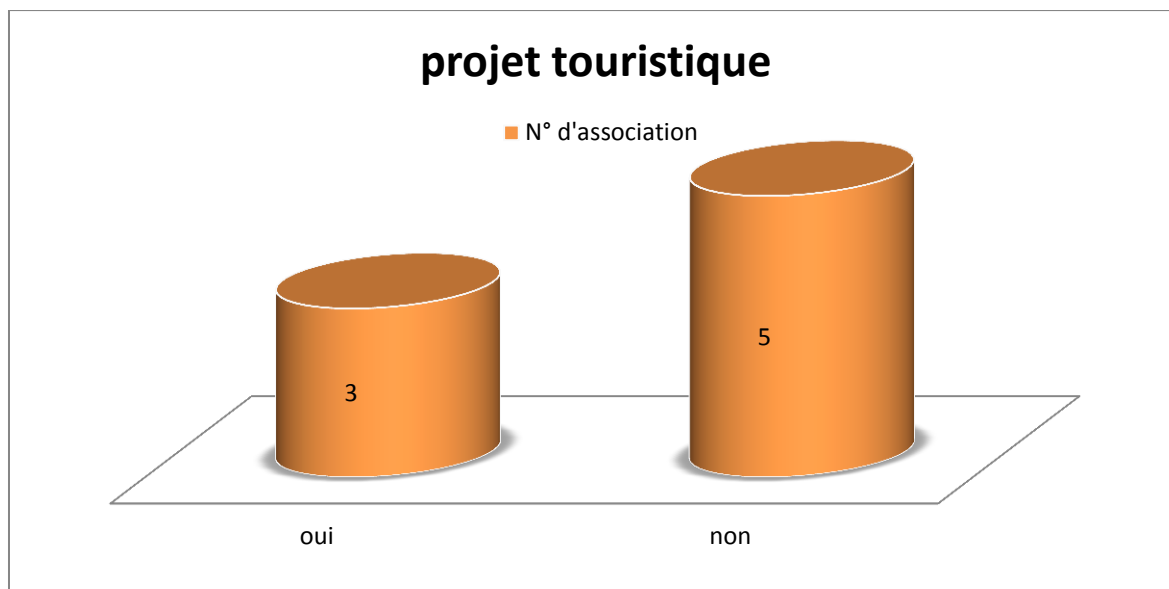
Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

Et les trois associations restent sont pas faits des actions de nettoyage

**III.3.8 : Réponse à la question 21 : avez-vous monté un ou des projets touristiques ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir les projets touristiques qui sont monté par les associations

**Graphe N°10: les projets touristiques**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on a constaté que cinq associations qui ont pas monté des projets touristiques ; et trois autres associations sont monté des projets touristiques et chacune sa ce diffère par apport à l'autre comme ce tableau montre :

Les associations	Le lieu	nombre de projet crée	Etat de projet	nombre de poste
LSM	Azazga	2	Pas encore	8
Amnir	Tizi-Ouzou	4	En cours de réalisation	
Etoile de la Montage	Beni-Yani	2	Réalisé et en cours de réalisation	Indéfini

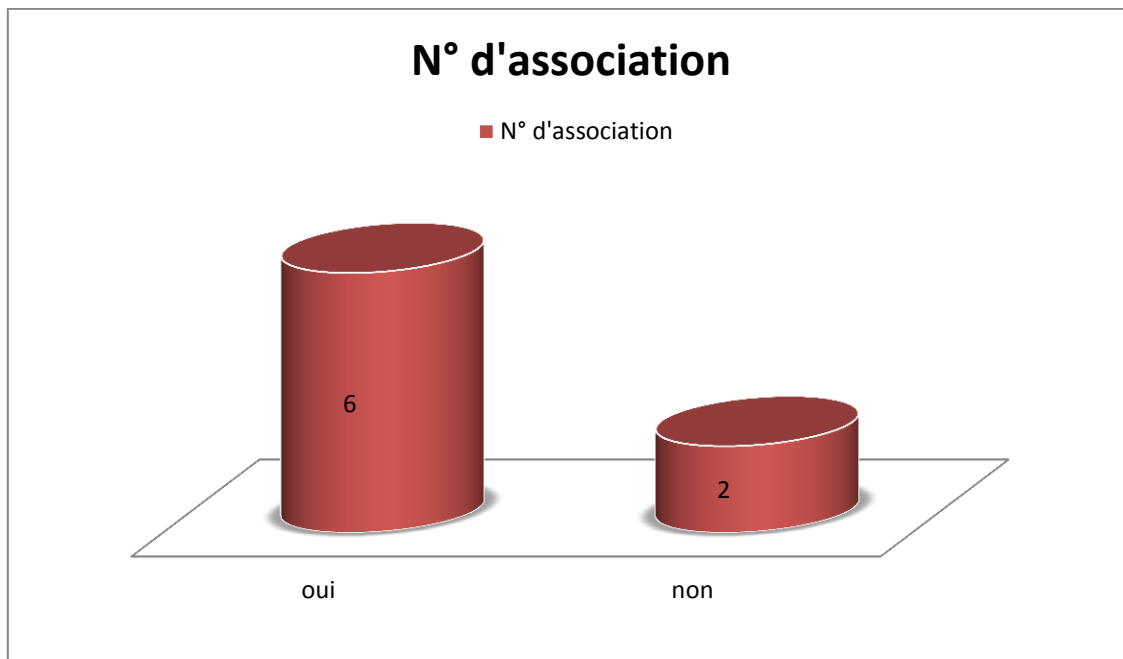
Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

La nature de ces projet c'est mise en tourisme ces territoire et pour les réalisé ils sont collaboré avec les citoyens et la collectivité locale ; protection civile ; auberge de jeune ; autre partenariat et DJS. Ces collaborateurs sont nationaux et internationaux.

**III.3.9 : Réponse à la question 22 : organisez-vous des formations ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir les formations qui s'organisent par les associations

**Graphe N°11: les formations**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

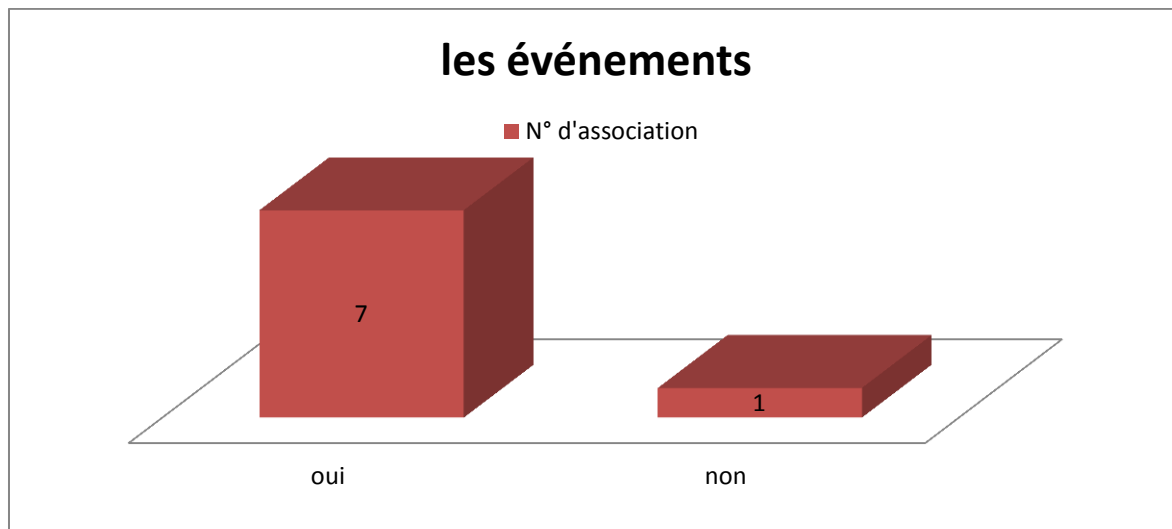
D'après ce graphe deux associations qui ne font pas des formations et six associations restent font des formations : redonnée d'orientation ; escalade ; officier de sport de montagne ; initiation en tourisme ; gestion de cycle de projet ; le secourisme ; animation touristique ; guide de tourisme ; fromage traditionnel au lait de chèvre ; stage de sport aérien et initiation au parapente. Chaque association effectue entre 1 à 3 formations par an. Les bénéficiaires de ces formations sont les membres et les adhérents et le large public.

Pour réaliser ces formations, les associations font l'appel à des formateurs, dans le cas de l'association Village du Monde c'est le président et les membres de bureau exécutif qui occupent de ces formations.

**III.3.10 : Réponse à la question 23 : organisez-vous des événements ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir si les associations organisent des événements

**Graphe N°12 : les événements**



Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce graphe on constate que tous les associations organisent des événements : la saison estivale « Yennayer » ; caravane d'enfance ; les événements de la DJS. Salon d'exposition ; gala artistique ; festival ; tournoi et compétition. Sauf LSM qui n'organise pas des événements.

Les invités qui sont présent à ces événement sont : autre association ; comité de village ; le personnel de la DTA ; les conférenciers; le personnel de LAPC ; ligue de sport de montagne ; la DJS ; les arbitres ; les journalistes ; caméramans ; artistes; et animateurs.

### *Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou*

#### **III.3.11 : Réponse à la question 24 : quelles sont les événements que vous célébrez ? précisez les nombres de fois depuis votre existence ?**

L'objectif c'est de savoir la nature des événements célébrés et avec précision de nombre de fois depuis leur d'existences

**Tableau n°23 : le nombre de fois des événements**

Les événements par chaque association	Journée national de tourisme	Journée mondiale de tourisme	Le moins du patrimoine
LSM	0	0	0
Annir	5	5	5
Etoile de montagne	0	0	0
Village du monde	2	0	2
Free sport	0	0	0
TTA	3	3	0
Montagne Djurdjura	3	3	0
SAMB	0	0	0

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate que les événements célébrés par les associations touristiques sont : la journée national de tourisme ; journée mondiale de tourisme ; le moins du patrimoine .et pour le nombre de fois d'événements se déroule comme suit :

- Annir a célébré cinq fois chaque événement
- TTA et Montagne de Djurdjura ont célébré trois fois la journée nationale et mondiale de tourisme
- Village du Monde a célébré deux fois la journée national de tourisme et le moins du patrimoine

LSM et SAMB et Free Sport n'ont célèbré aucun de ces événements touristiques parce que sont des associations de sport de montagne.

**Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou**

**III.3.12 : Réponse à la question 25 : qu'il est le moyen de communication que vous utilisez pour partager de l'information ?**

L'objectif de cette question c'est de savoir les moyens de la communication qui utilisent les associations pour partager de l'information

**Tableau n°24 : les moyens de communication**

Réponses	radio	TV	journal	Page facebook	Panneaux de publicité	dépliants	Bouche à l'oriel	téléphone	Affichage
LSM	Non	non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
Amnir	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	oui	Non	Oui
Etoile de montagne	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
Village du monde	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
Free sport	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
TTA	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Montagne de Djurdjura	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
SAMB	oui	non	Non	Oui	Non	oui	Oui	Non	Oui

Source : enquête juin à octobre 2018 réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate que tous les associations utilisent des différentes moyens de communication qui sont : radio ; TV ; journal ; page facebook ; panneaux de publicité ; les dépliants ; bouche à l'oriel ; téléphone et affichage. Mais cette utilisation ce limite sur le budget et le moyen le plus efficace et qui répondre à ces besoins

### Chapitre III : Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou

#### III.3.13 : Réponse à la question 26 : comment vous répondre à des invitations que vous recevez par d'autre association ?

L'objectif de cette question c'est de connaître comment les associations répondent à des invitations qui reçoivent de la part d'autre association et avec quel action participe-t-elle.

**Tableau N°25: les actions à qui les associations participent**

Les actions	Exposition	Animation	Conférence	Invité honneur	Exhibition	Sensibilisation	guide	Partenariat	Compétition
LSM	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
AMNIR	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
E de M	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
V du monde	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
Free Sport	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
TTA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
M du DJ	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	non	Non	Non
SAMB	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

Source : enquête de juillet à octobre 2018 ; réalisé par nous même

D'après ce tableau on constate que tous les associations répondent positivement et différemment aux invitations qui ont reçus selon l'activité et la nature (touristique, sport de montagne) de chaque association.

Les différents actions avec lesquelles les associations participe sont: exposition ; animation ; conférence ; invité d'honneur ; exhibition ; sensibilisation ; guide ; partenariat et compétition.

#### **Analyse générale de l'axe3 :**

On conclut que tous les associations touristiques utilisent les différentes outils : les excursions ; les circuits ; les séjours; montage de projet touristique ; formations ; organisation et participation et célébration des événements touristiques. Pour promouvoir le tourisme de montagne de la wilaya Tizi-Ouzou. Et pour les associations de sport de montagne utilisent les activités sportives comme outils de promotion : escalade ; redonnée pédestre ; VTT (cyclisme) ; tir à l'arc ; Ski et parapente.

## **Conclusion**

Les zones montagnards, prendre le tourisme comme l'un des moteurs le plus efficace afin d'avoir un développement économique local. Mais, le tourisme à besoins d'une forte dynamique et volonté des adhérents des associations pour ce développer que cela soit à l'échelle local ou national. Il nécessite des ressources humaines qualifiées et ouvertes aux réalités touristique, des moyens financiers colossaux (moderniser les système bancaire...), une infrastructure moderne et importante et des mesure d'accompagnement strictes (règlementation, protection des sites...) pour qu'il soit la populations montagnard profiter.

---

# *Conclusion Générale*

---

### **Conclusion générale :**

Dans tous les systèmes économique ou il est développé, le tourisme nourrit toujours l'espoir de favoriser la performance d'une économie. Il est présenté parfois comme moyen de développement économique, souvent comme un antidote contre le déséquilibre régional et de sous-développement territorial, mais aussi toujours comme source d'enrichissement pour les nations que ce soit en termes économiques ou socio-culturels.

Ces effets positifs du tourisme de montagne sont accompagnés par d'autres effets qui peuvent être néfastes notamment sur l'environnement par la forte exploitation des ressources naturelles (eau, sol, faune et flore...), la pollution... sur l'économie (emploi saisonnier...) et aussi sur socio-culturel par la détruire les caractères, les coutumes et le mode de vie d'une région... Pour faire face à ces divers enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les Etats et les organisations associatives et les autres acteurs institutionnels doivent s'engager à collaborer une politique afin de maîtriser les impacts négatifs du tourisme et d'avoir un développement touristique.

Les régions montagneuses représentent la deuxième destination touristique après les côtes et les îles et pour cela le tourisme de montagne est considéré comme un facteur vers le développement territorial dans ces zones qui possèdent des caractéristiques particulières et des handicaps vers un monde plus développer et plus avancer. Les effets d'entraînement du tourisme de la montagne sont nombreux ; il contribue à la création des nombreux d'emplois, à relancer l'activité économique et de l'intégration sociale. Le tourisme peut contribuer à préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel.

En Algérie le domaine touristique a connu un retard considérable mais aujourd'hui peut-être une chance ou un atout. En effet, alors que presque tous les pays du pourtour méditerranéen ont atteint la limite physique de leur capacité d'accueil, l'Algérie reste encore un site touristique quasiment vierge et inexploité, ce qui est incontestablement un autre atout pour peu qu'une politique privilégiant l'environnement sera mise en place afin de promouvoir le secteur touristique : réhabilitation et augmentation des capacités du parc hôtelier, aménager les espaces à vocation touristique afin de pouvoir créer des pôles touristiques, l'ouverture de l'investissement nationaux et étrangers... et ce, pour garantir un développement harmonieux et durable.

Les associations contribuent activement au développement social et socio-économique dû. Au regard des changements quantitatifs et qualitatifs constatés dans les secteurs sociaux, les secteurs de production, les secteurs de soutien et au niveau de la

gouvernance, nous sommes affirmées que les associations sont indispensables au développement d'un pays. Leur utilité est reconnue, avérée voire sollicitée par tous.

Par ailleurs, une évaluation permanente de l'association permet de mettre le doigt sur les points forts et les points à améliorer. Elle incite une remise en cause constante et la prise de meilleures décisions. Elle démontre la capacité à tirer les enseignements de l'expérience de l'association et à conserver la confiance des autres partenaires. Si les besoins réels des populations sont bien exprimés au départ, grâce à une planification opérationnelle et stratégique, il ne peut y avoir qu'une optimisation des performances de l'association en fin de compte.

Les associations tout en contribuant à l'évolution de la société, ont elles-mêmes beaucoup changé. Elles remplissent aujourd'hui des fonctions aussi complexes que diverses et se retrouvent au centre de multiples enjeux. Elles contribuent à la production de lien social fort et de biens et services. Acteurs atypiques au départ, les associations ont les qualités requises pour exprimer de façon pertinente, surtout dans les services relationnels, les conditions d'un développement économique socialement équilibré et harmonieux. Elles doivent se professionnaliser afin de s'adapter aux mutations et aux attentes en matière de développement.

Cependant, les relations entre les associations et les pouvoirs publics sont parfois tumultueuses. Même si les associations reçoivent des moyens financiers de l'Etat, ce dernier ne doit pas les empêcher de jouir de leur autonomie d'action. Similairement, il est illusoire que les associations voient en la décentralisation un moyen de contourner l'Etat et traiter directement avec les populations. En réalité, associations et Etat doivent s'unir sans se confondre. Si l'Etat est le dépositaire de la puissance publique, l'association est l'interface entre les populations bénéficiaires et l'Etat.

Pour assurer des services durables aux populations, les associations doivent disposer des ressources financières requises et des ressources humaines ayant une bonne maîtrise des questions de développement local. Par conséquent, les associations doivent d'abord compter sur elles - mêmes et œuvrer à se fédérer davantage afin d'être plus fortes sur les chantiers du développement.

La Kabylie, est parmi les premières régions qui ont adopté la loi 1901. Ex : de l'association, le mouvement de revendication identitaire a contribué à mettre en place des conditions politico-institutionnelle favorable à l'éclosion de la vie associative ainsi que

l'encrage de certaines genre de constitution, dans la société berbère comme : Tajmalt Tiwizi ce qui a facilité son émergence dans cette région

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le tourisme en zone de montagne est un fait relativement récent, la Perception de la population vers le tourisme reste un grand défi devant le développement de cette activité touristique à cause le mal préparer. Face à cette situation les associations de tourisme et de sport de montagne sont intervenir par un programme de sensibilisation les villageois conservateurs, la formation et le soutien des bénévoles susceptibles de compléter leur capacité à accompagner jusqu'au bout, protège la nature et l'environnement ; promouvoir les pratiques sportives, organise et célèbre et participe a des événements touristiques à fin de mener à bien les projets de développement touristique pour d'espérer des retombées positives sur le territoire et la population

Pour que le tourisme de montagne à Tizi-Ouzou soit contribué au développement local, une véritable synergie doit exister entre l'Etat, les organisations associatives, collectivité local, et promoteurs et professionnels du tourisme, ainsi que la communauté villageoise à fin du réuniront les efforts devant les contraintes qui retardent le secteur et le développement local en générale.

D'après les résultats de notre enquête on a conclu que la nature des relations des associations du tourisme et de sport de montagne avec les différents acteurs c'est des relations de travail et d'échange des idées et partenariat ; convention (contrat programme) et collaboration et de financement. Tous les associations activent dans les différents secteurs : tourisme; culture ; jeunes ; environnement ; sport de montagne et aérien. Et leur territoire d'investissement ce déroule entre régional et wilaya et national et elles touchent le public de tout ces catégories : étudiants ; population local ; fonctionnaire...etc.

En fin ; les associations touristiques utilisent les différentes outils comme: les excursions ; les circuits ; les séjours; montage de projet touristique ; formations ; organisation et participation et célébration des événements touristiques. Pour promouvoir le tourisme de montagne dans la wilaya Tizi-Ouzou. Et pour les associations de sport de montagne utilisent les activités sportives comme outils de promotion : escalade ; redonnée pédestre ; VTT (cyclisme) ; tir à l'arc ; Ski et parapente.

Il reste beaucoup à faire pour développer le secteur du tourisme de montagne, mais il n'est pas impossible que cette dernière devienne la manne financière pour la wilaya, grâce ses important retombes économique afin de relever les défis des grands enjeux économique et sociaux qui attendra la wilaya, surtout après la chute les prix de pétrole et les défis budgétaire de balance commerciale.

---

# *Bibliographie*

---

### **Les ouvrages**

- ❖ A. Villeneuve ; A. Castelein ; M.A. Mekouar, « Les montagnes et le droit – tendances émergentes », organisation des nations unis pour l'alimentation et l'agriculture Rome, 2002, p 52.
- ❖ DERBARBIEUX Bernard, « tourisme et montagne », édition economica, 1995, page 83 et 84.
- ❖ ROUGIER Henri ; WACKERMANN Gabriel ; MOTTET Gérard, « géographie des montagnes », édition ellipses ,2001
- ❖ RANCILLAC Serge et LAURENT Samuel, « guide Pratique des associations loi 1901 », Éditions d'Organisation, 2005; page 31 à 35 ; 40 et 41.
- ❖ TESSA Ahmed, « Economie touristique et aménagement du territoire », OPU, Alger ; 1993, p 20

### **Dictionnaire :**

- ❖ Dictionnaire de français ; « auzou », page 440

### **Les Guides en PDF:**

- ❖ AKKOUCHE Souraya, « Manuel pour les associations algériennes » ; Edition Fondation Friedrich Ebert ; page 07 ; 13.
- ❖ Bureau de la formation et des associations de sécurité civile, « formation en premiers secours », 1ère édition Paris, janvier 2001, p 4.
- ❖ CHARTERS Tony et SAXON Elizabeth, Tourisme de montagne « Guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux des excursions en montagne » édition PNUE et conservation international p 11 et 13.
- ❖ Jana Mrázová ; « Guide pratique de l'association loi 1901 », 2013 ; page 18 ; 19 ; 22 ; 23 ; 30 et 31.
- ❖ Union Européenne, « valorisation et promotion de tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de montagne », édition ODIT France ; p122.

### **Mémoire :**

- ❖ ABDELALI Amira, « le sport et le tourisme de montagne –ski dôme a chréa », mémoire de master en architecture ; option architecture et technologie, 2015/2016 ; page 30, 34 et 35.
- ❖ AMIR Djazil, mémoire de master ; option aménagement du territoire et développement, « le tourisme de montagnes ; cas parc national de Gouraya », 2014/2015, page 19, 20 et 21.

- ❖ HAROUAT Fatima Zohra, mémoire de magistère en marketing des services « comment promouvoir le tourisme en Algérie » université ABB de Tlemcen 2011/2012 pages : 01 ; 132.
- ❖ HIHAT Yamina ; TIFAOUI Nassima, mémoire de master en sociologie ; option sociologie de travail et RH ; université de Bejaia « L'impact du mouvement associatif sur Le développement et l'organisation sociale dans le milieu rural ; Etude de cas des associations du village IGUERSAFEN TIZI-OUZOU, 2016 ; p 45.
- ❖ MEBARKI Houa, « Développement durable et tourisme : quels enjeux ? Cas de la wilaya de Bejaïa », mémoire de master en science économique ; option : Aménagement du territoire et développement, université de Abderrahmane mira de Bejaia, 2012/2013, p 43.
- ❖ NEHAL Ali, mémoire de master spécialité management économique des territoires et entrepreneuriat ; « le tourisme de montagne peut être un outil de développement local », u Abderrahmane mira, 2015, pages 01 ; 52, 66; 67; 72; 81; 82 et 83.
- ❖ RAMDINI Samira, mémoire de magister, option EPL et gestion des collectivités locales « action publique urbaine dans la Ville de Tizi-Ouzou », 2010, page 15

### **PDF :**

- ❖ REDJEM KHODJA Abderrahmane, « les zones de montagne en Algérie », décembre 2012, page 8.
- ❖ BRACQ Sébastien, « Décryptage de l'acte II de la loi Montagne », 17 février 2017
- ❖ Commission européenne – Europe Aid, « manuel gestion du cycle de projet », CEAE, mars 2001, page3.
- ❖ South Research ASBL, «gestion du cycle de projet et le cadre logique », cercle de coopération des ONG de développement, page 5.
- ❖ Direction de la programmation et suivi budgétaires, « Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou »; 2013, page4 ; 5 ; 8 ; 9 et 10.
- ❖ BOUNOUAR Mohamed Salah, « tourisme de montagne de la wilaya Tizi-Ouzou »,2016/2017, page 41

### **Texte et loi législatives :**

Loi n°04-03, journal officiel de la République Algérienne n°041, relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, 27 juin 2004, page 11.

# wibographie

- ✓ [www.linternaute.fr/Dictionnaire](http://www.linternaute.fr/Dictionnaire); consulte le 27/11/2018 à 14:15.
- ✓ [www.wiki-compta.com/association\\_a\\_but\\_non\\_lucratif.php](http://www.wiki-compta.com/association_a_but_non_lucratif.php); consulte le 27/11/2018 à 14 :18.
- ✓ [campus.cerimes.fr/maieutique/UE-sante-societe-humanite/associations/cours.pdf](http://campus.cerimes.fr/maieutique/UE-sante-societe-humanite/associations/cours.pdf); consulte le 27/11/2018 à 14 :20, p 4.
- ✓ [correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf](http://correze.franceolympique.com/correze/fichiers/File/fonctionnement.pdf) ; consulte le 27/11/2018 à 14 :32, p 44 et 52.
- ✓ [www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation](http://www.leglplace.fr/guide/association/créer.uneassociation); consulte le 27/06/2018 ; à 17 :05.
- ✓ [www.toupie.org/Dictionnaire](http://www.toupie.org/Dictionnaire), consulte le 20/11/2018 à 14 :37.
- ✓ [www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative](http://www.francas-vosges.org/pdf/formationàlavieassociative); consulte le 10/07/2018 à 10 :40.
- ✓ [www.pass66.fr/S'informer,s'outiller](http://www.pass66.fr/S'informer,s'outiller); consulte le 05/10/2018, à 13 :32.
- ✓ [www.animafac.net/pdf/guidenumirique](http://www.animafac.net/pdf/guidenumirique); « booster son association grâce aux outils numériques », consulte le 22/07/2018, à 13 :45, page 12 ; 14 ; 23 à 28.
- ✓ [www.Euromontana.org](http://www.Euromontana.org); consulte 20/09/2018, à 11 :15
- ✓ [www.Euromontana.org/pdf/presentationd'Euromontana](http://www.Euromontana.org/pdf/presentationd'Euromontana); page 1 ; 2 et 3 ; consulte 20/08/2018, à 20 :10
- ✓ <https://guides-montagne.org/pages/luiagm>; consulte le 15/10/1018 ; à 11 :14.
- ✓ [www.enigmes.hypotheses.org/pdf](http://www.enigmes.hypotheses.org/pdf); les associations face aux mutations: subir, réagir, agir; page 4 ; consulte le 02/6/2018 à 16 :05.
- ✓ [www.as.nany-metz/pdf/paysagedemontagne](http://www.as.nany-metz/pdf/paysagedemontagne); consulte le 31/05/2018 à 14 :15, page 3
- ✓ [www.zonehimalaya.net/Montagne/milieu.htm/végitation](http://www.zonehimalaya.net/Montagne/milieu.htm/végitation); consulte le 09/10/2018 à 14 :09.
- ✓ [www.as.nany-metz/pdf/paysagedemontagne](http://www.as.nany-metz/pdf/paysagedemontagne); consulte le 31/05/2018 à 14 :15, page 7.
- ✓ [www.eklablog.com/pdf/lesgrandszonesdereliefenfranceetdanslemonde](http://www.eklablog.com/pdf/lesgrandszonesdereliefenfranceetdanslemonde); consulte le 31/05/2018, à 14 :20.
- ✓ [www.wikipedia.org/listedemassifetchânesdemontagne](http://www.wikipedia.org/listedemassifetchânesdemontagne), consulte le 2/06/2018, à 16 :35.

- ✓ [www.wikipedia.org/listedemassifetchânesdemontagne](http://www.wikipedia.org/listedemassifetchânesdemontagne), consulte le 2/06/2018, à 16 :35.
- ✓ [www.adgcf.fr/Décryptagedel'acteIIdeLaloiMontagne](http://www.adgcf.fr/Décryptagedel'acteIIdeLaloiMontagne); consulte le 28/06/2018 à 12 :21.
- ✓ [www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF](http://www.unep.fr/shared/publications/cdram/DTIX1043xPA/doc/fr/partie2.PDF); consulté 27/06/2018; a 17:10h p12 et 13
- ✓ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Montagne>; consulte le 09/10/2018 à 9 :25.
- ✓ [www.fao.org/lesmontagneetlesobjectifsdedeveloppementdurable/pdf](http://www.fao.org/lesmontagneetlesobjectifsdedeveloppementdurable/pdf), consulte le 23/10/20, p3et4.
- ✓ [www.tizi-ouzou.dz](http://www.tizi-ouzou.dz); consulte le 03/06/2018; à 10.25.
- ✓ [www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com); consulte le 24/09/2018 à 14 :10

---

# *Annexes*

---

## ANNEXE N°1 : EXEMPLE DE STATUTS

Proposé aux associations déclarées par application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du

*Cet exemple est à compléter et à adapter. Les commentaires en italiques et en bleu constituent une aide à la rédaction ; ils doivent être supprimés avant enregistrement et/ou impression.*

### ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : .....

*Accorder de l'attention au choix du nom ; penser éventuellement au nom d'usage (sigle, etc.) ; faire éventuellement une recherche à l'INPI sur les noms protégés/déposés.*

### ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet .....

*Prévoir un objet assez large afin d'éviter une révision de statuts et lister les activités envisagées pour atteindre l'objet. Préciser éventuellement à cet article (sinon à l'article « ressources ») l'exercice d'activités économiques. En effet, une association dont l'objet ou les moyens d'action impliquent des activités économiques doit le mentionner expressément dans ses statuts (Code de commerce Article L442-7).*

### ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à.....

*Le siège social d'une association peut-être fixé au domicile d'un des fondateurs, dans une mairie (demander autorisation préalable), etc. L'indication d'une localité peut suffire mais complique les relations avec les tiers (bénéficiaires, administrations, banque, etc.).*

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ;

*Il peut être envisagé la ratification par l'assemblée générale*

### Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

*Cette durée peut être fixée à une date précise ou faire référence à l'atteinte de l'objet défini à l'article 2.*

### ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres actifs ou adhérents

*Préciser la nature ou qualité des membres pouvant adhérer (personnes physiques ; personnes morales, sections, etc.) et, dans le cas de personnes morales, indiquer les modalités de*

*représentation dans les organes dirigeants.*

## **ARTICLE 6 - ADMISSION**

*Article optionnel.*

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

*Définir éventuellement les conditions à remplir pour pouvoir adhérer à l'association : conditions d'âge ou d'expérience dans un domaine, nécessité d'être parrainé-e-, d'un agrément par l'un des organes (conseil d'administration, assemblée générale, bureau), etc. :*

*« Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. »*

*La liberté d'association se décline en deux aspects : chacun a le droit d'adhérer ou non à une association ; une association est libre de choisir ses adhérents.*

## **ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS**

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de....€ à titre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations;

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de.....€uros et une cotisation annuelle (*de.....€*) fixée chaque année par l'assemblée générale.

Toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale à ....

*Préciser qui paie une cotisation et qui a le pouvoir de voter à l'assemblée générale. Il peut être utile de stipuler que c'est l'assemblée qui fixe le montant des cotisations dans le règlement intérieur afin d'éviter une révision fréquente des statuts.*

## **ARTICLE 8. - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité (*par lettre recommandée*) à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

*Préciser les modalités de la radiation, les possibilités de défense et de recours du membre. Les motifs graves peuvent être précisés ici ou dans le règlement intérieur.*

## **ARTICLE 9. - AFFILIATION**

La présente association est affiliée à ... et se conforme aux statuts et au règlement intérieur de cette fédération (nom, logo, etc.).

Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

#### **ARTICLE 10. - RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations;
- 2° Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.

*☞ Ne pas hésiter à prévoir d'autres ressources si nécessaire et/ou de rédiger ainsi cet article :*

3° *Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »*

*Si cela n'a pas été fait à l'article 2, préciser ici que l'association exercera des activités économiques et lesquelles (Code de commerce Article L442-7 : « Aucune association (...) ne peut, de façon habituelle, offrir des produits à la vente, les vendre ou fournir des services si ces activités ne sont pas prévues par ses statuts ».)*

#### **ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. *Les statuts peuvent prévoir que certains membres de l'association, par exemple qui ne versent qu'une cotisation très faible, ne prennent pas part à l'assemblée générale.*

Elle se réunit chaque année au mois de.....

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (*ou des suffrages exprimés*).

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

*Il est prudent de fixer des conditions de quorum et de majorité pour la validité des délibérations de l'assemblée générale ordinaire*

*Prévoir les règles de représentation des membres absents si nécessaire.*

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

## ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, (*ou par exemple à la demande d'un quart des membres*) le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité (*ou des deux tiers*) des membres présents (*ou des suffrages exprimés*).

## ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

*La loi de 1901 n'impose pas l'existence d'un conseil d'administration ou d'un bureau. Ce n'est qu'un usage, pratique et très répandu.*

L'association est dirigée par un conseil de X membres, élus pour X années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

*Le renouvellement des membres du conseil par fraction est préférable.*

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés. (*Distinguer clairement les prérogatives de l'AG et du CA concernant par exemple les modalités de représentation de l'association en justice, etc.*)

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. *Les réunions du conseil peuvent être plus fréquentes.*

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

*Le conseil d'administration peut déléguer tel ou tel de ses pouvoirs, pour une durée déterminée, à un ou plusieurs de ses membres (signature d'un bail des chèques, etc.).*

Depuis 2011, des précisions ont été apportées, par un nouvel article 2 bis, à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 pour faciliter la création et la gestion d'une association par des **mineurs**. (*Télécharger la plaquette du ministère chargé de la vie associative*)

#### **ARTICLE 14 – LE BUREAU**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, (*à bulletin secret ?*), un bureau composé de :

- 1) Un-e- président-e- ;
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

*Pour prévenir des difficultés fréquentes, préciser que les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.*

*Préciser, ici ou dans un règlement intérieur, les fonctions, attributions et pouvoirs respectifs des membres du bureau.*

#### **ARTICLE 15 – INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

*Ces dispositions peuvent être affinées dans un règlement intérieur (nature des frais, des missions, qualité des bénéficiaires, etc.)*

#### **ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

#### **ARTICLE - 17 - DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (*ou à une association ayant des buts similaires*) conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

*Ne pas interdire l'attribution de l'actif net à un membre pourrait compromettre le critère de gestion désintéressée, déclinaison fiscale de l'article 1<sup>er</sup> de loi de 1901, et donc la qualification d'intérêt général.*

#### **Article – 18 LIBERALITES :**

*Article à insérer pour pouvoir accepter des legs -testaments- et des donations -entre vifs- (article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901).*

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à....., le.... 20.. »

*Signatures de deux représentants (nom, prénom et fonction) au minimum, nécessaires pour la formalité de déclaration de l'association.*

## ANNEXE N°2 : les pays membres d'Euromontana

Les membres	Pays	Les organisations associatives
Bulgarie		-Association du lait de montagne
Croatie		-PINS – Agence de développement local
Espagne		-Diputación Provincial de Burgos – Sodebur -Diputación Provincial de Soria -Diputacion Provincial de Teruel -Diputacion Provincial de Zaragoza -Diputacion Provincial de Huesca -Diputacion de Avila -Gouvernement Basque – HAZI Foundation -Gouvernement de Navarre -CREAF -Diputacion de Lleida
France		-ACAP – Association des chambres d'agriculture des Pyrénées -APCA – Chambres d'agriculture France -APEM – Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde -ARPE Occitanie Agence régionale d'appui aux stratégies territoriales -Association Porc Montagne -Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges -Chambre régionale d'agriculture Occitanie -Chambre régionale d'agriculture de la région Provence Alpes Côtes-d'Azur (PACA) -CNIEL – Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière -Conseil Général du Gard -FNSEA – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles -ISARA Lyon – Ecole d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural Macéo – Organisme pour le développement économique du Massif Central -Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises Région Auvergne – Rhône-Alpes -SUACI-Montagne Alpes du Nord – Service Interdépartemental pour l'agriculture et le développement rural
Grèce		-Region de Crète
Italie		-Centro Consorzi Belluno -Città Metropolitana di Torino -CIA – Agricoltori italiani -ERSAF – Agence régionale pour le service à --l'agriculture et aux forêts (Lombardie) -EURAC – Académie Européenne de Bolzano -POLIEDRA – Politecnico di Milano

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Provincia di Macerata</li> <li>-Südtiroler Bauernbund (Bolzano)</li> <li>-Università della Montagna, Università degli Studi di Milano (Lombardie)</li> <li>-Autonome Provinz Bozen Suedtirol</li> <li>-ACI (Alleanza Cooperative Italiane)</li> </ul>
Macédoine	-MAKMONTANA- Association pour le développement des régions de montagne
Norvège	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Board of Mountain Regions – Regionrådet for Fjellregionen</li> <li>-Buskerud County Council</li> <li>-ENRI – Eastern Norway Research Institute</li> <li>Hedmark County Council</li> <li>-Oppland County Council</li> <li>-Sogn og Fjordane County Council</li> <li>-Telemark County Council</li> <li>-USS – Utmarks kommunenes sammenslutning</li> <li>-Western Norway Research Institute</li> </ul>
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> <li>-ADRAT – Associação de Desenvolvimento da Região do Alto Tâmega</li> <li>-ADVID – Associação para o Desenvolvimento da Viticultura Duriense</li> <li>-AJAP – Association des Jeunes Agriculteurs du Portugal</li> <li>-CIMO – Centro de Investigação de Montanha</li> </ul>
République Tchèque	-Svaz Marginalních Oblastí – Union des zones défavorisées
Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>-ADH – Association de développement Horezu</li> <li>-AGROM-RO – Centre pour l'éducation en agriculture</li> <li>-CEFIDEC – Centre de formation et d'innovation pour le développement des Carpates</li> <li>-FAMD Dorna – Fédération des agriculteurs de montagne Vatra Dornei</li> <li>-Forumul Montan din România – Forum roumain de la montagne</li> <li>-Fondation OPEN FIELDS</li> <li>-FOM – Fédération des éleveurs de montagne roumains (Federatia oierilor de munte din România)</li> <li>-ROMONTANA</li> </ul>
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Highlands and Islands Enterprise</li> <li>-The Highland Council</li> <li>-UHI Millennium Institute</li> </ul>
Slovénie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Heart of Slovenia – Razvojni center Srca Slovenije</li> <li>-Faculty of Agriculture and Life Sciences, University of Maribor</li> <li>-Soca Valley Development Center – Posoški razvojni center</li> </ul>
Suisse	-SAB – Groupement Suisse pour les Régions de Montagne

### ANNEXE N°3 : les membres de l'association UIAGM

<u>Country</u>	<u>Member/Organisation</u>	<u>Site web</u>
Argentina	<a href="#">Asociación Argentina de Guías de Montaña</a>	<a href="http://www.aagm.com.ar">http://www.aagm.com.ar</a>
Austria	<a href="#">Verband der Oesterreichischen Berg- und Skiführer</a>	<a href="http://www.bergfuehrer.at">http://www.bergfuehrer.at</a>
Bolivia, Plurinational State of	<a href="#">Asociacion de Guías de Montaña y Trekking de Bolivia</a>	<a href="http://www.agmtb.org">http://www.agmtb.org</a>
Canada	<a href="#">Association of Canadian Mountain Guides</a>	<a href="http://www.acmg.ca">http://www.acmg.ca</a>
Czech Republic	<a href="#">CAHV - Ceska asociace horských vůdců</a>	<a href="http://www.horskyvudce.com">http://www.horskyvudce.com</a>
Ecuador	<a href="#">Asociación Ecuatoriana de Guías de Montaña (ASEGUIM)</a>	<a href="http://www.aseguim.org">http://www.aseguim.org</a>
France	<a href="#">Syndicat National des Guides de Montagnes Parc d'activités Alpespace</a>	<a href="http://www.sngm.com">http://www.sngm.com</a>
Germany	<a href="#">Verband Deutscher Berg- und Skiführer e.V.</a>	<a href="http://www.vdbs.de">http://www.vdbs.de</a>
Italy	<a href="#">Unione Valdostana Guide di Alta Montagna</a>	<a href="http://www.guidealtamontagna.com">http://www.guidealtamontagna.com</a>
Italy	<a href="#">Verband der Südtiroler Berg- und Skiführer</a>	<a href="http://www.bergfuehrer-suedtirol.it">http://www.bergfuehrer-suedtirol.it</a>
Italy	<a href="#">Collegio Nazionale Guide Alpine Italiane</a>	<a href="http://www.guidealpine.it">http://www.guidealpine.it</a>
Japan	<a href="#">Japan Mountain Guide Association</a>	<a href="http://www.jfmga.com">http://www.jfmga.com</a>
Kyrgyzstan	<a href="#">Kyrgyz Mountain Guide Association</a>	<a href="http://mguide.in.kg">http://mguide.in.kg</a>
Nepal	<a href="#">Nepal National Mountain Guide Association</a>	<a href="http://www.nnmga.org.np">http://www.nnmga.org.np</a>
New Zealand	<a href="#">New Zealand Mountain Guides Association</a>	<a href="http://www.nzmga.org.nz">http://www.nzmga.org.nz</a>
Norway	<a href="#">Norske Tindeveglere</a>	<a href="http://www.nortind.no">http://www.nortind.no</a>
Peru	<a href="#">Asociación de Guías de Montaña de Perú</a>	<a href="http://www.agmp.pe">http://www.agmp.pe</a>
Poland	<a href="#">Polskie Stowarzyszenie Przewodników Wysokogórskich</a>	<a href="http://www.pspw.pl">http://www.pspw.pl</a>
Slovakia	<a href="#">Národná asociácia horských vodcov Slovenskej republiky</a>	<a href="http://www.nahvsr.sk">http://www.nahvsr.sk</a>
Slovenia	<a href="#">Slovenian Association of Mountain Guides ZGVS</a>	<a href="http://www.zgvs.si">http://www.zgvs.si</a>
Spain	<a href="#">Asociación Española de Guías de Montaña</a>	<a href="http://www.aegm.org">http://www.aegm.org</a>
Sweden	<a href="#">Svenska Bergsguideorganisationen</a>	<a href="http://www.sbo.nu">http://www.sbo.nu</a>
Switzerland	<a href="#">Schweizer Bergführerverband</a>	<a href="http://4000plus.ch">http://4000plus.ch</a>
United Kingdom	<a href="#">British Mountain Guide</a>	<a href="http://www.bmg.org.uk">http://www.bmg.org.uk</a>
United States	<a href="#">American Mountain Guides Association</a>	<a href="http://www.amga.com">http://www.amga.com</a>

Source : <https://guides-montagne.org/pages/luiagm/>

## ANNEXE N° 4 : Les plus hauts sommets du monde

Altitude (m)	Sommet	Continent	Massif
8 848	Everest	Asie	Himalaya
6 959	Aconcagua	Amérique du Sud	Cordillère des Andes
6 190	Denali (McKinley)	Amérique du Nord	Chaîne d'Alaska
5 892	Kilimandjaro	Afrique	Vallée du grand rift
5 642	Elbrouz	Europe	Caucase
4 897	Massif Vinson	Antarctique	Massif Sentinel
4 884	PuncakJaya	Océanie	Chaîne de Sudirman
4 809	Mont Blanc	Europe occidentale	Alpes
2 228	Mont Kosciuszko	Australie	Cordillère australienne

Source : [www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne](http://www.wikipedia.org/listedemassifetchaînesdemontagne)

**ANNEXE N° 5 : Loi n°04-03 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 17,119,122 et 126 ;

Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Après adoption par le Parlement ;

**Promulgue la loi dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, la présente loi a pour objet de fixer les prescriptions applicables en matière de protection, d'habilitation et d'aménagement des zones de montagnes et de leur développement durable.

## **TITRE I : de la définition et du classement des zones de montagnes et des massifs montagneux**

### **Chapitre 1 : De la définition des zones de montagnes et des massifs montagneux**

**Art. 2 :** Au sens de la présente loi, on entend par :

- ✓ **Zones de montagnes :** l'ensemble des espaces formés par des chaînes et/ou des massifs montagneux et présentant à ce titre des caractéristiques géographiques de relief, d'altitude et de pente, ainsi que l'ensemble des espaces qui leur sont contigus et qui sont liés à l'économie, aux facteurs d'aménagement du territoire, et aux écosystèmes de l'espace de montagnes concerné, et qui sont qualifiés de zones de montagnes.
- ✓ **Massif montagneux :** les zones de montagnes formant une entité géographique, économique et sociale homogène.

## **Chapitre 2 : Du classement des zones de montagnes**

**Art. 3 :** Sur la base des réalités géographiques d'altitude et de pente, et des critères d'homogénéité économique, environnementale et d'aménagement du territoire les zones de montagnes sont classées en quatre catégories :

- des zones de haute montagne ;
- des zones de moyenne montagne ;
- des zones de piémont ;
- des zones contiguës.

**Art. 4 :** Outre le classement prévu par les dispositions de l'article 3 ci-dessus, les zones de montagnes sont caractérisées par la densité des occupations humaines et sont qualifiées de :

- zones à très forte densité ;
- zones à forte densité ;
- zones à moyenne densité ;
- zones à faible densité ;
- zones à très faible densité.

**Art. 5 :** Sont précisées par voie règlementaire les études et les consultations préalables requises ainsi que l'ensemble des conditions, des modalités et des procédures devant permettre:

- la détermination des communes qualifiées de zones de montagnes ;
- le classement des zones de montagnes au titre de la catégorie dont elles relèvent conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus ;
- la distinction entre les zones de montagnes en matière de densité et de caractéristiques de chaque zone ;
- le regroupement de ces zones de montagnes en massifs.

## **TITRE II : de l'aménagement des zones de montagnes et des massifs montagneux**

**Art. 6 :** Les prescriptions d'aménagement du territoire relatives aux zones de montagnes ont pour objectif de prendre en charge :

- la fragilité et le caractère sensible des zones de montagnes ;
- le handicap naturel ou géographique causé par l'altitude ou la pente ;
- le caractère du développement durable des zones de montagnes ;
- le facteur humain.

## **Chapitre 1 : Des conditions de prise en charge des zones de montagnes lors de l'élaboration des instruments d'aménagement du territoire**

**Art. 7 :** Nonobstant les dispositions de l'article 23 de la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondants au 12décembre 2001 susvisée, les schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national doivent, lors de leur élaboration, prendre en charge chaque catégorie de zone de montagnes selon leur caractérisation en matière de densité, et édicter les prescriptions et les recommandations adaptées aux zones considérées.

**Art. 8 :** Sous réserve des dispositions de la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière, les terres de montagnes classées agricoles et définies aux articles 4, 5, 6, 7, 8, et 15 de la loi suscitée sont protégées contre toute exploitation non agricole et sont prises en considération lors de l'élaboration des plans régionaux et de wilaya d'aménagement du territoire.

**Art. 9 :** Les schémas régionaux d'aménagement du territoire font ressortir toutes les zones de montagnes et leur classification en matière de densité, afin d'orienter les actions de développement en fonction des spécificités des zones et d'atténuer les handicaps.

**Art. 10 :** Les plans d'aménagement du territoire de wilaya prescrivent les occupations des espaces en matière de réalisation des infrastructures socio-économiques selon la typologie des espaces, la densité des zones de montagnes et les éventuels risques naturels.

**Art. 11 :** Les zones de montagnes sont des zones à promouvoir au sens de l'article 18 de la loi n° 01-20 du 27

Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 susvisée et bénéficient en vertu de cette loi de la plénitude des mesures spécifiques qui leur sont consacrées.

**Art. 12 :** Il est créé un conseil national de protection et de promotion des zones de montagnes dénommé

"Conseil National de la montagne".

"Le conseil national de la montagne" est chargé notamment de :

- définir les activités à même de protéger, de promouvoir et d'aménager les différentes zones et massifs montagneux,
- faciliter la coordination entre les différentes activités programmées au niveau des massifs montagneux par les avis et les propositions qu'il formule,
- fournir la consultation sur les priorités de l'intervention publique et les conditions d'octroi des subventions qu'accorde "le fonds pour la montagne",
- sensibiliser sur l'importance des zones de montagnes et sur la nécessité de leur protection et de leur promotion dans le cadre du développement durable.

La composition du "conseil national de la montagne", ses attributions, son organisation et les modalités de son fonctionnement sont précisées par voie réglementaire.

**Art. 13 :** Il est créé un fond pour le développement des zones de montagnes dénommé "fonds pour la montagne".

Ce fonds est destiné à soutenir le financement des activités et opérations visant la protection, la promotion et l'habilitation des zones de montagnes ainsi que les différentes études y afférentes.

Les ressources du "fonds pour la montagne" et les modalités de leur affectation sont fixées par la loi de finances.

**Art. 14 :** Les normes d'implantation des établissements publics, notamment ceux liés au transport, à la santé, et à l'éducation, doivent être revues pour permettre une implantation plus adaptée de ces établissements publics aux zones de montagnes en fonction de leur densité.

## **Chapitre 2 : Le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux**

**Art. 15 :** En raison des différences géographiques, écologiques, économiques, de densité des occupations, et des vocations des zones de montagnes, et afin de permettre l'édiction de prescriptions adaptées aux réalités de chaque zone de montagne, l'ensemble des prescriptions

de développement du territoire prises en vertu de la présente loi sont élaborées, et adoptées, pour chaque massif montagneux, dans un règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux.

**Art. 16 :** Pour chaque massif montagneux, le règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux fera ressortir dans chaque zone de montagne, sur la base des densités humaines existantes ou projetées :

- les vocations de chaque zone de montagne et les équipements pour concrétiser et valoriser la zone concernée conformément à sa vocation, ainsi que les occupations des espaces et les usages autorisés, ou la proposition de son classement en site ou en aire protégée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- l'ensemble des prescriptions relatives à l'implantation des routes, des constructions, des installations socio-économiques, industrielles, et de traitement des déchets, des zones d'activité économique, ainsi que les conditions d'extension des villes et villages.

**Art. 17 :** Les prescriptions du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux ne peuvent avoir pour objectif que de permettre la meilleure adéquation entre la réalité des handicaps naturels, la densité des occupations de la zone de montagne concernée, et les caractéristiques requises des infrastructures et équipements et de leurs implantations.

**Art. 18 :** Les modalités d'élaboration et d'adoption du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux, les études et consultations préalables devant être menées ainsi que les procédures d'arbitrage y afférentes sont précisées par décret.

**Art. 19 :** Les règlements d'aménagement du territoire de massifs montagneux sont révisés et actualisés après l'adoption de nouveaux schémas nationaux, régionaux, ou de wilaya d'aménagement du territoire qui comportent une évolution des implantations, des vocations, et de l'économie des zones de montagnes concernées.

**Art. 20 :** La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Jomada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004.

**Abdelaziz BOUTEFLIKA**

---

**ANNEXE N°6 : Décret exécutif n° 05-469 du 8 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005 fixant les études et les consultations préalables requises ainsi que l'ensemble des conditions, des modalités et des procédures devant permettre la détermination et le classement des zones de montagne ainsi que leur regroupement en massifs montagneux**

Le Chef du Gouvernement, Sur le rapport du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 04-03 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n°04-136 du 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie

El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-08 du 12 Chaoual 1421 correspondant au 7 janvier 2001 fixant les attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

**Décrète :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 04-03 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004, susvisée, le présent décret a pour objet de définir les études et les consultations préalables requises ainsi que l'ensemble des conditions, des modalités et des procédures devant permettre :

- la détermination des communes qualifiées de zones de montagne,
- le classement des zones de montagne au titre de la catégorie dont elles relèvent conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n° 04-03 du 5 Joumada

El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004, susvisée,

- la distinction entre les zones de montagne en matière de densité de population et de caractéristiques de chaque zone,
- le regroupement de ces zones de montagne en massifs montagneux.

**Art. 2 :** Sur la base des critères fixés par les articles 2 et 3 de la loi n° 04-03 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004, susvisée, les études évoquées à l'article 1er ci-dessus sont élaborées par des bureaux d'études, des organismes spécialisés ou tout centre de recherche en matière de géographie économique ou en aménagement du territoire ou en environnement, sur la base de conventions ou de contrats d'études.

**Art. 3 :** Les études sont élaborées par massif montagneux, en tenant compte des caractéristiques géographiques, économiques et de densité humaine, ces études doivent expressément faire ressortir :

- le diagnostic géographique, économique et social du massif montagneux concerné ;

- les critères, paramètres et autres données significatives utilisées pour l'élaboration de ces études ;
- les propositions de classement en zones de montagne et en catégories de densité telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret.

**Art. 4 :** Pour le suivi de l'élaboration des actes prévus à l'article 1er ci-dessus, il est institué une commission interministérielle des études de classement des zones de montagne, dénommée ci-après .la commission. Composée des représentants du :

- ministre chargé de l'aménagement du territoire, président,
- ministre chargé des collectivités locales,
- ministre chargé des finances,
- ministre chargé des ressources en eau,
- ministre chargé de l'énergie ;
- ministre chargé de l'environnement,
- ministre chargé de l'éducation nationale,
- ministre chargé de l'agriculture,
- ministre chargé du développement rural,
- ministre chargé des travaux publics ;
- ministre chargé de la santé,
- ministre chargé des transports,
- ministre chargé de la petite et moyenne entreprise,
- ministre chargé de la culture,
- ministre chargé de l'artisanat,
- ministre chargé de la solidarité nationale.

**Art. 5 :** La commission est notamment chargée :

- d'examiner et de valider les études et les projets de classement des zones de montagne qui lui sont soumis par le ministre chargé de l'aménagement du territoire ;
- de définir, le cas échéant, tout aspect des études ou de projets nécessitant un examen complémentaire.

**Art. 6 :** La commission peut faire appel à toute autre personne en mesure d'apporter une contribution à ses travaux.

Le secrétariat des travaux de la commission est assuré par les services du ministère chargé de l'aménagement du territoire.

Les membres de la commission sont informés du lieu, de la date et de l'ordre du jour de la réunion au moins quinze (15) jours avant sa tenue.

**Art. 7 :** La liste nominative des membres de la commission est fixée par arrêté du ministre chargé de L'aménagement du territoire sur proposition des autorités dont ils relèvent.

**Art. 8 :** Le ministre chargé de l'aménagement du territoire transmet, pour consultation, les projets de classement aux walis, aux assemblées populaires de wilaya, aux assemblées populaires communales concernées, ainsi qu'à toute institution, organisme ou association dont l'avis peut permettre de favoriser la pertinence et l'efficacité du classement envisagé.

**Art. 9 :** Au terme de la procédure de consultation, la commission procède à l'examen des avis, observations ou propositions émis et valide le projet de classement par un procès-verbal qui fait ressortir s'il y a lieu l'ensemble des modifications à apporter et les éléments soumis à

L'arbitrage.

**Art. 10 :** Le classement des zones de montagne par massifs montagneux, au sens de l'article 5 de la loi n° 04-03 du 5 Joumada El oula 1425 correspondant au 23 juin 2004, susvisée est prononcé par décret exécutif.

**Art. 11 :** Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et Populaire Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005.

**Ahmed OUYAHIA.**

**Annexe N°7 : Liste des agences de tourisme et de voyages agréées (arrêtée au 30/09/2017)**

N°	Dénomination	Adresse	Tel	Fax
01	ONAT(Succursale)	03, Rue LARBI Ben M'Hidi Tizi-Ouzou	026.19.61.71	026.19.61.73
02	TVA(Succursale)	Bd Colonel Mellah Maison de L'Artisanat Tizi-Ouzou	026.19.03.03 .19.04.04 026.19.03.21	026.19.04.04 026.19.03.21
03	ETK-VOYAGES	HôtelLallaKhedidja Rue KhodjaKhaledTizi-Ouzou	026.20.41.36 026.20.17.59	026.20.41.36
04	DJURDJURA TOURISME	Cité Mohamed Boudiaf (ex Cité 2000 logts)BT 37 local N° 02Nouvelle Ville Tizi-Ouzou	026.21.13.34 26.21.52.52	026.21.52.52
05	IDHOURAR TOURS	ZHUN Sud, Quartier B.Ilot n°06 Nelle Ville Tizi-Ouzou	026.11.80.80 026.11.74.74 026.11.71.71	026.11.81.81 026.11.74.74
06	AIR PLUS TOURISME	24 Rue des frères Sidi Maamar N°24, Tizi-Ouzou	026.20.21.74 026.20.20.72	026.20.20.72 026.20.21.74
07	SOLEIL VOYAGES/SOLEIL TOURS(Succursale)	Cité 166 logts EIGR Bt EPLF Gare Routière Tizi-Ouzou	026.20.17.20	026. 20.17.20
08	PRESTIGE VOYAGES	Avenue du 20 Août 1956 Immeuble Zerioul Local N°6 Azazga Tizi-Ouzou	026.14.19.99	026.14.19.99
09	TAFSUT TRAVEL AND TOURISM	Bd Colonel Amirouche N° 05 B Bâtisse n°05 (EX26) Tizi-Ouzou	026.20.45.11	026.20.36.56

<b>10</b>	<b>KOUAOU TRAVEL</b>	40 Rue des frères BELHADJ Local N°03,1 <sup>er</sup> étage N.Ville Tizi-Ouzou	026.11.78.04	026.11.78.04
<b>11</b>	<b>ECLIPSE TOURS</b>	Rue des frères BELHOCINE TiziOuzou	026.12.84.39	026.12.84.39
<b>12</b>	<b>CROISI TOUR</b>	Avenue ABANE Ramdane, 1 er étage Pépinière de micro -entreprises, local N°25 Tizi-Ouzou	026.20.41.34	026.22.85.54
<b>13</b>	<b>CLAIRE MER</b>	28, Rue Ahmed ChaffaiTigzirt, Tizi-Ouzou	026.25.87.16	026.25.87.16
<b>14</b>	<b>IMURAS</b>	Cité Tours Villa Lot N°28, Local N°02 Tizi-Ouzou	026.12.93.15	026.12.93.15
<b>15</b>	<b>AREA VOYAGE</b>	Angle liant les Rues : Frères HAMDAD et Med SaidAzeffoun, local N°01 Tizi-Ouzou.	026.19.04.34	026.19.04.34
<b>16</b>	<b>LAND TRAVEL SERVICE</b>	Cooperative Immobilière "THALEMASTH" sud de la cité "B", lot N° 46 Bis, local N°06, Nouvelle Ville Tizi-Ouzou.	026.21.19.25	026.21.19.25
<b>17</b>	<b>AGORA TOURISME ET VOYAGES</b>	03,Rue KERRAD Rachid,Bt:A, local N°02 Tizi-Ouzou	026.12.44.44	026.12.66.66
<b>18</b>	<b>BA TOURS</b>	31,Rue HOUARI BOUMEDIENE,local N°03 Tizi-Ouzou	026.19.05.22	026.19.05.23
<b>19</b>	<b>SIROCCO VOYAGES</b>	Tour Ali Ouarab entre Bd Krim BELKACEM et Rue des frères BEGGAZ Local N°16 Nouvelle Ville Tizi-Ouzou.	026.11.52.15	026.11.52.15
<b>20</b>	<b>AMAZONE TOURS</b>	Rue des frères Ben Akli, Local N° 11B, Boghni –Tizi-Ouzou.	026.28.32.67	026.28.45.08
<b>21</b>	<b>El Ahrar tourisme et</b>	Coopérative immobilière THIZII 01	026.27.45.82	026.27.45.82

	voyage (succursale)	Local n°02 DBK		
22	Air Plus Tourisme (succursale)	01Bd colonel ALI MELLAH Tizi-Ouzou	026 20 21 74	026 20 20 72
23	MERATOURL	Rue KHODJA khaled, local 38A Tizi-Ouzou	026.20.12.91	026.20.12.91
24	FIRST CLASS TRAVEL	Rue KHODJA Khaled, Bt : A, local n°06 Tizi-Ouzou	026.20.05.63	026.20.05.63
25	ESSIWENE TRAVEL	Rue LAMALI Ahmed, Bt C, 1 <sup>er</sup> étage, N°01, Cité des 48 Logts, Tizi-Ouzou.	026.12.14.12	026.12.14.12
26	BELHOS VOYAGE	Ait NaayemBt B1, 2 <sup>ème</sup> sous sol local N°08 Azeffoun Tizi-Ouzou	026.15.90.50	026.15.90.50
27	DBK VOYAGES	Rue Kasri Ahmed ,lot N°04,local01,Draa Ben Khedda, Tizi-Ouzou	026.27.14.10	026.27.14.74
28	IMKIREN	Lotissement AID Slimane, local n°01, Draa El Mizén, Tizi-Ouzou.	026.13.50.50	026.13.50.50
29	FELICITA Tours	Lot n°04, M'DouhaTizi-Ouzou.	026.19.74.84	026.19.74.84
30	ABYS TRAVEL	Local n°02 BisBatisse SEDDIKI RN n°15, Aguemoun, LarbaaNathIrathenTizi-Ouzou	026.49.39.39	026.49.39.39
31	AYLAL VOYAGE	Centre de la commune de Freha, local "C", Tizi-Ouzou	026.45.71.66	026.45.71.66
32	RIMENE VOYAGES	Centre commercial « HAMMAD », local n°03, Ilot de la région Sud, Cité B, lotissement n°06, lot n°12 Tizi-Ouzou	026.18.26.94	/
33	SKY Tours	Local A1 ; Tikoubaine, Ouagnoune / Tizi-Ouzou	/	/
<b>Total = 33</b>		-	-	-

### Annexe N°8 : Les offices de tourisme de la wilaya de Tizi-Ouzou

N°	Désignation	Téléphone/facebook/émail	Adresse
01	Office du Tourisme de Tizirt.	<b>Tel</b> : 026 15 81 54 <b>Mob</b> : 07 72 39 05 18 <b>Face book</b> :officedetourismedetizirt <b>Email</b> : <a href="mailto:ottizirt@yahoo.fr">ottizirt@yahoo.fr</a>	Commune de Tizirt (centre).
02	Office de Tourisme d'Azeffoun	<b>Mob</b> : 06 70 28 82 11 <b>Email</b> : <a href="mailto:officedetourismeazeffoun@yahoo.com">officedetourismeazeffoun@yahoo.com</a>	Azeffoun.
03	Office de Tourisme « Akfadou » de la wilaya de Tizi-Ouzou	<b>Mob</b> : 07 70 76 42 13 07 70 76 44 19 07 74 04 07 64 <b>Tel/Fax</b> : 026 34 04 83 <b>Face book</b> :bouzguenevol libre <b>Email</b> : <a href="mailto:ASPNA73@hotmail.fr">ASPNA73@hotmail.fr</a>	Centre culturel Ait Sidi Amar OulhadjBouzuene Tizi-Ouzou.
04	Office du tourisme et de l'artisanat « AgrakalTazrut »	<b>Mob</b> : 07 71 39 50 04 <b>Email</b> : <a href="mailto:agrakal@hotmail.com">agrakal@hotmail.com</a>	Maison de jeune du village Tazrouts, CneAbi Youcef Ain El Hammam.
05	Office du tourisme de la wilaya de Tizi-Ouzou	<b>Mob</b> : 05 50 73 07 33	05 Rue des frères BELHOCINE Tizi-Ouzou.
<b>Total : 05</b>		-	-

Source : www.DTA.dz

## Annexe N°9 : Associations de tourisme

N°	Désignation	Téléphone	Adresse
01	Association de Tourisme AMNIR Tizi-Ouzou.	<b>Mob</b> : 05 61 84 55 26 05 53 13 52 76 07 71 10 90 28 <b>Face book</b> : association touristique amnir de Tizi-Ouzou <b>Email</b> : <a href="mailto:amnir_asso@yahoo.com">amnir_asso@yahoo.com</a>	Coopérative El Yasmine Quartier A, ilot D zone Sud Nouvelle Ville Tizi-Ouzou.
02	Association Tourisme de Montagne de Djurdjura à Iboudrarene.	<b>Mob</b> : 06 98 69 51 02 06 69 73 22 40 <b>Face book</b> : Association De Tourisme de montagne de djurdjura	Tala N'Tazert ,15116 IBOUDRARENE Tizi-Ouzou.
03	Association Trésor Touristique Algérien	<b>Mob</b> : 05 58 65 78 62 <b>Face book</b> :djurdjura Tamazight <b>Email</b> : <a href="mailto:jurjura-amazight@outlook.com">jurjura-amazight@outlook.com</a>	Ex Gare routière Tizi-Ouzou
04	Association touristique « village du monde »	<b>Mob</b> : 06 62 52 34 54 <b>Face book</b> : association touristque, village du monde, iguersafene <b>Email</b> : <a href="mailto:village2monde@gmail.com">village2monde@gmail.com</a>	Village Iguersafene Cne IDJEUR Daïra de Bouzeguene
05	Association Touristique « l'Etoile de la Montagne »	<b>Mob</b> : 0559 27 83 98	Auberge de Jeunes de Beni Yenni
Total : 05		-	-

**ANNENE N°10 : Questionnaire pour association touristique et association de sport de montagne**

Nous réalisons une enquête anonyme dans le cadre de notre mémoire de master portant sur « le rôle des organisations associatives dans la promotion de tourisme de montagne ; cas des associations touristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou ».

Nous vous remercions de bien vouloir contribuer à cette enquête académique dont les résultats seront bénéfiques pour le tourisme local.

**Axe1 : identification de l'association et financement**

1. Quel est le nom de votre association ?

.....

2. Quelle est la date de dépôt des statuts de l'association ?.....

3. Qui a été à l'origine ? Qu'est-ce qui a motivé cette démarche ?

.....

4. Y a-t-il eu une modification de son nom ou de son objet depuis sa création ? Si oui, préciser.

.....  
.....

5. Quelles sont les coordonnées de votre association ?

Adresse :.....

Numéro de téléphone :.....

Page face-book.....

Site web.....

6. Quels sont les ressources et les financeurs habituels de votre association ?

- Cotisations des adhérents ou d'athlètes
- Subventions communale
- Subventions de la wilaya
- Subventions de la direction de culture
- Subventions de la direction de la jeunesse et des sports
  
- Subventions de la direction de l'environnement
- Dons, mécénat
- Entrées, visites
- Prestations culturelles (expos, publications)
- Subventions de la direction du tourisme et l'artisanat

- Autres (précise-le).....

7. Les aides ou les subventions que vous recevez des collectivités locales ou de l'Etat sont-elles attribuées dans le cadre :

- De votre fonctionnement général
- Pour une action précise

Laquelle (restauration, transport, hébergement, location de votre siège social, matériel et outil de bureau, matériel et appareil de sport, ... ..

8. Participez-vous à un réseau (fédération, union d'associations,...) ?

- OUI  NON

Si oui, lequel(s).....

9. Quel sont les acteurs institutionnels avec qui avez-vous des relations :

- Office de tourisme
- direction de tourisme et l'artisanat
- la ligue de sport de montagne
- la fédération de sport de montagne
- la commune
- la wilaya
- DJS

**Axe2 : activité et rayonnement de l'association**

10. quel est le(s) secteur d'activité de l'association ? Merci de me répondre le(s)thème choisi(s) dans le journal officiel de l'association :

- Tourisme
- Tourisme et culture
- Tourisme et culture et jeunesse
- Tourisme et culture et jaunes et environnement
- Autre (préciser le)

11. Sur quel territoire s'investir votre association :

- Régional [ ]
- Wilaya [ ]
- National [ ]

- International [ ]

12. Quel est le public touche par votre association ?

- La population locale
- Les étudiants
- Les fonctionnaires
- Tout le monde

Autre (préciser le) .....

13. Quelle est la taille de votre association ?

- Nombre d'adhérents actuels
- Nombre de bénévoles actifs
- Nombre des nouveaux adhérents (2017)
- Nombre d'athlètes actuels
- Nombre d'athlètes qui participent à la compétition :

Willaya  national  international  tournoi  événement

- Nombre de nouveaux athlètes (2017)

**Axe3 : objectifs et outils de promotion du tourisme**

14. Quel est votre objectif principal ?

.....

15. Quels sont vos objectifs secondaires ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
16. Quel est le rôle (s) de votre association ?

.....  
.....  
.....  
.....

17. Ou effectuez-vous vos excursions ?

- La plage
- Montagne
- Village montagnoux
- Site touristique
- Nature (faune et la flore)
- Musé
- Les parcs nationaux
- Autre (préciser).....

- Vous excursions ; sont-elles : régional  wilaya  national

18. avez-vous crée un ou des circuits dans le milieu montagnoux ?

OUI  NON

-Si oui le(s) quel ?

.....  
.....

19. Organisez –vous des visites touristiques (séjours)?

OUI  NON

- Si oui pour qui ?.....

- Dans quel but ?.....

-Combien la durée de vous séjour ?.....

-combien de séjour que vous faites dans l'année ?

20. Organisez-vous des actions de bénévoles (nettoyage) ?

OUI  NON

-Si oui combien des fois dans l'année ?

-Quel sont les lieux ou vous avez fait ces actions ?

.....

-Pour quel objectif ?.....

.....

21. Avez- vous montez un ou des projets touristiques ?

OUI  NON

-Si oui ou ?

.....

21.1 : Combien de projet avez-vous monté depuis votre création

21.2 : Votre projet est :

- Réaliser
- Au court de réalisation
- Pas encore

21.3 : Dans chaque projet que vous avez monté combien de poste d'emplois que on visage vous d'être

21.4 : quelle est la nature de ces projets ?.....

21.5 : pour la réalisation de votre projet ; avec qui vous collaborer ?

.....

.....

.....

21.6 : ces collaborateurs sont-ils : national  international

22. Organisez-vous des formations ?

OUI  NON

-Si oui .Pouvais-vous nous situations les formations que vous faites chaque année ?

.....  
.....  
.....  
.....

22.1 : Quel est le nombre annuel des formations que vous faites ?

22.2 : Qui bénéficie de ces formations ?

- Les membres de l'association
- Les adhérents
- Le large public
- Un public précise
- Autre (préciser) .....

22.3 : Est-ce que vous faites appel à des formateurs ?

OUI  NON

- Si non ; qui se occupe de ces formation dans votre association ?

- Le président de l'association
- Les membres du bureau exécutif
- Les adhérents

23 .Organisez-vous des événements ?

OUI  NON

- si oui ; le (s) quel ?.....  
.....  
.....

- Qui sont vous invités à ces événements ?

- Autre associations
- Communauté de village
- le personnel de la DTA

- les conférenciers
  - le personnel de LAPC
  - Le président de la ligue de sport de montagne
  - La DJS
  - Les arbitres
  - Les journalistes
  - Camera man
  - autre (précise-le).....
- .....

24. Quelles sont les événements que vous célébrer ? Préciser le nombre de fois depuis votre existence ?

Les événements	OUI	NON	Nombre de fois
Journée national du tourisme			
Journée mondial du tourisme			
le moins du patrimoine			
Autre événement			

25. Qu'il est le moyen de communication que vous utilise pour partage de information ? (publicité)

- radio
- Tv
- Journal (annonce)
- Page Facebook
- Panneaux de publicité
- les dépliants
- bouche à l'oriel

- Autre (précise-le).....

26. comment vous répondez à des invitations que vous recevez par d'autre association ?

Négative       positive

- Si elle est positive, avec quelle action que vous participer ?

- Exposition
- Animation
- Conférence
- Invite honneur
- Exhibition
- Sensibilisation
- Guide
- Autre (précise-le).....

Date et signature

## **Table de matière**

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Liste des figures	
Liste des graphes	
Liste des tableaux	
Liste des images	
Liste des cartes	
Sommaire	
Introduction Générale : .....	1

### **Chapitre I**

#### **Les organisations associatives**

I : aperçu sur les organisations associatives .....	7
I.1 : Différentes définitions .....	7
I.1.2 : Définition d'une association a but non lucratif : .....	7
I.1.3 : Définition d'une association particulière .....	7
I.2 : Le statut de l'association : .....	8
I.2.1 : définition .....	8
I.2.2 : La rédaction des statuts .....	8
I.2.2.1 : Les statuts comportent généralement les éléments suivants : .....	8
I.2.3 : Âge minimum des fondateurs et dirigeants .....	8
I.2.4 : Le statut de membre .....	9
I.2.5 : Le statut particulier de bénévole « dirigeant » .....	9
I.2.5.1 : L'exigence du bénévolat .....	10
I.2.6 : Définir les rôles .....	10
I.2.6.1 : Les fondateurs .....	10
I.2.6.2 : Les membres actifs .....	10
I.2.6.3 : Les « membres passifs » .....	11
I.2.7 : Les éléments fondateurs d'une association .....	11
I.2.7.1 : Du partage et de la participation .....	11
I.2.7.2 : De l'égalité .....	11
I.2.7.3 : D'un dispositif permanent .....	12
I.2.7.4 : De la finalité du projet .....	12
I.2.7.5 : D'un but .....	12
I.3: La création et la déclaration d'une association .....	12
I.4: Types d'associations .....	13
I.4.1: Association de fait (non déclarées) .....	14
I.4.2: Association déclarée .....	14
I.4.3: Association agréée .....	15
I.4.4: Association reconnue d'utilité publique .....	15
I.4.5 : L'association intermédiaire .....	16

I.4.6: L'association étrangère .....	16
I.5: Les organisations non gouvernementales .....	16
I.5.1: L'importance des ONG.....	17
II: L'implication des associations touristique dans la promotion de tourisme de montagne ..	17
II.1 : Les activités touristiques dans les montagnes .....	17
II.1.1 : des actions qui sont organisées et planifiées dans l'espace de vie sociale : .....	17
II.1.2 : Activités de Pleine Nature .....	19
II.1.3 : Création d'une école d'aventure.....	20
II.1.5 : Semaine du développement durable .....	20
II.1.6 : Jardin Pédagogique.....	20
II.1.7 : Fête De la Nature .....	20
II.2: Les formations fournie par les associations touristique.....	21
II.2.1: Initiation en tourisme.....	21
II.2.2 : Gestion de cycle de projet (GCP).....	21
II.2.3: secourisme .....	21
II.2.4 : Guide touristique .....	22
II.2.5: gestion et encadrement d'un groupe d'enfant.....	22
II.2.6: initiation a la connaissance de la vie associative.....	22
II.2.7 : comptabilité associative.....	22
II.2.8: initiation en fonction employeur des responsables associatifs .....	23
II.3 : les outils : .....	23
II.3.1: Guides / fiches pratiques .....	23
II.3.2 : Modèles de documents / Kits .....	23
II.3.3 : Logiciels libres .....	24
II.3.4 : Les sources web utiles .....	24
II.3.5 : les outils numériques d'une association: .....	25
Les différents outils numériques que les associations utilisent.....	25
II.3.5.1 : Les outils de travail collaboratif .....	25
II.3.5.2 : Les outils de partage de fichiers .....	26
II.3.5.3 : Les outils de communication entre les bénévoles. ....	27
II.3.6: Ressources numériques .....	27
II.3.7: Les ressources de l'association .....	28
II.3.7.1 : Ressources financières.....	29
II.3.7.2: ressources humaines .....	30
III: Les grandes associations du tourisme de montagne dans le monde.....	32
III.1.1 : présentation d'Euromontana .....	32
III.1.2 : les actions de l'association .....	32
III.1.3 : les forces et les faiblesses de l'association.....	33
III.2 : L'UIAGM (L'Union Internationale des Associations de Guides de Montagne).....	35
III.2.1 : présentation de l'association .....	35
III.2.2 : Les activités de l'association.....	35
III.2.3 : la mission de l'association .....	35
III.3 : La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM).....	36
III.3.1 : La présentation de l'association .....	36

III.3.2 : Les activités et les missions de l'association .....	37
III.3.3: les grands objectifs de l'association .....	37
III.3.3.1 : Accueillir .....	37
III.3.3.2 : Développer .....	38
III.3.3.3 : Transmettre .....	38
III.3.3.4 : Mobiliser .....	38
IV: poids du monde associatif dans le tourisme de montagne .....	38
IV.1 : Dynamisme et territoire .....	38
IV.2 : Rôle dans le dialogue civil .....	38
IV.3 : Place des associations dans la société .....	39
Conclusion.....	40

## **Chapitre II**

### **Tourisme et montagnes**

Introduction .....	41
I : Les montagnes .....	42
I.1 : Définition des zones de montagnes et des massifs montagneux.....	42
I.1.1 : zone de montagne .....	42
I.1.2 : Massif montagneux.....	42
I.2 : Définition de la montagne.....	42
I.3 : Le paysage de montagne.....	42
I.4 : Types de montagnes dans le monde et leur classement en Algérie .....	44
I.4.1 : Types de montagnes.....	44
I.4.2 : Classement des zones de montagnes en Algérie.....	45
I.4.2.1 : La haute montagne.....	45
I.4.2.2 : La moyenne montagne.....	45
I.4.2.3 : Les zones de piémonts et contigus.....	45
I.5 : Climat montagnard .....	45
I.6 : la flore et la faune dans les montagnes .....	46
I.6.1 : la flore .....	46
I.6.2 : La faune dans les montagnes .....	47
I.7 : Les grandes zones de relief dans le monde.....	48
I.7.1 : Les caractéristiques du relief .....	48
I.8 : Chaine de montagne.....	49
I.8.1 : Définition d'une chaîne de montagnes.....	49
I.8.2: Principales chaînes de montagnes.....	49
II : Les aspects législatifs ; loi de la montagne.....	51
II.1 : Historique de la loi Montagne .....	51
II.2 : Reconnaissance de la spécificité montagne .....	51
II.3 : Plan de l'intervention .....	52
II.3.1 : Des évolutions quant à la gouvernance .....	52
II.3.2 : La portée environnementale de l'acte II.....	52
II.3.3 : Les conséquences de l'acte II de la loi Montagne en matière de gestion de l'eau .....	53

II.4 : Le soutien à l'économie.....	53
II.4.1 : La gestion forestière dans l'acte II de la loi Montagne .....	54
II.4.2 : L'ouverture à un tourisme multi-saisonnier .....	54
II.4.3: La compétence tourisme dans l'acte II de la loi Montagne .....	54
II.4.4 : La gestion des problématiques liées aux aspects saisonniers .....	55
II.5: Les évolutions immobilières et urbanistiques .....	55
II.5.1: Le principe de constructibilité limitée .....	56
II.5.2: Les Unités Touristiques Nouvelles.....	56
II.5.3: Le dispositif ORIL.....	56
II.6 : La réglementation des zones de montagne en Algérie .....	57
III : Tourisme de montagne .....	57
III.1 : Définition .....	58
III.2 : Les atouts du tourisme de montagne :.....	58
III.2.1 : Le tourisme culturel : .....	58
III.2.2 : Tourisme de nature.....	58
III.2.4 : Tourisme de loisir sportif .....	59
III.2.5 : Tourisme de santé.....	59
III.2.6 : Le tourisme volcanique .....	60
III.3 : Les modes d'hébergements .....	60
III.3.1 : Les hôtels : .....	60
III.3.2 : Les résidences de tourisme.....	60
III.3.3 : Les appartements.....	61
III.3.4 : Les gîtes : .....	61
III.3.5 : Les chalets.....	61
III.3.6 : Les campings.....	62
III.3.7 : Auberge de jeunesse.....	62
III.4 : Les activités de montagne .....	62
III.4.1 : Les activités terrestres .....	62
III.4.2 : Les activités nautiques et aériennes .....	63
III.4.3 : les activités sportives complémentaires .....	64
III.4.3 : Loisirs non sportifs.....	64
III.5 : L'Algérie et Le tourisme des montagnes (ski, escalade, et randonnée).....	65
III.6 : La clientèle du tourisme en zone de montagne .....	66
III.6.1 : La clientèle des retours au pays: .....	66
III.6.2 : La clientèle du tourisme social et associatif:.....	66
III.6.3 : La clientèle des amateurs de montagne:.....	66
III.7 : Quelques statistiques sur le tourisme de montagne.....	66
IV : impact environnementaux du tourisme de montagne .....	67
IV.1 : La dégradation des sols .....	68
IV.2 : La dégradation de la végétation .....	68
IV.2.1 : La végétation peut aussi être endommagée par les activités touristiques :.....	68
IV.3 : Impacts sur la faune et la flore : .....	69
IV.3.1 : Les effets du tourisme sur la vie sauvage sont les suivants : .....	69
IV.4 : La transformation des paysages .....	70

IV.5 : Les modifications écologiques.....	71
V : les outils de protection environnementale en zone de montagne .....	71
V.1 : Le développement durable : .....	72
V.1.1 : forêts.....	72
V.1.2 : changement climatique :.....	72
V.1.3 : réduction des risques de catastrophe .....	72
V.1.4 : biodiversité.....	72
V.2 : le tourisme durable :.....	73
V.3 : Création des parcs naturels.....	73
V.4: autre outil de protection : .....	74
Conclusion.....	75

### **Chapitre III**

#### **Evaluation du rôle des associations de tourisme et de sport dans les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Introduction .....	76
I : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou .....	77
I.1 : Repères historiques .....	77
I.2 : Situation géographique: .....	77
I.3: les potentialités touristiques.....	79
I.3.1 : L'Hydrôme : .....	79
I.3.1.1 : Les lacs .....	79
I.3.2 : Le phytome : .....	79
I.3.2.1 : Climat.....	79
I.3.2.2 : Découpage géographique.....	80
I.3.3 : La faune et la flore .....	83
I.3.3.1 : La flore.....	83
I.3.3.2 : La faune .....	84
I.4 : Les infrastructures touristiques de la région montagneuse à Tizi-Ouzou.....	84
I.4.1 : Les routes touristiques .....	84
I.4.2 : Hébergement.....	86
I.5 : les acteurs institutionnels dans le tourisme de la wilaya Tizi-Ouzou .....	86
I.5.1 : la Direction du Tourisme et de l'Artisanat .....	86
I.5.2 : les agences de voyages .....	87
I.5.3 : les organisations associatives et les offices de tourisme.....	87
II : Démarche méthodologique de la recherche.....	88
II.1 : Le Questionnaire .....	89
II.1.1 : Le type des questions posées .....	89
II.1.1.1 : Les questions ouvertes.....	89
II.1.1.2 : Les questions fermées.....	89
II.2 : L'ordre des questions .....	90
II.2.1 : Premier axe : identification et le financement de l'association .....	90
II.2.2 : Deuxième axe : activités et rayonnement de l'association.....	90

---

II.2.3 : Troisième axe : objectifs et outils de promotion de tourisme.....	91
II.3 : Le mode d'administration des questionnaires .....	91
III : Analyse et interprétation des résultats.....	92
III.1 : AXE N° 1 : identification de l'association et financement.....	92
III.1.1 : Réponses aux questions 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 (le non de l'association, date de création, adresse, qui a été à l'origine et motivation). .....	92
III.1.2 : Réponse a la question 6 : quels sont les ressources et les financeurs habituels de l'association ?.....	93
III.1.3 : Réponse a la question 7 : les aides ou les subventions que vous recevez des collectivités locales et comment sont elles attribuées ? .....	94
III.1.4 : Réponse a la question 8 : participez-vous à un réseau (fédération, union d'association...) ?.....	94
III.1.5 : Réponse a la question 9 : Quels sont les acteurs institutionnels avec qui avez-vous des relations ?.....	95
III.2 : AXE 02 : activité et rayonnement de l'association .....	97
III.2.1 : Réponse a la question 10 : Qui est le secteur de l'activité de l'association ? .....	97
III.2.2 : Réponse a la question 11 : sur quel territoire s'investir chaque association ? .....	98
III.2.3 : Réponse a la question 12 : qui est le public touché par votre association ?.....	99
III.2.4 : Réponse a la question 13: qu'elle est la taille de l'association ?.....	100
III.3 : Axe 3 : objectifs et outils de promotion du tourisme .....	102
III.3.1 : Réponse a la question 14 : quel est votre objectif principal ?.....	102
III.3.2 : Réponse a la question 15 : quels sont les objectifs secondaires ? .....	103
III.3.3 : Réponse a la question 16 : quel est le rôle (s) des associations ?.....	104
III.3.4 : Réponse a la question 17 : où effectue l'association les excursions ? .....	105
III.3.5 : Réponse a la question 18 : avez-vous crée un ou des circuits dans le milieu montagnard ?.....	106
III.3.6 : Réponse a la question 19 : organisez-vous des visites touristiques (séjours) ? .....	107
III.3.7 : Réponse a la question 20 : organisez-vous des actions de bénévoles ? .....	108
III.3.8 : Réponse a la question 21 : avez-vous montez un ou des projets touristiques ? .....	109
III.3.9 : Réponse a la question 22 : organisez-vous des formations ? .....	110
III.3.10 : Réponse a la question 23 : organisez-vous des événements ? .....	111
III.3.11 : Réponse a la question 24 : quelles sont les événements que vous célébrez ?préciser les nombres de fois depuis votre existence ?.....	112
III.3.12 : Réponse a la question 25 : qu'il est le moyen de communication que vous utiliser pour partager de l'information ?.....	113
III.3.13 : Réponse a la question 26 : comment vous répondre à des invitations que vous recevez par d'autre association ?.....	114
Conclusion.....	115
Conclusion générale : .....	116
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

## Résumé

Le tourisme est devenu de nos jours, dans de nombreux pays, un secteur fondamental et de premier plan dans le développement économique et social. L'Algérie est aujourd'hui une destination touristique quasiment vierge qui n'a malheureusement pas été encore suffisamment exploitée contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen. En effet, elle possède un potentiel touristique énorme surtout celui montagneux.

C'est à travers les richesses des divers écosystèmes que notre choix s'est fixé sur la wilaya de Tizi-Ouzou, qui s'étend sur une superficie de 2 957,93 Km<sup>2</sup> dont 80% en relief montagneux, et plus de 70% de sa population est rurale. Tizi-Ouzou peut être encore considérée comme une zone totalement vierge car le tourisme de montagne dans notre wilaya est un fait relativement récent, la Perception de la population vers le tourisme reste un grand défi devant le développement de cette activité touristique à cause le mal préparer. Face à cette situation les associations de tourisme et de sport de montagne sont intervenir par un programme de sensibilisation les villageois conservateurs, la formation et le soutien des bénévoles susceptibles de compléter leur capacité à accompagner jusqu'au bout, protège la nature et l'environnement ; promouvoir les pratiques sportives, organise et célèbre et participe a des événements touristiques à fin de mener à bien les projets de développement touristique pour d'espérer des retombées positives sur le territoire et la population.

Pour que le tourisme de montagne a Tizi-Ouzou soit contribué au développement local, une véritable synergie doit exister entre l'Etat, les organisations associatives, collectivité local, et promoteurs et professionnels du tourisme, ainsi que la communauté villageoise à fin du réuniront les efforts devant les contraintes qui retardent le secteur et le développement local en générale.

**Mot clé** : les organisations associatives ; les associations de tourisme et de sport de montagne ; tourisme de montagne ; les montagnes ; la loi de la montagne, les rôles ; promotion.

## Summary

Tourism has become, in many countries, a fundamental and leading sector in economic and social development. Algeria is today a virtually untouched tourist destination that has unfortunately not yet been sufficiently exploited unlike other countries around the Mediterranean. Indeed, it has a huge tourism potential especially mountainous.

It is through the richness of the various ecosystems that our choice is fixed on the wilaya of Tizi-Ouzou, which covers an area of 2 957, 93 Km<sup>2</sup> of which 80% in mountainous relief, and more than 70% of its population is rural. Tizi-Ouzou can still be considered as a totally untouched area because the mountain tourism in our wilaya is a relatively recent fact; the Perception of the population towards tourism remains a big challenge to the development of this tourist activity because of the badly prepared. Faced with this situation mountain tourism and sport associations are intervening through an awareness program for conservative villagers, the training and support of volunteers who can complement their ability to accompany the end, protects nature and the environment; promote sports practices, organize and celebrate and participate in tourist events in order to carry out tourism development projects in order to hope for positive spin-offs on the territory and the population.

For mountain tourism in Tizi-Ouzou to be contributed to local development, a real synergy must exist between the State, the associative organizations, the local community, and promoters and professionals of tourism, as well as the village community at the end of the meeting. Efforts at these constraints that delay the sector and local development in general.

**Key word**: the associative organizations; tourism and mountain sports associations; mountain tourism; mountains; the law of the mountain, the roles; promotion.

## Agzul

Tamerrit deg lewqat-agi ineggura, deg atas n tmura, d aħric agejdan deg unegmu adamsan d umetti. Lezzayer ass-agi twelleh yer tmerrit i yeqqimen d taēzrit ur nettwasemres ara akken iwata, anemgal n tmura nniḍen n yil agrakal. Yaas akken ayen tekseb deg aħric-agi n tmerrit d agerruj ameqqran laḍya win n yidurar.

Yef demma n yigerrujen tekseb deg ugar n yeħricen n ugama, i nefren ayan n Tizi Wezzu i ywessiēen azal n 2957, 39 km deg-s 80% d idurar, ugar n 70% n yimezday-is d imesdurar. Tizi Wezzu tezmer ad ttuneħsab d taēzrit. Aħric-agi n tmerrit n yidurar deg ayan-nney d tayawsa tamaynut, awelleh n yimezday yer tmerrit d acqirrew ameqqran sdat n unegmu n tmerrit acku ur ttwaheggan ara akken iwata. Sdat n tugnit-agi tidukliwin n tmerrit akk d waddal n idurar, gren-d iman-nsent s wahil n uħesses n yimesdurar, asiley akk d afud i d-fkan imeawnen, i yzemren ad kemlen alma n taga ad seħbibren yef twennaḍt, ttheġgin-d uraren n waddal, ttheġgin-d, sfuggulenarnu ttekin deg tedyanin yeenan tamerrit, i lfyada n isenfaren n usnugmu n tmerrit, iwakken annect-agi ad yeglu s wayen yelhan i wayan akk d yimezday.

Iwakken tamerrit n idurar deg Tizi Wezzu ad eiwen deg unegmu n temnaḍt, ilaq ad yili umsefham gar Ddula d tidukliwin timettiwin, tijemmuyae n temnaḍt, akk d wid yettuxessen deg aħric-agi n tmerrit, akk d tidukliwin n yimezday, iwakken ad dduklen iyallen i tuksa n wuguren i yetteewwiqen anegmu n temnaḍt s umata.

**Awalen igejdanen :** Tidukliwin timettiwin, tidukliwin n tmerrit d waddal n idurar, tamerrit n idurar, idurar, asaḍuf n idurar, timlilitin, ismilen.

## ملخص

أصبحت السياحة، في العديد من البلدان، قطاعاً أساسياً ورائداً في التنمية الاقتصادية والاجتماعية. الجزائر اليوم هي وجهة سياحية لم يمسهأ أحد ولم يتم استغلالها للأسف في أماكن أخرى من البحر الأبيض المتوسط. في الواقع، لديها إمكانات سياحية ضخمة وخاصة الجبلية.

تيزي وزو، و التي تغطي مساحة قدرها 2 957.93 كم 2 منها 80 % في الإغائة الجبلية، و أكثر من 70 % من سكانها هو الريف. لا يزال من الممكن اعتبار تيزي وزو منطقة غير مألوفة تماماً لأنها ظاهرة حديثة نسبياً، و لا يزال مفهوم السكان تجاه السياحة يشكل تحدياً كبيراً لتطور هذا النشاط السياحي بسبب الاستعدادات السيئة. تسهيل هذا الوضع وطبيعة الجمعيات السياحية والرياضية، وتدريب و دعم المتطوعين، ودعمهم للبيئة والبيئة؛ تعزيز الممارسات الرياضية والتنظيم و الاحتفال، و المشاركة في تطوير الفوائد الجانبية الإيجابية على الأرض و السكان.

من أجل تساهم السياحة الجبلية في تيزي وزو في التنمية المحلية، يجب أن يكون هناك تأزر حقيقي بين الدولة، والمنظمات النقابية، والمجتمع المحلي، والمروجين و المهنيين في مجال السياحة، و المجتمع في نهاية الاجتماع. . الجهود المبذولة للقيود التي تؤخر القطاع و التنمية المحلية بشكل عام.

**الكلمة الرئيسية:** المنظمات النقابية. جمعيات السياحة و الرياضة الجبلية؛ سياحة جبلية. قانون الجبل، الأدوار؛ الترويج.